

COLLOQUE
GOUVERNER/ADMINISTRER

13 janvier 2014

Sciences Po Paris



EDITION 2008 DU PROGRAMME «GOUVERNER ET ADMINISTRER»



SciencesPo.

La question de la gouvernabilité des sociétés démocratiques est une préoccupation de longue date, qui fut laissée parfois de côté au profit des analyses de gouvernance dans la période récente.

Le programme « Gouverner, Administrer » financé par l'ANR en 2008 avait pour objectif de s'intéresser aux concepts et aux institutions de gouvernement et d'administration.

Plus précisément, il avait pour vocation de susciter des recherches qui actualisent les connaissances sur le pouvoir des autorités publiques, sur leur rôle dans la fabrication et la mise en œuvre des institutions et des règles au cœur des pratiques de gouvernement et d'administration, ainsi que sur la légitimité des agents qui les représentent au quotidien.

Les projets financés ont permis d'accueillir des recherches ouvertes sur toutes les disciplines en sciences sociales et humaines qui traitent des rapports et de l'exercice du pouvoir.

Ce programme a cherché à encourager le développement de recherches pluridisciplinaires et comparatistes, sans négliger la perspective historique sur le moyen et long terme, de façon à mettre en évidence les effets de rupture et les permanences.

Ce colloque permet de rassembler les équipes de chercheurs financés par l'ANR depuis 2008 dans ce programme afin de mettre en débat les idées qui ont été développées, autour de quatre axes fédérateurs :

1- **Les formes de gouvernement** incluant des perspectives historiques, économiques, européennes et internationales afin de mettre en valeur leurs spécificités et leur originalité dans le contexte actuel.

2- **Les savoirs de gouvernement** par une large fresque partant d'analyses précises dans des contextes historiques ou actuels de façon à présenter une réflexion conceptuelle sur l'autonomie de ces savoirs.

3- **Les Instruments diversifiés de gouvernement** dans les secteurs de l'administration des finances, de la justice pénale et des politiques sociales.

4- **Les pratiques de gouvernement** dans les secteurs diversifiés (emploi en politique, partis politiques et médias, intercommunalité).

Ce colloque doit permettre d'ouvrir un champ très large de débats, actualisés en 2014, grâce à la diversité des équipes de recherches qui se sont rassemblées au sein de ce programme de l'ANR



Ambrogio Lorenzetti "Effets du Bon Gouvernement dans la ville"
(Sienne, Italie, 1339)
Crédit : Jim Forest 2010 sur Flickr.com

Sommaire

Programme.....	1
Résumés	
AGENDAS.....	4
ELIDROIT	7
EUROCIVIS	11
EVAJP	15
GATSEG.....	20
GEDI	27
GOUVAREN.....	35
GOUVCONSO	37
JUST-INDIA.....	44
LEGIPAR	51
MAJICE.....	57
MOSARE.....	61
MUTORG-ADMI	67
SOLITER.....	77
TRANSTUR	82
GECOPE.....	87
Comité d'organisation et comité scientifique.....	94

09h00 Accueil

09h15 Ouverture

Christine Musselin, Directrice scientifique, Sciences Po

Marie-Ange Moreau, Responsable du programme Gouverner Administrer ANR

09h30 – 11h15 Les formes de gouvernement

Président : Jacques Chevallier, Université Paris 2 Panthéon-Assas, CERSA-CNRS

Discutant : Pierre Muller, Sciences Po, CEE, CNRS

GECOPE

La notion de communauté portuaire face à la redéfinition du rôle de

l'Etat Eric Foulquier, Université de Bretagne occidentale, GEOLITOMER-

CNRS Christine Lamberts, GEOLITOMER-CNRS

Salvatore Maugert, Université d'Orléans, VALLOREM

Just INDIA

De l'Etat colonial à la mondialisation du droit. Institution judiciaire, gouvernement, et société en Inde

Daniela Berti, CNRS, Centre d'Etudes Himalayennes

Gilles Tarabout, CNRS, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative

CONSO

Gouverner les conduites économiques

Sophie Dubuisson, Sciences Po, CSO, CNRS

GATSEG

Imaginaires, savoirs et mots. La Banque Mondiale et le gouvernement global, 1947-2013

Dominique Pestre, EHESS, CAK

GEDI

Le gouvernement européen des industries, ses causes et ses effets

Andy Smith, FNSP, Centre Emile Durkheim

Bernard Jullien, ENS Cachan

11h15 – 11h30 Pause-café

11h30 – 13h00 Les savoirs de gouvernement

Président : Anne Verjus, CNRS, Triangle

Discutant : Pierre Lascoumes, Sciences Po, CEE, CNRS

ELIDROIT

Les enjeux de la formation au droit des élites : résultats d'une enquête et pistes de recherche

Liora Israël, EHESS, Centre Maurice Halbwachs

Rachel Vanneuville, CNRS, Triangle

TRANSTUR

Arrangements de l'action publique. Réflexions autour de l'autonomie des savoirs et pratiques de gouvernement, à partir du cas ottomano – turc

Elise Massicard, Institut Français d'Etudes Anatoliennes, Istanbul

Marc Aymes, CNRS, CETOBAC (CNRS-

EHESS) Benjamin Gourisse, CETOBAC

(CNRS-EHESS)

GOUVAREN

Les modes de rationalisation du gouvernement médiéval

Laure Verdon, Université d'Aix-Marseille, AMU-CNRS,

MOSARE

L'administration entre science et action

Catégories, acteurs, savoirs en dictionnaires (1856-1913).

Renaud Payre, IEP Lyon, Triangle-CNRS

Dominique Margairaz, Université Paris-Sorbonne Paris 1, IDHE-CNRS

13h00 – 14h15 Cocktail

14h15 – 15h45 Les instruments de gouvernements

Président: Grégoire Bigot, Université de Nantes, Centre d'Histoire du droit, IUF

Discutante : Diane Roman, Université François-Rabelais Tours, CREDOF, IUF

MUTORG-ADMI

Gouverner en fusionnant. Nouvelles formes organisationnelles, redistribution des pouvoirs, réagencement des valeurs et des identités professionnelles. Les résultats de MUTORG-ADMI et le cas de l'administration des finances publiques -

Philippe Bezes, CNRS,

CERSA Alexis Spire, CNRS,

CERAPS

MAJICE

Mieux administrer la justice en interne et dans les pays du conseil de l'Europe

Hélène Pauliat, Université de Limoges, IUF

EVAJP

Savoir et instruments de gouvernement de la justice pénale

Jean Danet, Université de Nantes

EUROCIVIS

Démocratie participative et européanisation des politiques sociales

Nicole Kerschen, CNRS, ENS Cachan, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Sophie Rozez, CEJEC, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Ismaël Omarjee, CEJEC, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Morgan Sweeney, Université Paris-Dauphine, CEJEC, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

15h45 – 16h00 Pause

16h00 – 17h30 Les pratiques de gouvernement

Président : Frédéric Sawicki, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, CRPS-CNRS

Discutante : Brigitte Gaïti, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CRPS-CNRS

PRELAT

Analyser les marchés du travail politique: un système d'emplois, d'évaluations, de relations

Didier Demazière, Sciences Po, CSO, CNRS

Patrick Le Lidec, Sciences Po, CEE, CNRS

LEGIPAR

Etudier l'identité, le comportement et les représentations des parlementaires français

Olivier Costa, CNRS, Centre Emile Durkheim, IEP de Bordeaux

AGENDAS

Elections et infos: Les partis politiques et les médias en France en période électorale

Emiliano Grossman, Sciences Po, CEE

SOLITER

Qu'est-ce qu'un gouvernement intercommunal aujourd'hui?

Matthieu Leprince, Université de Rennes 1, CREM-CNRS

Hélène Reigner, IFSTTAR

17h30- Conclusions

J. Chevalier, F. Sawicki, A. Verjus

Acronyme	AGENDAS
Titre	LES AGENDAS POLITIQUES DE LA 5 ^E REPUBLIQUE
Edition	2008

RESUME

Le projet agendas a pour objectif de construire des bases de données longitudinales pour mieux comprendre le fonctionnement des institutions politiques françaises. Confronté à plusieurs générations de travaux surtout en droit public, ce projet a collecté des données exhaustives concernant les lois, l'activité du gouvernement (communiqués du conseil des ministres), du parlement (questions orales), du conseil constitutionnel, mais aussi des partis (programmes électoraux) et des médias (une du monde et journal de 8h pour tf1 et f2). afin de comparer ces données, nous avons utilisé une nomenclature thématique commune, adaptée du projet agendas us, qui nous permet d'étudier l'évolution des agendas dans le temps et de les comparer.

C'est cet effort de collecte et de codage, en partie automatisé, qui nous permet aujourd'hui d'étudier l'évolution des relations entre institutions, les effets de changements de gouvernements ou, encore, le rôle des médias dans la vie politique françaises. L'essentiel des données est désormais librement accessible sur le site du projet : <http://www.agendas-france.fr>.

Titre de l'intervention : Elections et infos : les partis politiques et les médias en France en période électorale

Intervenant : Emiliano Grossman

Cette contribution étudie l'interaction entre médias et partis à l'approche des élections. Il s'agit de comprendre les déterminants de l'agenda législatif à l'approche des élections. Nous comparons l'influence des partis, des médias et du calendrier politique.

1. La dynamique partisane et les campagnes électorales

Cette partie passe en revue les travaux sur l'influence partisane sur les « outcomes » et « outputs » en politique. Elle ré-interroge cette littérature notamment à la lumière des travaux sur le moment politique particulier que représentent les campagnes politiques et les promesses politiques faites pendant ces périodes.

2. Hypothèses

Nous examinons plusieurs hypothèses. Premièrement nous évaluons les explications insistant sur la 'propriété des enjeux' (issue ownership) par les partis. Nous examinons ensuite l'influence des médias sur l'agenda. Enfin, nous ajoutons la question de la proximité des élections.

3. Données et analyses descriptives

Cette partie présente les bases de données utilisées et certaines des caractéristiques des données. En particulier, l'analyse de l'entropie de l'attention politique permet de démontrer la singularité des périodes électorales par rapport aux périodes autres. Par ailleurs, nous justifions le recours aux données relatives à la télévision plutôt que celles du *Monde*.

4. Les résultats

Les résultats sont préliminaires à ce stade, mais ils tendent à démontrer des déterminants multiples et interactifs. En particulier, le gouvernement est bien vulnérable à l'influence médiatique en période électorale, mais surtout dans la mesure où ceux-ci font écho aux promesses électorales passées et futures.

RESULTATS DU PROJET

Le projet est loin d'avoir livré tous les résultats et toutes les publications. Plusieurs projets d'ouvrage sont en cours et d'autres en cours d'élaboration.

Pour ce qui est des résultats, plusieurs peuvent être soulignés à ce stade.

1. La faible influence des partis

Malgré une variété d'approches différentes, il s'est avéré très difficile de démontrer des différences systématiques entre gouvernements de différentes couleurs politiques quant aux politiques mises en œuvre. En effet, conformément aux travaux de Baumgartner et Jones (1993, 2005), les gouvernements apparaissent surtout comme des « régleurs de problèmes » (problem-solvers), qui ne marquent qu'exceptionnellement de leur empreinte des politiques données.

2. L'instabilité des programmes partisans

Une autre série de travaux s'est attachée à étudier l'évolution des programmes partisans. Nos analyses montrent que les partis ne se caractérisent guère par des objectifs ou des revendications politiques stables. Plutôt, le programme de tout parti tend à ressembler beaucoup plus au programme de n'importe quel autre (grand) parti lors d'une *même* élection qu'au programme du même parti lors de l'élection *précédente*.

3. L'influence conditionnelle des médias

Enfin, nous espérons contribuer à la compréhension des relations entre médias, partis et institutions politiques. La contribution décrite ci-dessus représente une première tentative de synthétiser les résultats de nos analyses. De manière générale, ces premières analyses confirment l'intuition d'une influence « conditionnelle » des médias. Autrement dit, les médias ne sont pas influents tout le temps et sur tous les enjeux. Un de nos objectifs est de comprendre dans quelles conditions ils le sont en insistant sur le calendrier, les enjeux et l'interaction avec divers acteurs politiques.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Baumgartner, F. R., Brouard, S., & Grossman, E. (2009). Agenda-setting dynamics in France: Revisiting the 'partisan hypothesis'. *French Politics*, 7(2), 75-95.

Brouard, S. (2009). The politics of constitutional Veto in France : Constitutional Council, legislative majority and electoral competition. *West European Politics*.

Brouard S. et al., « Comparer les agendas politiques : une nouvelle voie pour la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2009/3, Volume 16, p. 361-364.

Brouard S. et al., « Comparer les productions législatives : enjeux et méthodes », *Revue internationale de politique comparée* 2009/3, Volume 16, p. 381-404.

Brouard, S., E Grossman, I Guinaudeau, 2012, « La compétition partisane française au prisme des priorités électorales », *Revue française de science politique* 62 (2), 255-276

BROUARD Sylvain, GOUGOU Florent, GUINAUDEAU Isabelle, PERSICO Simon (2013) "Un effet de campagne: le déclin de l'opposition des Français au nucléaire en 2011-2012", *Revue française de science politique*, 63(6), à paraître.

Persico, S., C Froio, I Guinaudeau , 2012, « Action publique et partis politiques », *Gouvernement et action publique*, 11-35

Foucault M., Irondelle B., « Dynamique parlementaire de la politique de défense : une comparaison franco-britannique », *Revue internationale de politique comparée* 2009/3, Volume 16, p. 465-483.

Wilkerson J. et al., « Le Projet Agendas Comparés : objectifs et contenus », *Revue internationale de politique comparée* 2009/3, Volume 16, p. 365-379.

Un contrat avec les éditions Palgrave-MacMillan est en cours de négociation concernant un livre interrogeant le caractère partisan de la mise sur agenda en France.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

L'ensemble du projet a été géré au Centre d'études européennes de Sciences Po. Une grande partie de la recherche a été réalisée au Centre Emile Durkheim de l'IEP de Bordeaux.

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



SciencesPo.

Centre d'études européennes

Acronyme	ELIDROIT
Titre	La formation au droit des élites du privé et du public depuis 1958. Quels savoirs juridiques pour quels modes de gouvernement ?
Edition	2008

RESUME

Quels sont les savoirs juridiques dispensés aux élites françaises du public et du privé ? En enquêtant sur le droit enseigné, depuis un demi-siècle, dans les institutions qui ont vocation à produire des élites, la recherche Elidroit propose de s'interroger sur la place et le rôle accordés au droit dans la préparation aux fonctions dirigeantes de la haute administration et de l'entreprise : quelle socialisation au droit comme instrument pour gouverner les conduites et les organisations est transmise aux futures élites sélectionnées et formées par ces écoles ? L'enquête a privilégié quatre écoles (Ecole Nationale d'Administration, Ecole Nationale de la Magistrature, Ecole Centrale, HEC) auxquelles s'est ajoutée l'Ecole de droit de Sciences Po Paris, dont l'ouverture en 2009 a généré d'importantes controverses. Travail sur archives, entretiens et enquête ethnographique ont été combinés afin de reconstituer les programmes et contenus des cours ainsi que les débats à leur sujet. Grâce aux observations de cours nous avons ensuite tenté de saisir les manières de penser et d'agir que véhicule l'enseignement du droit au concret. La recherche a permis de montrer que le droit fait l'objet d'un regain d'intérêt parmi les savoirs et outils jugés nécessaires à la formation des futures élites. Mais à quel droit, et qui, s'agit-il de former ? Deux éléments ont été mis en évidence. D'abord, un rapport instrumental au droit s'est développé dans les écoles étudiées : c'est à l'aune de ses performances économiques et sociales que le droit paraît utile à la conduite des hommes et des institutions. Le droit est de moins en moins conçu comme un savoir académique cohérent, et davantage envisagé comme un moyen de résoudre des « problèmes ». En outre, une fraction des élites bénéficie particulièrement de ce regain d'importance accordé au droit : les avocats d'affaires, dont le rôle est central tant dans la reconfiguration des modes d'enseignement du droit qu'en tant que modèle professionnel valorisé dans ces institutions de formation (particulièrement pour le pôle privé). La recherche invite ainsi à s'interroger sur le rôle que peut jouer le droit, comme savoir et comme formation, dans la reconfiguration des élites françaises.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : LES ENJEUX DE LA FORMATION AU DROIT DES ELITES : RESULTATS D'UNE ENQUETE ET PISTES DE RECHERCHE
INTERVENANTS : LIORA ISRAEL – RACHEL VANNEUVILLE

- I. UN SUJET NEGLIGE
 - A. LA FORMATION AU DROIT : UNE PREOCCUPATION DE JURISTES ?
 - B. SORTIR DE L'UNIVERSITE : ETUDIER LA FORMATION AU DROIT DANS LES GRANDES ECOLES
- II. UNE METHODOLOGIE ORIGINALE ET ÉCLATÉE
 - A. UNE COMPARAISON ENTRE ECOLES
 - B. PARMI LES METHODES UTILISEES, LE RECOURS ORIGINAL A L'ETHNOGRAPHIE DES SALLES DE CLASSE
- III. UN NOUVEAU REGARD SUR LE DROIT ET SUR LA FORMATION DES ELITES
 - A. AU-DELA DES DIFFERENCES ENTRE ECOLES, DES TENDANCES CONVERGENTES
 - B. LE SUCCES DE L'APPROCHE DU DROIT COMME « OUTIL »

L'enquête Elidroit visait à obtenir des connaissances sur la formation juridique des élites, à comprendre les logiques de mise en place et de transformations de cette formation afin de renseigner sur le rôle assigné au droit dans le gouvernement des conduites et des organisations : le droit est-il un élément important des formations élitaires étudiées (ENA, HEC, Centrale, ENM), et de quel droit s'agit-il ? Trois acquis majeurs de l'enquête peuvent être rappelés.

Le premier a trait à la place du droit dans les institutions observées, et à ses transformations. Toutes « nos » écoles proposent du droit à leurs élèves, témoignant *de facto* de l'importance qui lui est accordée, y compris dans celles où sa place paraissait a priori la moins assurée, à savoir Centrale et HEC qui, dès leur création (respectivement en 1829 et 1881) proposent des cours de droit. Le travail historique mené par Antoine Derouet sur Centrale éclaire particulièrement bien l'articulation entre les enseignements juridiques et la définition des caractéristiques professionnelles assignées aux Centraliens : le droit est un élément constitutif, quoique changeant dans ses contenus au cours du temps, traduisant leur aspiration à appartenir à l'élite économique (et non seulement technique). A l'ENA comme à l'ENM, dont la vocation est de former des hauts fonctionnaires et des magistrats qui seront chargés, chacun à leur manière, d'édicter et de faire appliquer le droit, les enseignements juridiques ont en quelque sorte un droit de cité « naturel » : la reconstitution des premiers curricula de ces deux écoles en témoigne. Cette place est pourtant remise en cause dès les années 1970, pour faire place respectivement à l'économie et à des savoirs pratiques, alors qu'elle va au contraire s'accroître à HEC et Centrale : la première crée une majeure « Stratégie fiscale et juridique » en 1985 pendant que la deuxième renforce à la même période les cours relatifs à la propriété industrielle et aux problèmes juridiques et fiscaux des entreprises.

Cet apparent chassé-croisé entre écoles du public et écoles du privé va de pair avec des transformations des savoirs juridiques. Dans les premières, le droit perd son statut de matière centrale pour être intégré dans des programmes qui font une place plus large à d'autres savoirs : l'économie et la gestion pour l'ENA, les sciences sociales et la psychologie pour l'ENM. Dans les secondes, le droit n'acquiert pas pour autant le statut de matière principale et reste marginal dans l'ensemble des cours proposés. Il est cependant valorisé comme savoir indispensable aux futurs managers. L'évolution combinée de la place du droit dans ces quatre écoles indique non pas une dévaluation en tant que telle du savoir juridique dans la formation des élites mais son arrimage croissant à d'autres savoirs (et en premier lieu l'économie).

En d'autres termes, et c'est le deuxième apport de la recherche, la nature des savoirs juridiques jugés utiles aux futurs gouvernants s'est transformée. L'exemple de l'enseignement du droit à l'ENA illustre bien cette transformation. Dans un contexte de réformes managériales de l'Etat où le droit était présenté comme un obstacle à toute modernisation administrative, un cours de droit est mis en place à la fin des années 1970, destiné à apprendre aux énarques à rédiger des textes de droit. Requérant la connaissance des règles juridiques formelles, notamment celles qui président à la hiérarchie de l'édifice normatif, ce cours exige aussi de porter un regard instrumental sur le droit : la production d'un texte doit répondre à des exigences d'efficacité et d'efficience sociales. S'il s'agit dans le cas de l'ENA, d'adapter la formation juridique aux exigences de performance assignées à l'administration publique, ce rapport instrumental au droit est tout aussi présent dans les écoles du privé, destiné alors à optimiser les stratégies de l'entreprise. Le constat d'une instrumentalisation croissante du droit avait certes déjà été posé. La recherche permet d'en éclairer une partie des ressorts, en l'occurrence une convergence dans les modes d'apprentissage du droit des élites du privé comme du public, au profit d'une conception du droit comme outil permettant de résoudre des problèmes, au détriment d'une conception du droit comme savoir général sur le social.

Un ressort explicatif supplémentaire peut encore être proposé, conduisant au troisième apport de notre recherche : la mise en lumière de l'importance du barreau d'affaires, à la fois comme destinataire de l'enseignement et comme acteur dans les formations. En attestent la mise en place de la majeure « Stratégie fiscale et juridique » à HEC, l'institutionnalisation d'une formation au droit économique à Sciences Po Paris avec le soutien de grands cabinets parisiens, ou encore la présence d'avocats d'affaires dans le corps enseignant de Centrale. Surtout, c'est autour de la formation de ces avocats que s'est nouée la controverse entre les facultés de droit et Sciences Po Paris en 2007 suite à l'arrêté qui a autorisé l'établissement à délivrer des diplômes de droit. Ces transformations nous ont conduits à étendre la recherche au champ des universités, largement affecté par les transformations en cours dans les écoles d'élite. La conséquence en a été l'ouverture de filières sélectives, principalement orientées vers le monde des affaires, dans une dizaine de facultés de droit, ainsi que la multiplication de partenariats entre ces dernières et des écoles de commerce. Témoinnant de la montée en puissance du barreau d'affaires au sein de la profession d'avocat, la volonté des établissements d'enseignement, dans un contexte de dérégulation liée à la LRU et d'injonction à la professionnalisation, de capter cette nouvelle élite en adaptant leurs cursus à ses attentes contribue en retour tout à la fois à légitimer ses revendications de pouvoir et à consolider l'assise académique du droit des affaires.

Au final, notre enquête met en lumière une réévaluation de l'importance du droit dans le gouvernement des conduites, associée à un déplacement du sens de cette importance : ce n'est plus seulement parce que l'Etat fonctionne au droit que celui-ci est important mais parce qu'il est un outil central de régulation des activités privées, notamment économiques. Elle confirme l'importance à accorder à l'enseignement du droit comme lieu de façonnage de la pensée juridique et de production de la légitimité du droit et des juristes. Ce faisant, notre recherche pose aussi la question de la potentielle reconfiguration, à partir du droit, des élites contemporaines et invite à scruter plus avant les réformes en cours de la formation juridique. Les recompositions françaises prennent en effet place dans un mouvement international de réformes de l'enseignement du droit qui se fait sous la bannière de sa « nécessaire » adaptation aux nouvelles formes de l'exercice professionnel. Souvent résumées aux pratiques du « global lawyer », elles sont aussi celles des firmes juridiques multinationales d'origine anglo-saxonne. Les stratégies d'expansion territoriale de ces firmes, qui ont massivement accru leur présence sur le sol français, pèsent sur les définitions nationales de « l'excellence » juridique et, partant, sur les systèmes de formation, certains auteurs évoquant à ce titre une « américanisation » de la formation juridique. Comprendre comment les recompositions françaises, notamment dans les facultés de droit principales institutions de formation des juristes, s'inscrivent dans ce mouvement général de réformes permettrait de saisir les manières dont les professions juridiques recomposent l'exercice de leur pouvoir social et politique et de clarifier les termes du débat actuel sur la convergence internationale dont l'enseignement du droit ferait l'objet.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Liora Israël (à paraître, 2014), « Le goût des autres : *La cuisine du droit* vue par une sociologue », *Grief* n°1, Éditions de l'EHESS/Dalloz.

Antoine Derouet, Delphine Thivet (à paraître, 2014), « L'enseignement juridique comme socialisation à une élite économique : le cas de l'École Centrale », *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs*, 14

Myriam Aït-Aoudia, Liora Israël, Rachel Vanneuville (dir.) (2013), « Les enjeux contemporains de la formation juridique », Numéro spécial, *Droit et Société*, n°83.

Myriam Aït-Aoudia, Rachel Vanneuville (2013), « Le droit saisi par son enseignement », *Droit et Société*, n°83, p. 9-16.

Myriam Aït-Aoudia (2013), « Le droit dans la concurrence. Mobilisations universitaires contre la création des diplômes de droit à Sciences Po Paris », *Droit et Société*, n°83, p. 99-116.

Emilie Biland, Sarah Kolopp (2013), « La fabrique de la pensée d'Etat. Luttres d'institutions et arrangements

cognitifs à l'ENA (1945-1982) », *Gouvernement et action publique*, 2, n° 2, p. 221-248.

Emilie Biland (2013), « Quand les managers mettent la robe. La participation prudente des écoles de commerce à la formation des avocats d'affaires », *Droit et Société*, n°83, p. 49-65.

Anne Boigeol (2013), « Quel droit pour quel magistrat ? Evolution de la place du droit dans la formation des magistrats français, 1958-2005 », *Droit et Société*, n°83, p. 17-31.

Antoine Derouet (2013), « De l'honnête homme au manager ? La contribution des enseignements juridiques de l'Ecole Centrale à la définition d'un ingénieur d'élite depuis 1829 », *Droit et Société*, n°83, p. 33-47.

Liora Israël, (2013) « A propos de... Elisabeth Mertz, The Language of Law School. Learning to Think like a lawyer », *Droit et Société*, n°83, p. 179-192.

Liora Israël (2013), "Le droit sans l'université", *La Vie des idées*, 27 mai, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-droit-sans-l-universite.html>

Cédric Moreau de Bellaing (2013), « Un bon juriste est un juriste qui ne s'arrête pas au droit. Controverses autour de la réforme de la licence de droit de mars 1954 », *Droit et Société*, n°83, p. 83-97.

Rachel Vanneuville (2013), « La formation contemporaine des avocats : aiguillon d'une recomposition de l'enseignement du droit en France ? », *Droit et Société*, n°83, p. 67-82.

Emilie Biland, Rachel Vanneuville (2012), "Government lawyers and the training of senior civil servants. Maintaining law at the heart of the French state", *International Journal of the Legal Profession*, 19:1, p. 29-54.

Liora Israël (2012), « Le rôle du droit dans la formation des élites : retour sur une thématique centrale des analyses critiques du droit », *Clio@Thémis*, n°5, p. 1-9.

Emilie Biland, Liora Israël (2011), « À l'école du droit : les apports de la méthode ethnographique à l'analyse de la formation juridique », *Les Cahiers de droit*, vol. 52, n° 3-4, p. 619-658.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

REFORMES DE LA FORMATION JURIDIQUE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – GRANDES ÉCOLES – BARREAU D'AFFAIRES – RECOMPOSITION DES ELITES

CONSORTIUM DU PROJET

CENTRE MAURICE HALBWACHS – UMR 8097 - PARIS
CENTRE DE THEORIE ET D'ANALYSE DU DROIT – UMR 7074 - PARIS

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



Acronyme	EUROCIVIS
Titre	SOCIETE CIVILE ET EUROPEANISATION DES POLITIQUES SOCIALES
Edition	2008

RESUME

Nous avons formulé l'hypothèse de recherche suivante : la mutation en cours procède d'un double mouvement, à savoir, la France a inspiré un nouveau processus européen de modernisation des politiques sociales, qui *en retour* a participé à la transformation de sa propre politique et de sa manière de mobiliser les acteurs de la société civile.

Nous entendons la société civile dans le sens de la notion communautaire de « société civile organisée », comme « *l'ensemble des organisations regroupant les différents acteurs du marché du travail (organisations syndicales et patronales – c'est-à-dire « les partenaires sociaux »), les organisations représentatives des milieux socio-économiques, qui ne sont pas des partenaires sociaux au sens strict (par exemple les associations de consommateurs), les ONG (organisations non gouvernementales), qui réunissent les gens autour de causes communes, notamment les organisations de défense de l'environnement et des droits de l'homme, les organisations caritatives, les organisations dans le domaine de l'éducation et de la formation, etc, les organisations à base communautaire (c'est-à-dire les organisations issues de la base de la société et poursuivant des objectifs axés sur leurs membres), par exemple les mouvements de jeunesse, les associations familiales et toutes les organisations par lesquelles les citoyens participent à la vie locale, ainsi que les communautés religieuses* »¹. Nous mettons l'accent sur le rôle des associations de toute nature tout en isolant « les partenaires sociaux », dont les rôles étaient clairement définis dans le cadre du dialogue social, à la fois au niveau européen et au niveau national.

Notre recherche se proposait de suivre la participation des associations tout au long du processus tant à l'échelle européenne qu'aux échelons nationaux et locaux. Celles-ci ne sont plus seulement associées à la mise en œuvre des programmes d'action, mais également à la définition des problèmes sociaux et à la production des normes. Quels types d'associations sont impliqués ? Quels types d'espaces investissent-elles ? Quelles relations tissent-elles avec les élus et les fonctionnaires ? Doit-on considérer que leur implication est un moyen d'enrôler les gouvernés, de neutraliser la contestation ou plutôt de favoriser la démocratie participative, voire de renforcer l'adhésion au projet européen ?

Au plan empirique, nous entendons étudier les contextes de production et de mise en œuvre de deux stratégies européennes, relayées à l'échelle nationale, puis au niveau territorial : d'un côté, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; de l'autre côté, le développement des soins de longue durée pour les personnes âgées, domaine mieux connu en France sous l'appellation « dépendance des personnes âgées ».

¹ Communication de la Commission des Communautés Européennes du 11 décembre 2002 intitulée « Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue », COM (2002) 704 final p. 6.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET EUROPEANISATION DES POLITIQUES SOCIALES

INTERVENANTS : NICOLE KERSCHEN – SOPHIE ROZEZ – ISMAEL OMARJEE – MORGAN SWEENEY

L'INTERVENTION SE DEROULERA EN DEUX PARTIES :

1. L'EMERGENCE DES CONCEPTS AU NIVEAU EUROPEEN: SOCIETE CIVILE (ORGANISEE), DIALOGUE SOCIAL/DIALOGUE CIVIL, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
2. LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE ORGANISEE DANS L'EUROPEANISATION DES POLITIQUES SOCIALES : LE CAS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LE CAS DES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL.

RESULTATS DU PROJET

LA RECHERCHE, MENE CONJOINTEMENT PAR DES SOCIOLOGUES, DES POLITOLOGUES ET DES JURISTES, A PERMIS

- DE CERNER LE CONCEPT EUROPEEN DE LA SOCIETE CIVILE (ORGANISEE) A TRAVERS LA BATAILLE ENTRE LA COMMISSION EUROPEENNE ET LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN
- D'IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS ET PLATEFORMES, TANT EUROPEENNES QUE NATIONALES, INTERVENANT DANS LA MOC SOCIALE
- DE REPERER COMMENT LA MOC SOCIALE TRAITE LA QUESTION DU ROLE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE OU DE BESOIN DE SOINS ET DE LA DEFENSE COLLECTIVE DE LEURS INTERETS (EMPOWERMENT)
- D'ETUDIER LA SOCIETE CIVILE PLURIELLE PROMUE A TRAVERS LE PROGRAMME PROGRESS DE LA COMMISSION, QUI ACCOMPAGNE LA MOC SOCIALE
- D'ANALYSER LE PARTENARIAT DES ASSOCIATIONS, TANT EUROPEENNES QUE NATIONALES, AVEC LES ETATS MEMBRES, LES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET LES AUTRES PARTIES CONCERNEES DANS L'ELABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'EVALUATION DES POLITIQUES SOCIALES.
- D'ILLUSTRE LE PROCESSUS D'EUROPEANISATION DES POLITIQUES SOCIALES A TRAVERS PLUSIEURS THEMATIQUES : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, EN GENERAL, ET LA PAUVRETE DES ENFANTS, EN PARTICULIER ; L'INCLUSION SOCIALE ET LA PROMOTION DE MARCHES DU TRAVAIL INCLUSIFS ; LA PRISE EN CHARGE DES SOINS DE LONGUE DUREE ; L'EMERGENCE DES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL.
- DE S'INTERROGER SUR LA PLACE ET LE ROLE DE L'ÉTAT ET DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES DANS LE PROCESSUS D'EUROPEANISATION DES POLITIQUES LIEES A CES THEMATIQUES.
- DE POSITIONNER LE DIALOGUE CIVIL PAR RAPPORT AU DIALOGUE SOCIAL ET DE S'INTERROGER SUR LA NATURE DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES SOCIAUX (CONCURRENCE, COMPLEMENTARITE, INTERACTION ?)
- D'INSCRIRE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE INTRODUITE PAR LE TRAITE DE LISBONNE (OPINION PUBLIQUE EUROPEENNE, DIALOGUE CIVIL, CONSULTATION, INITIATIVE CITOYENNE) ET DE LA POSITIONNER PAR RAPPORT A LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir.), *La symphonie discordante de l'Europe sociale* ; Editions de l'Aube, 2013.

<http://www.editionsdelaube.com/livres/269.html>

Engels, Xavier. Volery, Ingrid. Emergence d'une société civile européenne: le cas des services sociaux d'intérêt général. *in* Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

Kerschen, Nicole. Emergence d'une société civile organisée par l'Union européenne *in* Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p. 23-37.

Kerschen, Nicole. Sweeney, Morgan. Participatory democracy and European governance in social policy. Conference on "*Participatory local welfare, citizenship and third sector organizations. What is at stake?*" Volunteering and Participation Foundation and Department of Political Sciences, University of Pisa. Stream 1. Top down and bottom up: aspects, relations and implications of emerging forms of regulated participation and grassroots mobilization; Pisa (Italy), 31 January - 1st February 2013
<http://www.volontariatoepartecipazione.eu/wp-content/uploads/2012/10/Kerschen-Sweeney-Pisa-2013-Versdef1.pdf>

Kerschen, Nicole. Sweeney, Morgan. Civil society in multilevel governance of Welfare reforms. 10th ESPANET annual Conference "*10 years of European Social Policy Analysis Network*". Stream 16. Civil Society and Welfare Reforms: Academic, Public and Political Discourse in Europe; Edinburgh (UK), 6-8 September 2012.
http://www.espanet2012.info/schedule/friday_1100_-_1300

Kerschen, Nicole. Roussel-Verret, Isabelle. A la recherche de la société civile dans le cadre de l'Union Européenne. Des discours à l'action. in Demier, Francis. Musiani, Elena, Colloque International de la Maison de l'Europe Contemporaine de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense. *La démocratie européenne à l'épreuve des changements économiques et sociaux, XIXe-XXe siècle*. Florence (Italie): 2007 ; Bononia University Press, E-book, 2011, p. 240-273.
http://www.storiaefuturo.com/it/numero_22/ebook_2/la-d_eacute_mocratie-europ_eacute_enne-_aggrave_-l%E2%80%99_eacute_preuve-des-changements-_eacute_conomiques-et-sociaux_-xixe-%E2%80%93-xxe-si_egrave_cle.htm

Legrand, Monique. Blanc, Mathias. Vieillissement. Expertise associative et gouvernance multiniveaux. in Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

Messu, Michel. Destremau, Blandine. Les communautés d'Emmaüs: vers une intégration européenne? in Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

Omarjee, Ismaël. Du Traité de Rome au Traité de Lisbonne, la place de la société civile dans la construction européenne. in Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

Rozez, Sophie. La représentation des partenaires sociaux: quel modèle pour la société civile? in Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

Sweeney, Morgan. La lutte européenne contre la pauvreté des enfants. in Kerschen, Nicole. Legrand, Monique. Messu, Michel (dir). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*; Editions de l'Aube, 2013, p.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

SOCIETE CIVILE ORGANISEE – PLURALISME - DIALOGUE CIVIL – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX POLITIQUES – EMPOWERMENT DES PUBLICS CIBLES

CONSORTIUM DU PROJET

LE CONSORTIUM COMPRENAIT TROIS EQUIPES SOUS LA DIRECTION DE MONIQUE LEGRAND, MAITRE DE CONFERENCES, UNIVERSITE DE LORRAINE :

1. 2L2S - LASURES, UNIVERSITE NANCY 2, PUIS UNIVERSITE DE LORRAINE : MONIQUE LEGRAND (DIR.), MATHIAS BLANC, VALERIE BRETAGNE, XAVIER ENGELS, INGRID VOLERY
2. IRERP, PUIS ISP UMR N°7220, UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE ET ENS CACHAN : NICOLE KERSCHEN (DIR.), ISMAËL OMARJEE, SOPHIE ROZEZ, MORGAN SWEENEY, ET AVEC LA COLLABORATION DE MONIKA BREITKOPF, CLAIRE MOURIER ET ISABELLE ROUSSEL-VERRET.
3. GRASS, PUIS GEPECS, UNIVERSITE PARIS RENE DESCARTES : MICHEL MESSU (DIR.), BLANDINE DESTREMAU

MONIQUE LEGRAND EST DECEDEE EN SEPTEMBRE 2013.

POUR LE COLLOQUE DE L'ANR, NICOLE KERSCHEN A ASSURE LA COORDINATION DES EQUIPES 1 ET 2 AVEC LES INFORMATIONS EN SA POSSESSION.

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



Acronyme	EVAJP
Titre	Une évaluation de l'administration de la justice pénale : les nouveaux traitements des délits
Edition	2008

RESUME

Le projet de recherche concernait la mutation des réponses pénales aux délits depuis 2000 et ses effets.

L'institution judiciaire et l'ensemble de ses partenaires (collectivités territoriales, forces de sécurité, associations socio-judiciaires) ont vécu ces mutations sans pouvoir en prendre avec distance la mesure concrète. Ces mutations sont la fois complexes et hétérogènes; il s'agissait pour la présente recherche d'en rendre compte, en analysant les reconfigurations générales de la justice pénale délictuelle, leurs effets et leurs résultats dans l'institution et son environnement.

Dans le contexte d'une politique criminelle qui vise à donner une réponse pénale systématique et gradée à toutes les affaires poursuivables, l'enjeu de cette recherche était d'analyser la diversification des modes de traitements des délits et l'ensemble des questions qu'elle soulève. Il s'agissait de rendre compte de l'inscription locale de la justice pénale, de ses relations avec les forces de sécurité, de l'économie budgétaire de la chaîne pénale. Il fallait encore mesurer l'évolution des délits et de la délinquance, reprendre l'étude du profil des auteurs et victimes saisis par l'ensemble des procédures et rendre compte de leur distribution dans ces différents circuits, de la construction des schémas d'orientation dans les juridictions. Enfin étaient en cause les implications de ces nouveaux modes de traitement sur l'office du juge comme les résultats obtenus en terme de célérité de la réponse et de diversification ou non des sanctions prononcées, mais encore les effets de ces mutations sur le rituel.

Il s'agissait d'appréhender les effets généraux de ces mutations, mais aussi l'hétérogénéité des usages qui sont faits par différentes juridictions des instruments juridiques et processuels construits par le législateur en une décennie.

Une étude empirique, quantitative et qualitative dans cinq juridictions, un travail collectif pluridisciplinaire pour sa construction et sa réalisation.

Pénalistes, publicistes, politistes pour les juristes, sociologues et psychosociologues ont mené ensemble cette recherche. S'appuyant pour les juristes sur leurs travaux antérieurs (les analyses du droit positif et une évaluation partielle de l'une des mutations concernée par la recherche, la composition pénale), et pour les sociologues et psychosociologues sur divers travaux déjà menés sur le champ judiciaire, ils ont construit ensemble les outils d'analyse spécifiques à cette étude empirique. Le choix a été fait de travailler principalement sur cinq juridictions de premier degré, de taille différente et situées dans trois cours d'appel distinctes, sur la période 2000 à 2010. Une étude quantitative a porté sur des échantillons de dossiers des années 2000, 2003, 2006 et 2009. Les données ainsi recueillies sur plus de 7000 dossiers ont été analysées. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des magistrats, greffiers, et partenaires de toute nature de l'institution judiciaire. Des observations ont été menées sur la phase policière, judiciaire (parquet et siège) ainsi que sur l'exécution de nouvelles peines (stages). L'exploitation des résultats est effectuée par l'ensemble des chercheurs des différentes disciplines.

LES RESULTATS

Selon des chemins et avec des outils distincts, les juridictions ont réalisé entre 2000 et 2010 d'importants gains de productivité. Les progrès de célérité sont très modestes. La diversification des sanctions reste très insuffisante autant pour des raisons systémiques que juridiques. Le public des prévenus est marqué par la précarité mais les éléments nécessaires à la personnalisation des peines souvent insuffisants a fortiori dans les cas de grande précarité. La qualité de cette justice reste discutée à l'intérieur de l'institution mais autant du fait des conditions du travail faites en amont à la police et ses effets sur les dossiers que des conditions de travail des magistrats ou personnels de justice. La pérennité du système qui a permis ces gains de productivité paraît incertaine sous le poids notamment du contentieux de la circulation routière; sa lisibilité est difficile pour ses partenaires du fait de sa complexité. A l'intérieur de l'institution si les réserves sur les dispositifs nouveaux sont assez largement partagées, elles sont assez diverses et il est parfois difficile aux acteurs de distinguer la critique d'un modèle productiviste, pensé sur un modèle tayloriste (la chaîne pénale) de celle qui tient au nouveau type de relations que certaines des nouvelles procédures instaurent entre magistrats et prévenus (composition pénale et comparution sur reconnaissance de responsabilité). L'instabilité du droit a aussi sa part de responsabilité dans le malaise des acteurs mais celui-ci a des causes plus profondes mêlant un contexte institutionnel (le statut du parquet) et organisationnel (l'absence de logique de service au siège) et culturel (la distance entre le contexte dans lequel les magistrats ont construit leur ethos professionnel et leur cadre d'exercice actuel). C'est en effet l'office du juge pénal qui est en question tout comme le rituel judiciaire. Sur ces questions, des réponses très diverses sont données par les acteurs eux-mêmes sur le sens et le bienfondé des mutations. L'ensemble du travail met bien en évidence le déficit d'évaluation dont souffre la justice pénale.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : SAVOIR ET INSTRUMENTS DE GOUVERNEMENT DE LA JUSTICE PENALE

INTERVENANTS : JEAN DANET

1 L'objet de la recherche

Analyse d'une mutation : le traitement des délits
Eclairer les enjeux institutionnels de cette mutation

2 Les méthodes

Une approche empirique quantitative et qualitative
Construite et menée dans une pluridisciplinarité constante

3 Les résultats

La mesure objective des efforts d'une institution et des limites d'un modèle
Des clés pour penser le malaise des acteurs et celui de leur environnement

RESULTATS DU PROJET

Le projet a été mené à son terme et constitue une recherche sans équivalent en France à ce jour. Du début à la fin, il a reçu un accueil favorable des juridictions sélectionnées pour faire l'objet de l'étude, ainsi que de nombreux magistrats d'autres juridictions. Il en fut de même de tous les partenaires de l'institution judiciaire, institutionnels ou non. Dès 2011, il a donné lieu à des communications et à des échanges avec d'autres chercheurs et des praticiens. Les hypothèses et les résultats provisoires ont été en permanence soumis à la discussion extérieure.

Il en est résulté diverses publications qui s'adressent à des lectorats très différents. Mais les résultats de la recherche ont pu aussi être soumis à ceux qui sont en charge de penser la gouvernance de l'institution judiciaire et sa réforme. L'administration centrale du ministère de la justice, l'inspection générale des services, le groupe de réflexion sur l'office du juge au XXI^{ème} siècle, l'IHEJ, le comité d'organisation de la conférence de

consensus comme la commission sur l'évolution du ministère public présidée par M. Nadal, ont constitué autant d'instances où les résultats de la recherche ont pu être soumis au débat.

En ce sens le projet a atteint un résultat d'importance : toucher à la fois le monde académique au travers de publications et de participations à de nombreux colloques universitaires mais aussi les acteurs mêmes concernés par son objet.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

I AU TERME DE LA RECHERCHE

OUVRAGE

LA REPONSE PENALE, DIX ANS DE TRAITEMENT DES DELITS, COORD. JEAN DANET, COLLECTION L'UNIVERS DES NORMES, PUR, 2013, 540 PAGES

DOSSIERS AUX REVUES

DOSSIER « 10 ANS D'EVOLUTION DE LA JUSTICE PENALE » , REVUE AJ PENAL, DALLOZ, NOVEMBRE 2013, PAGES 572- 605

DOSSIER DIX ANS DE TRAITEMENT DES DELITS (2000-2010) REVUE LES CAHIERS DE LA JUSTICE , ENM DALLOZ, 2013/4, PAGES 21-73

DOSSIER A PARAITRE A LA REVUE DROIT ET SOCIETE, 2014.

Communications

J. Danet, Intervention à l'Inspection générale des services, Ministère de la Justice, Paris, 24 mai 2013.

II En cours de recherche

Colloques organisés par EVAJP (coord. J. Danet)

EVAJP Journée d'étude « Le traitement des délits dans cinq juridictions du Grand-Ouest, Une étude pluridisciplinaire », Journées scientifiques de l'Université de Nantes, Nantes, palais des congrès, juin 2011.

EVAJP, Journée d'études du GERN (Groupement d'études et de recherches sur les normativités), Présentation des résultats d'une étude quantitative sur le traitement des délits, Nantes, MSH, 11 juin 2012.

EVAJP, Colloque de restitution "Une évaluation de l'administration de la justice pénale : les nouveaux traitements des délits", 7 février 2013, Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes - Amphi G

Communications

J. Danet, V.Gautron, « Crise de la procédure ou crise du système pénal ? », Colloque « Crise, pénal et criminologique », Association française de criminologie, Paris, Sénat, 14 décembre 2012.

J. Danet, intervention au séminaire « l'office du juge pénal », IHEJ, Paris, 28 janvier 2013.

J. Danet, V. Gautron, « Evaluation des modes différenciés de traitements des délits dans cinq tribunaux » ENM-

Formation continue, 9 décembre 2010 session « Impact et évaluation des politiques publiques en matière pénale »

J. Danet, « Les symboles en question dans le procès pénal », Colloque « Les figures du procès pénal au-delà des frontières » Jeudi 18 octobre 2012, Université Toulouse 1-Capitole

J. Danet, « Portrait de prévenus en usagers du système pénal » Colloque : "Administré, usager, citoyen, public... Les transformations du destinataire de l'action administrative et de son droit" 25-26 octobre 2012

V. Gautron, JN Rétière, C. Saas, « Une étude empirique des nouveaux modes de traitement des délits pour comprendre les mutations de la justice pénale », Journée d'études du CERAPS, « Justice pénale et nouvelle gestion publique », Lille, 2 décembre 2011.

V. Gautron, « Configurations locales de sécurité : quels partenariats ? », Séminaire Normes, déviances et contrôle social, Centre Maurice Halbwachs – EHESS, 16 février 2012.

V. Gautron, JN Rétière, « Les sanctions de « stages » : une nouvelle articulation entre contrainte et traitement ? », Colloque « Traitements et contraintes, Approches empiriques des dispositifs institutionnels de prise en charge », EHESS, Bobigny, 14 juin 2012

V. Gautron, « La « barémisation » et la standardisation des réponses pénales saisies au travers d'une étude quantitative et qualitative de l'administration de la justice pénale », Colloque « Le droit mis en barèmes » Faculté de droit de Saint-Etienne, 8 novembre 2012.

V. Gautron, « Les nouvelles sanctions de « stages » : socialisation du pénal et/ou pénalisation du social ? », Journées d'études « Exécution des peines et contrôle social », CESDIP, Paris, 18 décembre 2012.

Articles ou chapitres d'ouvrages collectifs.

J. Danet, De quelques sources et points nouveaux de flexibilité des sanctions pénales, Rapport général, in « La flexibilité des sanctions »XXIe Journées juridiques Jean Dabin, (dir. Dan Kaminski), Bruylant, Bruxelles, 2013, pp. 599-621.

J. Danet, avec P. Delmas-Goyon, premier président de la cour d'appel d'Angers, L'évolution contemporaine inscrit l'institution judiciaire dans une logique qui va bien au-delà d'une simple administration de ses moyens, La Semaine Juridique Edition Générale n° 35, 27 Août 2012, p.886

J. Danet, Brèves réflexions sur l'usage de la visioconférence dans le procès pénal, in « Technique et droits humains, collection grands colloques, Montchrestien, 2011, p.7-17

J. Danet, Le juge d'instruction, une institution sur la défensive, in « Le juge d'instruction, Approches historiques » dir. Jean-Jacques Clère et Jean-Claude Farcy, Editions Universitaires de Dijon, 2011, pp.281-301.

J. Danet, Les métamorphoses de la parole et les droits de la défense, in « La parole, l'écrit et l'image en justice : quelle procédure au XXIe siècle ? » dir. Simone Gaboriau et Hélène Pauliat, Pulim, 2011.

J. Danet, La peine entre logique de la gravité et du risque dans la politique criminelle française contemporaine, in « La peine dans tous ses états », Hommage à Michel van de Kerchove, sous la coordination de Françoise Tulkens, Yves Cartuyvels, Christine Guillain, Larcier, 2011, pp. 79-93.

J. Danet, La concurrence des procédures pénales, in Le droit pénal, Archives de philosophie du droit, tome 53, Dalloz, 2010, pp. 200-211.

J. Danet, Bref commentaire de l'annuaire statistique 2009-2010 en matière pénale, AJ Pénal, mars 2011, n°3 pp. 122-128.

J. Danet, Bref commentaire de quelques chiffres de l'annuaire 2008, Actualité juridique pénal, n°6/2009, p.262-267.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

JUSTICE PENALE, REPONSE PENALE, DELITS, PEINE, ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ORIENTATION, POURSUITES, ALTERNATIVES AUX POURSUITES, PROCUREUR, MINISTERE PUBLIC, JUGE DU SIEGE, TRAITEMENT EN TEMPS REEL, POLICE, PARTENARIATS, EVALUATION, SECURITE, COPRODUCTION DE LA SECURITE, MANAGEMENT PUBLIC, ECONOMIE BUDGETAIRE DE LA JUSTICE, STATISTIQUES PENALES

CONSORTIUM DU PROJET

Le consortium réunissait des enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines (sociologie, droit pénal, psychologie, histoire et science politique).

La recherche a été coordonnée par Jean Danet

Le consortium comprenait l'équipe des maîtres de conférences en droit pénal et sciences criminelles :

Jean Danet,
Virginie Gautron,
Sylvie Grunvald,
Soizic Lorvellec,
Claire Saas,
Philippe Pouget

du laboratoire Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297, Nantes).

Il était aussi composé de

Gildas Roussel (Université de Brest, Centre de recherche en droit privé, EA 3881, chercheur associé à Droit et Changement Social),

Antoinette Hastings-Marchadier, professeur de droit public, laboratoire Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297, Nantes)

Jean-Nöel Rétière (Professeur de Sociologie, Centre Nantais de sociologie (CENS), EA 3260)

Reynald Brizais, Maître de conférences en psychologie sociale, UFR de psychologie, université de Nantes ; responsable pédagogique Master ingénierie et gestion des interventions sociales ; responsable pédagogique diplôme d'État d'ingénierie sociale

Cécile Vigour, Chargée de recherche au CNRS, Centre Emile Durkheim, Bordeaux.

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



Acronyme	GATSEG
Titre	Le gouvernement et l'administration des technos-ciencs à l'échelles globale
Edition	2008

TITRE DE L'INTERVENTION : IMAGINAIRES, SAVOIRS ET MOTS. LA BANQUE MONDIALE ET LE GOUVERNEMENT GLOBAL, 1947 – 2013

INTERVENANT : DOMINIQUE PESTRE

RESUME

Dans le cadre du projet Gatseg, nous avons travaillé (entre autres) sur la Banque Mondiale comme institution du gouvernement global. Depuis, j'ai choisi de reprendre ce sujet sous l'angle de la langue, du *newspeak* en vigueur depuis la fin des années 1980 à la Banque et dans la plupart des institutions internationales. Chacune a son style – la CE ne parle pas comme la Banque Mondiale – mais il est un fond commun dont nous faisons l'hypothèse qu'il est significatif d'un moment et de pratiques de gouvernement nouveaux. Un point nous semble acquis : cette langue est celle de certaines institutions supranationales, anciennement internationales et devenues « globales » – et non celle des Etats ou des personnels politiques nationaux. Caractériser ce *newspeak* doit se faire via la sémantique, l'analyse de la syntaxe et la grammaire – l'objectif étant de définir ce qu'elles nous disent des imaginaires, ontologies, modes de gouvernement et règles du bien qui sont portés par ces institutions.

Ce qui nous a poussé à ce travail est la vitesse exceptionnelle de transformation de la langue (comparée au rythme d'évolution des langues naturelles), vitesse qui indique des actes en partie délibérés, et/ou des transformations tellement vastes des pratiques légitimes que la langue ne peut qu'en être bousculée. Nous menons donc depuis le mois d'août, avec le Literary Lab de Stanford et son directeur, Franco Moretti, une étude comparée de la langue de divers corpus – dont les rapports annuels de la Banque depuis 1947 et ceux de l'OCDE.

Dans cette intervention, je m'intéresserai à la sémantique, et plus rapidement à quelques formes grammaticales neuves et hautement intéressantes. Je procéderai par étapes, des années 1950 à nos jours quant à la sémantique, par un contraste plus sommaire entre l'avant et l'après 1990 quant aux formes grammaticales – et j'espère en retour des réactions sur la langue d'autres corpus. J'espère qu'apparaîtra alors, à la fois l'intérêt d'une étude de la langue menée à l'aide d'outils informatiques privilégiant le travail heuristique du chercheur (le travail d'aller-retour sans fin entre demandes du chercheur et graphes et tableaux statistiques de la part de la machine) et l'intérêt de ce travail pour une compréhension des formes de gouvernement et d'hégémonie -- formes dont les sciences politiques, la sociologie et l'histoire (et nous-mêmes dans Gatseg) indiquent les contre-points institutionnels et en termes de dispositifs matériels et sociaux.

A notre sens, ce travail ouvre un ensemble d'hypothèses neuves et riches.

RESULTATS DU PROJET

Le but du projet était de comprendre comment, de 1945 à nos jours, les techno-sciences et techno-produits ont été gouvernés, c'est-à-dire produits, mis en marché et régulés.

Le travail accompli analyse la mise en place et le déploiement des différents régimes de régulation des techno-sciences et de la techno-industrie depuis 1945, des échelles locales à l'échelle globale, au travers d'une dizaine d'études de cas. Nous nous penchons sur : le nucléaire, les substances chimiques, la pharmacie et la santé, la révolution verte, la sécurité, l'analyse des systèmes, la gestion de l'eau, le climat, l'environnement et la biodiversité. Nous interrogeons ce qui est gouverné, les outils et les dispositifs qui sont utilisés, les acteurs individuels et collectifs qui ont imprimé leur marque dans ce gouvernement. Nous déroulons les écheveaux dans lesquels des logiques de développement et de promotion de certaines formes d'économie d'une part, de prises en charge de mobili-sations contre les dégâts environnementaux, sanitaires et sociaux de l'autre, se mêlent à des transformations de la matérialité des problèmes posés, à des impératifs géo-politiques, à des stratégies

délibérées d'acteurs et à la promotion d'institutions nouvelles pour façonner une nouvelle manière de gouverner. En suivant des groupes d'experts, des instruments de gouvernement, des produits, des organisations et les discours qu'elles tiennent, nous caractérisons des périodes dans le développement des régimes de régulation et de gouvernement des technosciences et de leurs effets. Et nous montrons, qu'au travers de ce gouvernement, c'est bien l'avènement d'un ordre à la fois « néo-libéral », de la « gouvernance » et de la « sécurité » qui s'est joué et se joue.

Les méthodes utilisées sont principalement celles des historiens, c'est-à-dire du travail en archives et la constitution de périodisations.

A partir de terrains abordés sur longue période à travers les archives de diverses institutions, le travail a consisté à proposer des monographies, puis à construire collectivement une chronologie, et enfin à proposer des périodisations. Le travail de chronologie s'est fait en séminaire. A partir d'une première version, les vingt à vingt-cinq participants du séminaire ont contribué à son extension. Le produit final (la chronologie présentée en tableau) est construit à partir des catégories suivantes : (1) Contextes politiques nationaux, géopolitique internationale, guerres et crises, décolonisation, questions Nord-Sud, économie, droits de propriété et finance ; (2) Acteurs internationaux (OMS, FAO, BM, FMI, OCDE, GATT, OMC, UE, UN), entreprises multinationales, ONG, think tanks ; (3) Catastrophes industrielles et technologiques majeures ; (4) Nucléaire civil et militaire, énergies, ressources minières ; (5) Chimie, pesticides, radioactivité, carcinogènes, pollutions ; (6) Santé, médicaments, biomédecine, démographie, sécurité alimentaire globale ; (7) Environnement et développement, nature et ressources naturelles, biodiversité ; (8) Climat et systèmes terre, atmosphère, visions du futur ; (9) Nouvelles technologies (nano, biologie de synthèse, etc.). Cette chronologie sera mise en ligne incessamment.

Par ailleurs, une étude historique du vocabulaire de la Banque Mondiale a été menée à partir des rapports annuels de la Banque. Celle-ci a été réalisée par numérisation de ces rapports et étude de fréquence. Elle a été complétée par une étude complète de l'iconographie des rapports de la Banque sur 50 ans. Ces deux études précisent le travail chronologique et les hypothèses testées dans la livre à paraître en 2014 à La Découverte. Etant donné l'importance de la question, cette étude est en cours d'approfondissement en collaboration avec Franco Moretti, à Stanford, via le Literary Lab.

Finalement un gros travail théorique a été réalisé sur la notion de gouvernement (dérivé des travaux de Michel Foucault et de l'abondante littérature internationale sur la gouvernementalité) et l'importance de revenir sur ce vocabulaire pour comprendre le monde contemporain.

Les résultats globaux les plus significatifs portent sur quatre aspects.

Théoriquement, le séminaire a permis une socialisation des étudiants et collègues à la littérature de langue anglaise sur la gouvernementalité. Il a aussi permis de réaliser une critique systématique de la littérature STS à notre sens trop aveugle aux macro-mutations des mondes techno-scientifiques et industriels, des cadres politiques, culturels et contestataires, des modes de régulation des technologies et des risques, et du gouvernement de la critique. Substantiellement, l'intérêt de ce travail a été de construire une chronologie et une périodisation de ces macro-mutations. Finalement, ce travail a permis de cerner les catégories, modes d'action et formes de gouvernement de la Banque Mondiale et d'initier un travail similaire sur l'OCDE, deux des plus importantes structures du gouvernement mondial.

Les résultats du travail monographique

Les études monographiques ont porté sur une dizaine de thématiques qui ont conduit à plusieurs livres et à de nombreux articles.

A savoir le travail de Sezin Topcu sur les formes de gouvernement de l'espace public dans les affaires nucléaires. Elle a repéré huit types d'instruments et trois grande périodes, à partir du cas français ; ce travail lui a valu d'être recruté au CNRS en 2011 et un livre est paru en 2013 au Seuil.

Il s'agit aussi du travail de Jean-Paul Gaudillière sur le gouvernement du risque iatrogène, notamment via une étude sur le distilbène qui a rencontré les travaux de Soraya Boudia sur les faibles doses, d'une part, les études en facteurs de risque de l'autre.

Plus globalement, Soraya Boudia a terminé une étude sur le gouvernement transnational du nucléaire et de la radio-activité qui a conduit à de nombreux articles, une HDR, un recrutement sur un poste de professeur des universités à Marne la Vallée et la tenue de deux très grands colloques internationaux en cours de publication.

Jean-Paul Gaudillière a aussi travaillé sur les substances chimiques présentes dans l'environnement et leurs effets sanitaires ; il a particulièrement travaillé sur les perturbateurs endocriniens, avec Nathalie Jas, qui a elle-même co-organisé les colloques internationaux de Strasbourg avec Soraya Boudia sur les pollutions et leurs effets ; cela lui a valu d'être recrutée par l'INRA sur un poste de chargée de recherche.

Jean-Paul Gaudillière a aussi travaillé sur l'OMS et le gouvernement de la santé mondiale, avec la post-doctorante que nous avons recruté, Iris Borowy. Venue d'Allemagne, elle a étudié les modèles de développement élaborés entre santé, environnement et croissance économique ; centrée sur la santé publique internationale comme prise entre croissance et environnement, elle a conclu sur le fait que ce dilemme est ancien et bien identifié mais que ce constat a été sans conséquence du fait du poids dominant des régulations économiques à la Banque Mondiale.

Le processus des négociations internationales du climat a été étudié par Amy Dahan, ce qui a conduit à la rédaction de nombreux rapports dont un commandé par le conseil d'analyse stratégique ; elle a notamment regardé comment a fonctionné l'expertise scientifique du GIEC entre science et politique ; elle a été aidé par le travail de Stefan Aykut, récipiendaire d'un contrat de six mois pris sur ce contrat, et qui a porté sur l'évolution de l'expertise et des pratiques de prospective dans le domaine énergétique du fait du changement climatique.

Dominique Pestre a développé principalement des travaux théoriques sur les liens entre formes souveraines de gouvernement et gouvernementalité (qui ont conduit à un numéro spécial de *Minerva*), des travaux de synthèse historiques (qui terminent, d'une part le livre que ce collectif prépare pour La Découverte, et qui sont au fondement du livre personnel qu'il a publié au Seuil en janvier 2013). Il a coordonné des travaux sur les modes de gouvernement de la Banque Mondiale et de l'OCDE (avec deux étudiants) et des travaux sur les formes de participation des populations aux choix techno-scientifiques (avec un jeune collègue). Il poursuit ce travail à Stanford sur la langue de la Banque Mondiale aujourd'hui, comparée à celle de l'OCDE et d'instances nationales

Des chantiers non prévus dans le schéma initial ont émergé en cours de route, notamment via le séminaire. Ces travaux sont intégrés dans la volume de synthèse prévu à La Découverte en 2014. Il s'agit de travaux sur l'histoire de l'environnement comme question technique et politique, animé par Christophe Bonneuil au centre Koyré (travail fait en collaboration avec des doctorants et une post-doctorante),

d'un travail sur le gouvernement de la sécurité alimentaire, patronné par Pierre-Benoît Joly, directeur de recherche à l'INRA, directeur de l'IFRIS et enseignant au Centre Koyré, travail fait avec une doctorante actuellement à l'Université Columbia

d'un travail sur le gouvernement de l'eau, sous la direction d'une post-doctorante aidée d'un thésard ; et d'un travail sur la catégorie de sécurité comme mode de gouvernement devenu essentiel aux Etats-Unis et accompli par une doctorante travaillant, au Centre Koyré, avec Dominique Pestre.

Un très important travail d'archives à l'OMS a été accompli pour Jean-Paul Gaudillière et Nathalie Jas par un vacataire payé par ce contrat (Fabien Moll François), qui a aussi été l'auteur du travail de numérisation et de traitement des données provenant des rapports de la Banque Mondiale pour Dominique Pestre

Livre collectif du groupe Gatseg

PESTRE D. et al., *Gouverner le progrès, gouverner ses dégâts*, à paraître aux Editions de la Découverte, collection Recherches, 2014

Livres personnels

Amy Dahan & Stefan Aykut : *De Rio (92) à Rio (2012): Vingt années de négociations climatiques. Quel Bilan ? Quel rôle pour l'Europe ? Quel futur ?* La Documentation française, 2012

D Pestre, *A contre-sciences. Politique et savoirs dans les sociétés contemporaines*, Seuil, 2013, coll. La Couleur des Idées

TOPÇU S. *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Seuil, coll. « Écono-mies humaines », 2013

Direction d'ouvrages ou de numéro spécial de revue

S. Boudia et N. Jas (dir.), *Toxicants, Health and Regulation since 1945*, Pickering and Chatto, en cours de publication

S. Boudia et N. Jas (dir.), *Powerless science? : Science and Politics in a Toxic World*, Berghahn Books, en cours de reviewing, à paraître en 2014

BONNEUIL C., PESSIS C., TOPÇU S. (dir.), *Trente Glorieuses ou Trente Pollueuses ? Alertes environnementales et contestations du progrès dans la France d'après-guerre*, La Découverte, collection SHS, 2013.

GOURGUES G., TOPÇU S., RUI S. (dir.), *L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation, dossier spécial, Participations. Revue de sciences sociales pour la démocratie et la citoyenneté*, n°6, 2013.

Pestre D and Weingart Peter (dir.), *Numéro spécial de la revue Minerva*, n°47, 2009.

Articles dans des revues

Simone Turchetti, Nestor Herran et Soraya Boudia, « Have we ever been transnational? Towards a history of science across and beyond borders », (avec N. Herran et S. Turchetti), *British Journal of History of Science*, décembre 2012 (disponible en ligne)

Soraya Boudia, « Sur les dynamiques de constitution des systèmes d'expertise scientifique : le cas des rayonnements ionisants », *Genèses*, 70, 2008, p. 26-44

Amy Dahan et Florence Pinton (2008), « De la Nature au Système Terre, environnement et durabilité », *Science, Technologies, Savoirs en Sociétés, Les Cahiers du MURS*, n° 57/58, p 31-46

Amy Dahan (2008) "Climate expertise : between scientific credibility and geopolitical imperatives", *Interdisciplinary Science Reviews*. vol 33, N°1, p 71- 81

Amy Dahan (2009): "Entre Poznan et Copenhague, le régime climatique au milieu du gué", *Nature, Science, Sociétés*, 17 (2009), 271-282

Amy Dahan (2010), "Putting the Earth System in a numerical box ? The evolution from climate modeling toward global change", *Studies in History and Philosophy of Modern Physics*, 41 (2010), 282-292.

A. Dahan & S. Aykut (2011, "Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l'objectif des deux degrés ", *Natures, Sciences, Sociétés*, 19 (2), (2011), p144-157.

- D. Pestre (2009), 'Understanding the forms of government in today's liberal societies. An Introduction'. *Minerva*, 47, 243–260
2010. D. Pestre, 'Des sciences et des productions techniques depuis les années 1970. Chronique d'une mutation', *Le Débat*, 160, Mai-Août 2010, 115-131
2010. D. Pestre, 'Dix thèses sur les sciences, la recherche scientifique et le monde social, 1945-2010', *Le Mouvement Social*, 233, Octobre-Décembre 2010, p.13-30
- 2011 D. Pestre, 'Le développement durable. Anatomie d'une notion', *Nature, Science, Société*, 19, 31-39
- 2011 D. Pestre, 'Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif', in *Participations* 1, 210-238
- TOPÇU S., SERRANO-VELARDE K. « Der Laie im Fokus nuklearer Debatten. Konstruktion und Instrumentalisierung des Laienbegriffs im französischen Atomdiskurs », *Österreichischen Zeitschrift für Soziologie (Revue autrichienne de sociologie)*, vol. 36, n°1, 2011, pp. 91-114.
- TOPÇU S. « Confronting nuclear risks: counter-expertise as politics within the French nuclear energy debate », *Nature and Culture*, 3, 2, 2008, p. 91-111.
- Iris Borowy, "Global Health and Development: Conceptualizing Health between Economic Growth and Environmental Sustainability", pre-published on-line: *History of Medicine and Allied Sciences* 2012; doi:10.1093/jhmas/jrr076
- Iris Borowy, "Road Traffic Injuries: Social Change and Global Development," accepté par *Medical History*.
- Iris Borowy, "...to study 'accidents' as a whole may be like studying 'disease' as a whole." *The Epidemic of Road Traffic Injuries*, accepté par: Jörg Vögele (ed.), *Epidemics and Pandemics in Historical Perspective*, en préparation.

Rapports de recherches

- A. Dahan, S.Aykut, H.Guillemot et A.Korczak (2009), "Les arènes climatiques : forums du futur ou foires aux palabres ? La Conférence de Poznan", *Koyré Climate Series*, n° 1, Février 2009, 45 pages.
- A.Dahan, S.Aykut, C.Buffet, A.Viard-Cretat (2010) : "Les Leçons politiques de Copenhague : Faut-il repenser le régime climatique ?". Rapport de Recherche, *Koyré Climate Series*, n° 2, Février 2010, 48 p.
- Amy Dahan, C.Buffet, A.Viard-Cretat (2011) : "Le compromis de Cancun : Vertu du pragmatisme ou masque de l'immobilisme ? ", *Koyré Climate Series*, n°3, Février 2011, 41 pages
- A.Dahan, M. Armatte, C.Buffet, A.Viard-Cretat (2012): "Plateforme de Durban: Quelle crédibilité accorder encore au processus des négociations climatiques?" Rapport de Recherche, *Koyré Climate Series*, n° 4, Mars 2012, 32 p.

Chapitres dans des ouvrages collectifs

- Amy Dahan (2012), "After Copenhagen, Revisiting scientific and political frames of the climate change regime", in *Global Change, Energy Issues & Regulation Policies*, Springer-Verlag (2012).
- Amy Dahan et Christophe Buffet (2009) «Environmental NGOs in the raising debate of climate change", in *Social Movements and Public Action. Lessons from Environmental Issues*, P.Marty & S.Devaux (eds), Cefres, p 11- 45.
- Amy Dahan (2009) "Epistémologie de la modélisation, le cas des modèles de climat", in *Modélisations entre Natures et Sociétés*, D.Hervé et K.Laloé (dir.) coll Indisciplines, Ed Quæ, Avril 2009
- Amy Dahan et Hélène Guillemot (2008) "Climate Change : scientific dynamics, expertise, and geopolitical stakes", in *Global Science and National Sovereignty: Studies in Historical Sociology of Science*, G. Mallard, C.Paradeise, Routledge, New York, 2008. p 195-219.
- S. Boudia et N. Jas, 'Science and Politics in a Toxic World', in S. Boudia et N. Jas (dir.), *Toxicants, Health and Regulation since 1945*, Pickering and Chatto, (en production, à paraître mars 2013)
- S. Boudia et N. Jas, 'The Greatness and Misery of Science in a Toxic World', in S. Boudia et N. Jas
- Soraya Boudia, « Radioisotopes 'economy of promises' » : On the limits of biomedicine in public legitimization of nuclear activities" in X. Roqué, N. Herran et J. Hughes (eds), *Isotopes : Science, Medicine and Industry in the 20th Century*, numéro spécial de *Dynamis*, 29, 2009, p. 241-259

- Soraya Boudia, « La genèse d'un gouvernement par le risque : technologies et experts de l'incertitude », in D. Bourg, P.B. Joly et A. Kaufmann (eds), *Retour sur la société du risque*, Presses Universitaires de France, à paraître en 2012
- Soraya Boudia, « From threshold to risk : Exposure to Low Dose Dose of Radiation and its Effects on Toxicants Regulation », in S. Boudia et N. Jas (eds), *Toxic World. Toxicants, Health and Regulation in the XXth Century*, (avec N. Jas), Londres : Pickering and Chatto, à paraître en mars 2013
- Soraya Boudia, « Risque et société du risque », in Bonah C., Haxaire C., Mouillie J.-M., Penchaud A.-L., Visier L. (dir.), *Sciences humaines, médecine et santé. Manuel du Collège des enseignants de SHS en médecine et santé*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 518-525
- Soraya Boudia et Emmanuel Henry, « Santé et environnement », in C. Bonah, C. Haxaire, J.-M. Mouillie, A. L. Penchaud, L. Visier (dir.), *Sciences humaines, médecine et santé. Manuel du Collège des enseignants de SHS en médecine et santé*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 526-533
- Soraya Boudia, « Les problèmes de santé publique de longue durée. Les effets des faibles doses de radioactivité » in Cl. Guilbert et E. Henry (eds), *La définition des problèmes de santé publiques*, Paris, Editions de la découverte, 2009, p. 35-53 (joint au dossier)
- J-P Gaudillière, "Food, drug and consumer regulation: The 'meat, DES and cancer' debates in the United States" in D.Cantor, C. Bonah, M. Dörries (eds) *Meat, medicine and human health in the twentieth century*, London, Pickering & Chatto, 2010, pp. 179-202.
- J-P Gaudillière, « DES, cancer and endocrine perturbation: Ways of regulating, chemical risks and public expertise in the United States » in N. Jas & S. Boudia (eds) *Powerless science ? The Making of the Toxic World in the Twentieth Century*, International Perspectives in Environment and History series, New York, Berghahn Books, accepté, en révision.
- J-P Gaudillière, « Du risque social au risque technologique : la transformation de la tuberculose en problème global » in D. Bourg, P-B Joly et A. Kaufman (eds) *La société du risque revisitée*, Actes du Colloque de Cerisy, PUF, Paris.
- N. Jas, 'Santé publique et marché des agrumes dans la CEE des années 1960', in L. Bonnaud et N. Joly (dir.), *L'alimentation sous contrôle*, Quae / Educ. Agri, septembre 2013
- N. Jas, 'Adapting to Reality : The Emergence of an International Expertise on Food Additives and Contaminants in the 1950's and early 1960's', in S. Boudia et N. Jas (dir.), *Toxicants, Health and Regulation since 1945*, Pickering and Chatto, (en production, à paraître mars 2013)
2010. D. Pestre, 'Penser le régime des techno-science en société. Production, appropriation, régulations des savoirs et des produits techno-scientifiques aujourd'hui', in *Les Etudes de sciences : pour une réflexivité institutionnelle*, ouvrage collectif sous la direction de Joelle Le Marec, Editions des Archives Contemporaines, 2010, 17-42
2010. D. Pestre, 'The politics of hybrid forums', in *Débordements, Mélanges offerts à Michel Callon*, sous la direction de Madeleine Akrich et al., PESMP, 357-367
- 2011 D. Pestre, 'Les sciences entre démiurgie, états de fait économiques et démocratie. Aperçu historique, situation présente, principes normatifs', in *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, ouvrage dirigé par Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, La Découverte, 261-282
- 2012 D. Pestre et JB Fressoz, 'Critique historique du satisfecit postmoderne. Risque et « société du risque » depuis deux siècles', in D. Bourg, P.B. Joly et A. Kaufman, *Retour sur la société du risque*, à paraître aux PUF (manuscrit accepté)
- TOPÇU S., « L'atome, la gloire et le désenchantement : l'énergie nucléaire et la société du risque pendant les Trente Glorieuses » in Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, Céline Pessis (dir.), *Trente Glorieuses ou Trente Pollueuses ? Alertes environnementales et contestations du progrès dans la France d'après-guerre*, Editions de la Découverte, collection SHS, à paraître en 2013.
- TOPÇU S., « Des grandeurs nationales aux crises globales. Gouverner l'énergie nucléaire, ses critiques et ses dégâts au cours de cinq dernières décennies » in Dominique Pestre, Sezin Topçu, Jean-Paul Gaudillière, Amy Dahan, Nathalie Jas, Soraya Boudia (dir.), *Gouverner le progrès, gouverner ses dégâts*, Editions de la Découverte, collection Recherches, à paraître en 2013.
- TOPÇU S., « Chernobyl empowerment ? Exporting participatory governance to contaminated territories » in Soraya Boudia, Nathalie Jas (eds.), *Toxic World*, Pickering & Chatto Publishers, 2012 (sous presse).

TOPÇU S., « Vers une mise en culture de la catastrophe? Mobiliser les publics européens face au risque radiologique 'durable' » à paraître in Actes du colloque « Cultures des sciences en Europe », Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2012 (sous presse).

TOPÇU S. « L'énergie nucléaire et la politique des mots » in Marie-Jo Menozzi, Fabrice Flipo, Dominique Pecaud (dir.), Énergie et société : sciences, gouvernances et usages, Paris, EdiSud, 2009, pp. 79-89.

TOPÇU S. « Tensions liées aux rhétoriques du 'profane': le cas du nucléaire », in T. Fromentin, S. Wocjik, (dir.), Profane en politique. Compétences et engagement du citoyen, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 2008, p. 85-110.

TOPÇU S. « Le nucléaire à l'épreuve de l'expertise citoyenne: quels savoirs? quels enjeux? » in S. Topçu, C. Cuny, K. Serrano-Velarde (dir.), Savoirs en débat. Perspectives franco-allemandes, Paris, L'Harmattan, coll. Sciences et Société, 2008, pp. 146-169.

TOPÇU S. « La construction historique de la notion du profane » in Actes du colloque « Sciences en société au XXIème siècle: autres relations, autres pratiques », Paris, Éditions du CNRS, 2008, p. 56-68.

CONSORTIUM DU PROJET

Ce projet GATSEG est un projet historique coordonné par Dominique Pestre.

Il a associé Soraya Boudia, Amy Dahan, Nathalie Jas, Jean-Paul Gaudillière et Sezin Topcu. Il a été organisé autour d'un séminaire bi-mensuel regroupant 25 personnes environ et un abondant travail d'archive et de documentation. Il a reçu l'aide de Iris Borowy et Sara Fernandez, post-doctorantes, de Stefan Aikut et Sebastian Grevsmuehl, doctorants et d'Adeline Néron, en master 2. Le projet a commencé en janvier 2009 et s'est clôt en juin 2012. Une publication finale paraîtra en septembre 2014. Le contrat a été signé avec La Découverte.

Acronyme	GEDI
Titre	GOUVERNEMENT EUROPEEN DES INDUSTRIES
Edition	2008

RESUME

Développé par des politistes et des économistes travaillant sur quatre industries -l'automobile, le vin, la pharmacie et l'aquaculture- ce projet repose sur le constat suivant : le gouvernement européen des activités productives demeure sous-étudié et mal cerné, ce qui conduit à conforter le mythe d'une intégration européenne « économique ». Fondé sur la conviction que l'intégration des économies en Europe est, au contraire, un processus gouverné, l'objectif principal de ce projet a été de générer des connaissances sur le gouvernement européen des industries qui permet de cerner la teneur de ce processus. Ainsi, nous avons renversé la perspective dominante qui veut que l'Etat-nation demeure l'échelle de régulation la plus prégnante en Europe et qu'elle se sépare nettement de ce qui se régule à l'échelle de l'Union européenne. Ce paradigme prive la recherche d'une aptitude à examiner systématiquement les acteurs qui participent au gouvernement européen des industries, leurs modes d'intervention et les effets qu'elles génèrent sur les instruments de l'action publique et le comportement des firmes. Notre objectif a donc été de changer de paradigme de recherche et de penser autrement l'économie contemporaine, son gouvernement et l'Union européenne.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : LE GOUVERNEMENT EUROPEEN DES INDUSTRIES, SES CAUSES ET SES EFFETS

INTERVENANTS : ANDY SMITH - BERNARD JULIEN

1. UN GOUVERNEMENT EUROPEEN OMNIPRESENT
2. UN GOUVERNEMENT INCOMPLET
3. UN GOUVERNEMENT DEPOLITISE

RESULTATS DU PROJET

Le projet GEDI a largement permis de confirmer l'omniprésence de l'échelle européenne dans le gouvernement contemporain des industries. Loin d'être simplement une dimension « additionnelle » au gouvernement national, infranational et international, cette échelle est désormais constamment impliquée dans les huit régulations trans-industrie et par industrie étudiées. Si ce constat de l'omniprésence permet déjà de contester frontalement les schémas d'analyses proposés par les travaux centrés sur l'échelle nationale (ex. *Varieties of capitalism*) ou sur l'eupéanisation des politiques publiques, il est plus important encore de souligner nos résultats de recherches concernant *l'incomplétude* du gouvernement européen des industries, ses causes et ses conséquences.

Ce que nous désignons par incomplétude est le fait social suivant : ceux qui prétendent gouverner les industries à l'échelle européenne décident en sachant qu'ils ne maîtrisent qu'une part de la régulation concernée. Ceci est le cas d'abord parce que les rapports institués (RI) concernés sont volontiers traités à des échelles différentes alors même qu'ils sont éminemment interdépendants ; c'est ensuite le cas parce que, pour un RI particulier, il est rare que l'UE ait le monopole de la production de règles pertinente et/ou soit à même de contrôler le processus complexe qui rendra ou non la règle édictée effective. Il en résulte que les représentants clés de l'UE tendent fortement soit à techniciser en raisonnant *ceteris paribus* et en ne référant leur production qu'au domaine de compétence juridique de leur intervention, soit à invoquer d'autres composantes du gouvernement général de l'UE dont ils ne maîtrisent pas les hypothèses et/ou les anticipations. Dans le premier

cas, on a affaire à un mode de gouvernement qui fait l'impasse sur sa dimension relationnelle en ne cherchant sa légitimation que dans le domaine étroit de compétence qui lui est reconnu. Dans le second cas, le producteur de règles déborde son domaine en essayant de lier les règles concernées à des problèmes de l'industrie.

Dans nos quatre industries, formellement les tentatives de développement d'une stratégie globale européenne existent bel et bien. La réforme de l'OCM vin, « Cars 21 » et « la nouvelle vision pour le secteur pharmaceutique européen » lancée par la Commission en 2008 en sont les artefacts les plus évidents. Toutefois, ce n'est que dans le cas vitivinicole que de telles stratégies européennes ont été suivies d'effets structurants. Dans ce cas-ci, les instruments de régulation communautaire ont été changés dans le même temps que le changement stratégique. Certes, la mise en œuvre de cette refonte des instruments a débouché sur des changements de pratiques hétérogènes par les administrations et dans les vignobles nationaux. Mais c'est bien à partir d'une impulsion commencée à l'échelle européenne que l'ensemble de l'industrie a été désinstitutionnalisée puis réinstitutionnalisée.

Pour l'industrie automobile et pharmaceutique l'impact des stratégies affichées comme « européennes » a été beaucoup plus faible. Dans le cas de l'automobile, la quête d'une coexistence au sein des mêmes frontières et sous les mêmes standards et normes contribue à faire de l'UE un espace de recherche du plus petit commun dénominateur entre les 6 grands constructeurs autochtones auxquels s'ajoutent les GM, Ford, Toyota, Nissan et Hyundai dont la voix est relayée par les Etats membres qui accueillent leurs sites européens. Il en résulte une réelle difficulté à arbitrer trop clairement en la défaveur d'une des nations constructrices. En effet, les différences structurelles lourdes des marchés conduisent à des spécialisations en gammes et en motorisations assez contrastées qui opposent un modèle nord-européen très tolérant aux grosses cylindrées et aux véhicules imposants et puissants et un autre sud-européen assez opposé. De manière similaire, le gouvernement européen de l'industrie pharmaceutique demeure dominé par la légitimité presque intouchable accordée aux grandes firmes qui s'affichent toutes comme les producteurs de la médecine « innovante ». Si cette catégorie est devenue fortement problématique, elle demeure la base d'un raisonnement communautaire qui empêche le développement de problématiques et d'instrumentations plus tournées vers l'intégration de nouvelles tendances en matière de production et de commercialisation des médicaments. Enfin, si l'industrie aquacole a également été le sujet d'un document « stratégique » européen récent, à nouveau on n'y retrouve guère trace d'une volonté de la part de ses rédacteurs d'établir une politique commune qui fixerait un cadre d'objectifs et de règles distinct et distinctif à l'échelle européenne.

Tout ceci réduit du même coup, la capacité de l'UE à se constituer en espace de définition de politiques industrielles ou technologiques contraignantes ou volontaristes. On a alors à nouveau une division du travail politique qui conduit à ne permettre à l'UE que de définir des cadres très généraux d'action et à laisser les nations rendre effectives les dispositions qui, naturellement, vont perpétuer l'hétérogénéité des modèles. Bref, de la part des agents de la Commission, ces « stratégies européennes » constituent certes des tentatives de se légitimer et de s'affirmer dans chaque industrie, parfois en dépassant leurs compétences formelles et souvent dans une quête de les élargir. Mais généralement ce sont des formes de travail politique peu soutenues et, sauf dans le cas vitivinicole, rarement suivies d'effets.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Le projet a débouché sur un livre collectif d'ensemble et la préparation en cours de quatre ouvrages « par industrie ». 19 articles de revue à comité de lecture ont déjà été publiés ou sont sous presse. 3 ouvrages et 7 chapitres d'ouvrage ont été publiés. 47 communications de colloque et 53 interventions de vulgarisation ont également été effectuées. (voir dessous)

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

UNION EUROPEENNE – INCOMPLETUDE – DEPOLITISATION – REGULATION – CAPITALISMES – ECONOMIE NEO-CLASSIQUE

CONSORTIUM DU PROJET

Le projet GEDI est une recherche fondamentale en économie politique coordonnée par Andy Smith au Centre Emile Durkheim à l'Université de Bordeaux (CED) et Bernard Jullien du laboratoire GREThA à Bordeaux. Il associe 13 politistes et économistes (du GREThA et de l'ENS Cachan). Le projet a commencé en juin 2009 et a duré 48 mois.

Publications à ce jour : International

Articles à comité de lecture

Berthet Thierry, Conter Bernard, « Politiques de l'emploi : une analyse comparée de l'action publique locale en Wallonie et en France », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 18, n°1/ 2011, pp. 159-184, 2011.

Carter, C., 'Constructing sustainability in EU fisheries: Re-drawing the boundary between science and politics?', *Environmental Science and Policy*, Available on-line 27 December, 2012.

Carter, Caitríona and Berthet, Thierry, The EU Government of 'Flexicurity': Trans-Industry Regulation to What End? (October 13, 2010). Edinburgh Europa Paper Series 2010/02. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=1691603>

Itçaina X., Roger A. et Smith A. (2013) "Implementating the EU's 2008 wine reform: Institutionalizations compared", *Comparative European Politics*, 11(1), 2013, pp. 119-142

Jullien B., Pardi T., « In the name of consumer: The social construction of innovation in the European automobile industry and its political consequences », *European Review of Industrial Economics and Policy*, n°3, 2012

Jullien B., Smith A., 'Conceptualizing the role of politics in the economy: Industries and their institutionalizations', accepted for publication in *Review of International Political Economy*, 2011, 18 (3): 358-383.

Hildermeier J., Villareal A. (2011), « Shaping an emerging market for electric cars: How politics in France and Germany transform the European automotive industry », published in *ERIEP*, Number 3, on line since 12 December 2011, URL : <http://revel.unice.fr/eriep/index.html?id=3329>.

Roger A., "The Limits to Unified Claims against European Agricultural Policies: A Comparative Analysis of Wine Producers in France and Romania", *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 19(1), 2012, pp. 1-18

Smith A., 'How the European Commission's policies are made: problematization, instrumentation and legitimation', *Journal of European Integration*, (accepted for publication 6th February, 2013)

Smith A., 'Let's not argue. The case of EU wine policymaking', *Critical Policy Studies*, (first février 2013)

Villareal A. (2011), "The Social Construction of the Market for Electric Cars in France: Politics Coming to the Aid of Economics", in *International Journal of Automotive Technology and Management*, vol. 11, n.4, p. 326-339

Ouvrages et chapitres d'ouvrage

Carter, C., 'Integrating Sustainable Development in the European Government of Industry: Sea Fisheries and Aquaculture Compared' in N. Nic Shuibhne and L. Gormley (eds), *From Single Market to Economic Union*, OUP, 2012, pp.289-312.

Conter B., *La stratégie européenne pour l'emploi : de l'enthousiasme à l'effacement*, Ed CRISP, Bruxelles, 2012.

Conter B., « Les usages de la notion de flexicurité en Belgique », dans Béthoux E., Koster J.-V., Monchatre S., Rey F., Tallard M., Vincent C., 2012, *Emploi, compétences et relations professionnelles : quelles dynamiques de régulation aujourd'hui ?*, Editions Octarès, Paris, 2012.

Conter B. (avec Lemistre Ph.), « Flexicurité : quels indicateurs pour quelles transitions ? » (avec Ph. Lemistre) dans Kerleau M., Laguérodié S., Outil J.L., *Crises, inégalités et pauvretés*, Presses Universitaires de Louvain, pp. 57-76, 2011.

Ramirez Perez S., «The evolution of the Law of articles 81 and 82 : ordoliberalism and its keynesian challenge », with Sebastian van der Scheur, in Kiran Patel and Heike Schweitzer (Eds.), *The Historical Foundations of EU Competition Law* (Oxford, Oxford University Press, 2013, pp.44-102

Smith A., « Multijurisdictional regulation », dans M. Bevir (ed.), *The Sage Handbook of Governance*, London, Sage, 2011, p. 300-312

Communications

Berthet, T and Carter, C. (2009), 'The EU Government of 'Flexicurity': Trans-Industry Regulation to What End?', *SASE Conference*, Paris, 16th-18th July, 2009.

Berthet T., "Flexicurity: An Obsolete Concept for the European Employment Strategy and National Debates?" Communication présentée au congrès de l'*ECPR*, Reykjavik, 26 août 2011.

Carter, C. (2011), 'Rendering Aquaculture and Fisheries Spaces for European Government: The Politics of Regulation', paper presented at the European Consortium for Political Research (ECPR) Annual Conference, Reykjavik 25-27 August 2011

Carter, C. (2011) 'Making politics through regulation: How interpretivist institutionalism can de-centre sustainability policymaking', paper presented at the 6th International Conference in *Interpretive Policy Analysis*, Cardiff, 23-25 June, 2011.

Carter, C, Freeman, R and Lawn, M (2010) 'Europe: the work of governing', paper presented to the Europa Institute Seminar Series *Practicing EU Government*, 7 May, 2010, Edinburgh.

Carter, C (2010) 'A political sociological approach to policy science analysis' paper presented at the University of Edinburgh, Policy & Governance Research Group, 17 March, 2010.

Cazals C., Jullien B., Michel L., 'The EU and 'sustainable development': Trans-Industry Regulation through the Back Door?', annual conference of the Society for Advances Socio-economics (SASE), Paris, 16th-18th July, 2009.

Conter B., « Européanisation des politiques de l'emploi », communication au colloque de l'observatoire de l'emploi du Luxembourg sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques, Mondorff, 14-15 mai 2012.

- Conter B., « Les politiques de l'emploi dans la nouvelle gouvernance économique européenne : une analyse des usages nationaux d'une ressource européenne », Communication aux journées de l'Association d'économie sociale, Aix-en-provence, septembre, 2012.
- Conter B., « La flexicurité : quelle évolution ? », journée d'étude du CEPAG- FGTB wallonne, Beez, 25 mai 2012.
- ITCAINA X, Roger A. et A. SMITH, « Which 'European Government' of Wine ? The Making and Implementation of the 2008 Wine CMO Reform », European Consortium for Political Research (ECPR), 6th General conference, Reykjavik, 25 août 2011
- Gorry P., Montalban M., Smith A., 'Reinstitutionalizing the evaluation of medicines : EU-national complementarities, competition and contradictions', *communication au congrès annuel de l'ECPR*, Reykjavik, Islande, août, 2011
- Gorry P. & Montalban M., 'The political construction of the orphan drugs market: between innovation & access to care', *DIME workshop Innovation & inequality*, Pisa, Mai 2010.
- Gorry P., 'Impact of market exclusivity versus IP protection in fostering innovation for rare diseases', *EPIP conference*, Maastricht, Sept. 2010.
- Gorry P. Montalban M., Smith A., "Regulating the drugs market in the EU : the contradiction between safety, innovation and access to care", *FINNOV workshop on Innovation, Inequality trends*, Bordeaux, Sept. 2011.
- Jullien B, Pardi T., « In the name of consumer : the social construction of innovation in the European automobile industry and its political consequences », 10^{ème} congrès de l'Association Européenne de Sociologie, Genève, septembre 2011.
- Hildermeier J., Villareal A., "Sustainable Development as a Space for legitimization? The EU Green Cars Politics in the Automotive Industry", *6th ECPR General Conference*, Reykjavik, 25-27 août 2011.
- Hildermeier J., Villareal A., "Sustainable development as a strategic challenge for carmakers and governments: Politics on battery electric vehicles in France and Germany", *19th International GERPISA Colloquium*, Ministère de la recherche, Paris, June 11th 2011.
- Michel L., (2011), « Industry and the EU's sustainable development policy », *6th ECPR General Conference*, Reykjavik, 25-27 August 2011.
- Montalban, M., Ramirez Perez S., Smith A., "The doctrines behind EU competition policy", *SASE Conference*, Paris, 16th-18th July, 2009.
- Ramirez Perez S., "International Economic Crisis and European Integration: Sector-regulations between Multinational Business and Industrial Policies (1973-1984)", Panel organiser and discussant, 16th Annual Conference of the European Business History Association (EBHA), Paris, 28 September 2012.
- Ramirez Perez S., "Are industrial policies possible within the European Union? The case of Spain in the automobile sector (1986-2012)", 25th SASE Conference Global Shifts: implications for business, society and labour", Massachusetts Institute of Technology (MIT), Boston, 29 June 2012.
- Ramirez Perez S., "España en Europa: modernización, democracia y estado de bienestar (1971-2011)", Conferencia Integración y modernización: un nuevo marco para entender la Unión Europea y el MERCOSUR, Centro de Excelencia Jean Monnet Universidad de Bologna y Universidad Tres de Febrero, Buenos Aires, 10 November 2011.

Ramirez Perez S., "The competition policy of the European Union: Between Politics and Law", in workshop European Union Competition Law in Legal and Historical perspectives, Robert Schuman Centre, European University Institute, 29 April 2011.

Ramirez Perez S., 'The European automobile industry between economic crisis and European integration (1973-1981)' in the panel on "European car multinationals and the crisis of the 1970s", European Business History Conference, University of Glasgow, 28 August 2010.

Ramirez Perez S., 'The European Union and the crisis of the automobile industry: time for an industrial policy?' In GERPISA International Conference, Wissenschaftszentrum Berlin, 9 June 2010.

Ramirez Perez S., "Business history, economic governance and European integration: for a new research agenda", Business History Conference- European Business History Association, University Bocconi, Milan, 10 June 2009.

Smith A., 'The Commission and the government of industries', WZB conference *Position formation in the Commission*, Berlin, March 2012

Smith A. 'When Sector meets Territory: the 2007 reform of the EU's wine policy', congress of the European Union Studies Association (EUSA), Los Angeles, April 2009.

Villareal A., "Automobile and politics: politicization of the electric car in France", 4th *Graduate annual conference on social sciences and management*, University of Bradford, Bradford, October 26th-27th 2010.

Villareal A., "From the technical to the political: politicization of the electric car in France", 18th *International GERPISA Colloquium*, WZB, Berlin, June 10th 2010

National

Articles à comité de lecture

Berthet T., « Externalisation et gouvernance territoriale des politiques de l'emploi », *Revue Française de Socio-Economie*, n°6, 2^{ème} semestre 2010, pp. 131-148.

Jullien B., (2010), « Crise et soutenabilité du développement de l'industrie automobile : Comment les grandes industries automobiles mondiales se comportent-elles dans la crise ? », in *Transport-Environnement-Circulation – N° Spécial « L'automobile demain »*, janv. 2010.

Jullien B., (2010), « Les constructeurs automobiles et les clés de leurs performances avant, pendant et après la crise ? », in *Transport-Environnement-Circulation*, janv. 2010.

Jullien B., Smith A., « Le gouvernement d'une industrie : vers une économie politique institutionnaliste renouvelée », *Gouvernement et action publique*, 1(1) : 107-128, 2012.

Roger A., « Constructions savantes et légitimation des politiques européennes. La circulation des savoirs sur la vigne et le vin », *Revue française de science politique*, 60(6), 2010, pp. 1093-115 [Article également publié en anglais : « Scholarly constructs and the legitimization of European policies. The circulation of knowledge on wine and the vine », *Revue française de science politique (in English)*, 60 (2), p. 1-22]

Roger A., « Syndicalistes et poseurs de bombes. Modalités du recours à la violence dans la construction des 'intérêts vitivinicoles' languedociens », *Cultures & Conflits*, n° 81-82, 2011, pp. 49-80

Roger A., « Ceci n'est pas un agriculteur ! Ajustement aux catégories statistiques européennes et délimitation des groupes sociaux en Roumanie », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - INRA*, 93(1), 2012, pp. 5-29

Roger A., « Jeux d'échelles dans la construction de la représentativité. L'économie des luttes pour la définition des 'intérêts vitivinicoles' roumains », *Gouvernement et action publique*, 1(2), 2012, pp. 141-166

Ouvrages et chapitres d'ouvrage

Jullien B., Lung Y., *L'automobile à la croisée des chemins*, La Documentation Française, 2011

Jullien B., Lung Y., Midler C., *L'épopée Logan*, Dunod, 2012.

Smith A., « Le gouvernement européen de l'industrie : une perspective d'économie politique », dans L. Badel et H. Michel (éds.), *Patronats et intégration européenne : pour un dialogue disciplinaire raisonné*, Paris, L'Harmattan, 2011, coll. « Fare Gestion, management, entreprises, Europe », pp. 41-60.

Smith A., « Vers le gouvernement européen de l'industrie viti-vinicole ? », dans J-C. Hinnewinkel, dir., *La gouvernance des terroirs du vin*, Bordeaux, Editions Féret, 2010.

Communications

Berthet T., « Activation des politiques de l'emploi : stratégie européenne et transformation de l'action publique en Wallonie et en France », *Communication aux XIX^{èmes} Journées de l'Association d'Economie Sociale « Emploi et Politiques Sociales »*, Créteil, Septembre 2009.

Gorry P., Montalban M. & Smith A., "Construction politique des marchés et politiques des prix. Le cas de l'industrie pharmaceutique", *Congres AFEF*, Paris, Juillet 2012.

Itçaina X., "Les entreprises coopératives comme dispositifs participatifs : quel 'terrain' pour la sociologie politique ? », *Congrès Association française de science politique*, Strasbourg, septembre 2011.

Itçaina X., "L'économie sociale entre Europe et territoire: les coopératives vitivinicoles face à la réforme de l'OCM vin", communication aux séminaires CIRIEC France, groupe de recherche sur l'économie sociale, Paris, 15 juin 2011 et 26 juin 2012.

Jullien B, Pardi T., « Au nom du consommateur : la construction sociale de l'innovation dans l'automobile et ses conséquences politiques », avec Bernard Jullien, quatrième congrès de l'Association Française de Sociologie, Grenoble, juillet 2011.

Ramirez Perez S., L'Union Européenne, est-elle Néo-libérale ? Journée d'études organisée par le Centre des Recherches Internationales (CERI), Science Po Paris et la section Europe de l'Association Française de Sciences Politiques, Paris, 19 February 2010.

Ramirez-Pérez S., Villareal A., « Les régulations industrielles à l'échelle de l'UE : vers un gouvernement européen de l'industrie ? », *11e Congrès de l'Association française de science politique*, Strasbourg, 31 août- 2 septembre 2011.

Roger A., « Des agriculteurs sur mesure. Intégration des normes statistiques européennes et délimitation des groupes sociaux en Roumanie ». Congrès de l'Association française de science politique, Section thématique n°45 : « Quantifier le monde et l'Europe: acteurs, outils et appropriations », Strasbourg, 31 août-2 septembre 2011

Roger A., « La représentation des groupes professionnels dans l'Union européenne : une recherche comparative », Séminaire interdisciplinaire de l'Ecole doctorale Montaigne-Humanités, *Les réponses locales aux dynamiques globales*, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 23 janvier 2012

- Roger A., « Jeux d'échelles dans la construction des formes économiques légitimes : la régulation européenne du secteur vitivinicole », Chaire UNESCO, Université de Bourgogne, Institut "Jules Guyot", 22 février 2012
- Roger A., « Circulations et mobilisations des savoirs dans le gouvernement européen de l'économie : l'exemple des politiques vitivinicoles », séminaire annuel : « Les sciences de gouvernement XVI-XX siècles », UMR 5206 TRIANGLE, Ecole normale supérieure de Lyon, 6 avril 2012
- Roger A., « Remises en cause de l'expertise juridique dans une politique sectorielle européenne : la régulation des marchés vitivinicoles comme terrain d'affrontement académique », Colloque : *L'Europe du droit et ses élites. Prosopographie et champ transnational* (groupe de recherche POLILEXES - *Politics of International Legal Expertise in European Societies*), Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 3 et 4 mai 2012
- Smith A., « Le changement dans la régulation de la globalisation : de l'économie politique internationale au travail politique mondial », communication de la *section thématique n°2 (Penser le changement international)* du congrès de l'Association française de science politique, Strasbourg, 30 août-1^{er} septembre 2011.]
- Smith A., « Le gouvernement européen de l'industrie : une perspective d'économie politique », *Colloque « Patronats européens et intégration européenne : approches croisées historiques et politistes »*, Strasbourg, Institut des Hautes études européennes, 12 mars 2010.
- Smith A., « Transfert institutionnel et gouvernement européen : le cas de la politique de la concurrence », communication au congrès de l'AFSP, Grenoble, septembre 2009.
- Villareal A., « Changements et déstabilisation dans l'industrie automobile : l'émergence de la voiture électrique comme remise en cause de l'architecture du marché ? », *Journée EDSP2*, Université Bordeaux 2, 15-16 Juin 2012
- Villareal A., « Etre doctorant et participer à des projets de recherche : les apports du travail d'équipe à la thèse », *Séminaire interdoctorants CRAPE/Centre Emile Durkheim*, IEP de Rennes, 20 Juin 2012
- Villareal A., « Emergence et institutionnalisation d'un marché pour la voiture électrique en Europe (2008-2012). Déstabilisation ou changement de l'industrie automobile ? », *Journée des doctorants de l'IDHE*, Ecole Normale Supérieure de Cachan, Cachan, 26 Février 2012. Discutant : Caroline Vicensini (IDHE)

Acronyme	GOUVAREN
Titre	GOUVERNER PAR L'ENQUETE AU MOYEN ÂGE
Edition	2008

RESUME

La communication visera à montrer comment se met en place, dans les états occidentaux de la fin du Moyen Âge, une culture de gouvernement mettant en œuvre la notion de rationalité. La procédure inquisitoire et ses traductions documentaires seront le fil rouge qui permettront de comprendre comment les modes de gouvernement évoluent d'un savoir-faire vers une science rationnelle.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : LES MODES DE RATIONALISATION DU GOUVERNEMENT MEDIEVALE

INTERVENANT : LAURE VERDON

- I- RECHERCHE ET CONSTRUCTION DE LA « VERITE » : LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU BIEN COMMUN
- II- LA RATIONALITE DOCUMENTAIRE
- III- LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE PUBLIC

RESULTATS DU PROJET

LE PROGRAMME GOUVAREN, PAR SES DIFFERENTES REALISATIONS (COLLOQUE D'OUVERTURE, SEMINAIRES DE RECHERCHE, PUBLICATIONS) A PU METTRE EN EVIDENCE LA MANIERE DONT L'ENQUETE PUBLIQUE DE TEMOIGNAGES ACQUIERT, A LA FIN DU MOYEN ÂGE, VALEUR D'INSTITUTION ET PERMET AU POUVOIR DE RESOUDRE LES INCERTITUDES, LES DOUTES, QUI EMPECHENT LA PRISE DE DECISION POLITIQUE. DEVENUE UN ELEMENT PAR LEQUEL LA NORME SE FIXE, S'OPPOSANT A CE QUI EST OBSCUR, PEU INTELLIGIBLE, ELLE DEVIENT A L'EPOQUE MODERNE LA VOIE PAR LAQUELLE LE POUVOIR FINIT PAR EVALUER LE CARACTERE MEME DE SON ACTION. AU FINAL, CE QUE LE PROGRAMME GOUVAREN A PERMIS DE SOULIGNER, VOIRE DE REVELER, EST, AU-DELA DU CARACTERE D'OUTIL PRATIQUE DE GOUVERNEMENT QUE REVET L'ENQUETE DES LE XIII^E SIECLE, EN QUOI ELLE CONSTITUE UN ELEMENT D'UN LANGAGE POLITIQUE COMMUN QUI REPOSE SUR LA « VERITE » FIXEE PAR LE RITUEL INQUISITOIRE ET CONSTRUITE PAR LA PROCEDURE, DE LA MEME MANIERE QUE L'ON CONSTRUIT LE CRIME A FIN DE QUALIFICATION DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE, CE QUI PERMET DE SAISIR DE MANIERE PLUS PRECISE LA RAISON DE L'USAGE DE CETTE PROCEDURE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE. L'ENQUETE EST EGALEMENT, ET PAR LA, OUTIL DE MISE EN PRATIQUE DE L'IDEOLOGIE SOUVERAINE, PAR LE CHOIX QUI EN EST FAIT POUR RETABLIR L'EQUITE MAIS AUSSI PARCE QU'ELLE OFFRE LE MOYEN AU PRINCE DE DEMONTRER AUX YEUX DE TOUS LA DYNAMIQUE DE L'EXERCICE DE SA SOUVERAINETE.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

- L. VERDON, « L'enquête, un outil de domination ou de gouvernement ? Essai de réflexion en introduction aux travaux du programme ANR Gouvaren », <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00431134>, novembre 2009 (article de présentation du programme Gouvaren)
- T. PECOUT (dir), *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIIIe-XIVe siècles)*, Paris, De Boccard, 2010 (édition des actes du colloque international d'ouverture du programme)
- L. VERDON, « La paix du prince. Droit savant et pratiques féodales dans la construction de l'Etat en Provence (1250-1309) », *Revue historique*, 2010/2, n° 654, p. 291 à 336 (cet article reconsidère l'ordonnance provençale de mai 1294 et l'enquête générale qu'elle a induit en l'envisageant comme un outil de normalisation des rapports de pouvoir entre le roi et les nobles)

- *Du castrum au registre et vice-versa, Rives méditerranéennes*, n° 37, 2010 ([http://www.cairn.info.lama.univ-amu.fr/revue-rives-mediterranennes-2010.3.htm](http://www.cairn.info/lama.univ-amu.fr/revue-rives-mediterranennes-2010.3.htm)) (numéro de la revue du laboratoire Telemme – Rives méditerranéennes- consacré à l'enquête de Leopardo da Foligno)
- T. PECOUT (dir), Ch. PORTIER-MARTIN (éd.), *L'Enquête générale de Leopardo da Foligno dans la viguerie de Tarascon*, vol. 2, Paris, CTHS, collection « Documents inédits sur l'histoire de France », 2010
- T. PECOUT (dir), F. MICHAUD, C. ROUX, L. VERDON (éd.), *L'Enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence centrale*, vol. 3, Paris, CTHS, 2011
- T. PECOUT (dir), G. GIORDANENGO, G. GIORDANENGO (éd.), *L'Enquête générale de Leopardo da Foligno dans la baillie de Digne*, vol. 4, Paris, CTHS, 2012
- T. PECOUT (dir), M. HEBERT (éd.), *L'Enquête générale de Leopardo da Foligno dans la baillie de Draguignan*, vol. 5, Paris, CTHS, 2013
- L. VERDON, *La voix des dominés. Communautés et seigneurie en Provence au bas Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2013. (publication d'une partie du mémoire d'HDR de Laure Verdon qui portait sur les enquêtes provençales liées au contentieux juridictionnel entre le comte de Provence et les seigneurs de 1250 à 1330)
- A. MAILLOUX, L. VERDON (dir), *L'Enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, éditions du CNRS, sous presse. (publication des actes des séminaires Gouvaren, parution prévue en décembre 2013)

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

ENQUETE, PROCEDURE INQUISITOIRE, DROIT PUBLIC, SCIENCE POLITIQUE, GOUVERNEMENT, MEMOIRE, ARCHIVES

CONSORTIUM DU PROJET

UMR 7303 TELEMME AMU-CNRS
UMR 7298 LA3M AMU-CNRS

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



Acronyme	GOUVCONSO
Titre	GOUVERNER LES CONDUITES DE CONSOMMATION : LES CAS DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'OBESITE ET DE CONSOMMATION DURABLE
Edition	2008

RESUME

Gouverner les conduites des consommateurs : entre action publique et action privée

Le gouvernement des conduites des consommateurs : des choix individuels encadrés collectivement

On observe, dans la plupart des pays développés, le déploiement de différents dispositifs d'action publique visant à encadrer les conduites des consommateurs. Plusieurs secteurs des politiques publiques, comme celui de la santé ou de l'environnement, illustrent bien cette perspective. Le projet s'est attaché à analyser la forme de gouvernement qui s'exerce sur les conduites de consommation, en restituant les dispositifs publics et privés sur lesquels elle repose mais aussi en étudiant, à partir des conduites, les formes de gouvernement qui pèsent sur elles. Ces dispositifs ont la spécificité de contribuer à prescrire des comportements dont ils affirment, dans le même temps, l'exigence d'autonomisation. Deux champs d'action publique ont été considérés. Dans la politique de consommation durable, les prescriptions des acteurs publics se combinent, s'articulent, mais aussi parfois sont concurrencées par les propositions provenant directement du secteur marchand ou les injonctions issues du secteur associatif autour de la consommation responsable.

Dans la lutte contre l'obésité, les instruments de marché demeurent assez limités et sont privilégiés des outils de communication adressés aux consommateurs qui contribuent aussi à orienter les pratiques des acteurs économiques.

Une analyse des instruments et des acteurs du gouvernement des conduites

L'originalité de la démarche utilisée consiste à combiner les approches par les instruments développées par la sociologie de l'action publique et celles développées par la sociologie économique. Des méthodes ethnographiques (entretien, observations, analyse documentaire) ont visé à saisir les différentes formes de coopération ou de concurrence entre acteurs publics, acteurs privés et acteurs associatifs pouvant intervenir dans le gouvernement des conduites, d'autre part l'analyse cherche à identifier la diversité des instruments (instruments de marché, de communication et d'éducation ou encore contractuel avec des partenaires) qui peuvent être développés par ces différents types d'acteurs. Enfin, une articulation entre des méthodes qualitatives et quantitatives a permis de retrouver le gouvernement des conduites au cœur des pratiques de consommation.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : GOUVERNER LES CONDUITES ECONOMIQUES

INTERVENANT : SOPHIE DUBUISSON

1. LES QUESTIONS DU PROJET GOUVCONSO
2. LES TROIS PRINCIPAUX RESULTATS
3. LA SPECIFICITE DU GOUVERNEMENT DES CONDUITES ECONOMIQUES

Les travaux que nous avons menés dans le cadre de ce projet permettent de produire des résultats significatifs et de portée générale sur la question du gouvernement des conduites de consommation à partir des cas spécifiques des politiques publiques de lutte contre l'obésité et de consommation durable. Le gouvernement des conduites apparaît alors comme l'une des modalités par lesquelles l'action publique parvient à cadrer des choix individuels tout en conservant les exigences de liberté qui pèsent sur eux. Il est en ce sens, comme l'avait déjà signalé Michel Foucault (2004) l'une des formes privilégiée de l'exercice du pouvoir dans les sociétés modernes. Notre projet nous a cependant permis d'examiner de plus près les formes de ce pouvoir en en considérant **trois aspects principaux** qui constituent les **résultats** de notre recherche. Premièrement, le gouvernement des conduites de consommation repose sur le déploiement d'une action publique au sens large qui fait très largement intervenir des acteurs privés et associatifs qui s'auto-investissent de ces missions d'encadrement des conduites des consommateurs dans des contextes spécifiques de faible régulation. Deuxièmement, le gouvernement des conduites repose précisément sur l'instrumentation par l'action publique de dynamiques sociales déjà à l'œuvre et qui traduisent notamment les aspirations de liberté des individus, ces dynamiques pouvant recouvrir notamment la recherche des intérêts ou les aspirations réputationnelles. Enfin, troisièmement, les formes du gouvernement des conduites qui s'exercent sur les individus sont en permanence renégociées par les individus eux-mêmes au gré de trajectoires biographiques qui les conduisent à être très variablement sensibles aux différentes injonctions et prescriptions qui pèsent sur eux. Nous revenons en détail sur chacun de ces trois résultats.

Le gouvernement des conduites de consommation ne saurait uniquement reposer sur des formes d'intervention directe des pouvoirs publics. Bien au contraire, il repose sur l'action diffuse de multiples acteurs qui envisagent cet encadrement des conduites selon des modalités et avec des objectifs variés. Sans prétendre les épuiser, notre recherche a permis de mettre au jour trois ressorts de l'intervention d'acteurs non publics dans le gouvernement des conduites qui dessinent des contours très spécifiques d'un gouvernement des conduites qui articule de manière singulière les interventions publiques, privées et associatives. Une première figure est apparue sous les traits de l'entrepreneur privé de politique publique lorsqu'un opérateur privé s'est institué comme acteur légitime et de premier plan dans le champ de la lutte contre l'obésité infantile, en assurant pour le compte de plus de 200 municipalités françaises des missions d'intérêt général dans ce domaine. Cet entrepreneur contribue alors à la fois à former des diagnostics, identifier des cibles, concevoir des instruments et évaluer son action comme cela a déjà pu être identifié dans la littérature, mais il fournit également un travail essentiel de coordination politique de l'activité d'acteurs publics et associatifs locaux pour encadrer les conduites individuelles, renversant par là-même la figure classique de la privatisation au sein de l'action publique puisqu'ici ce sont les acteurs privés qui coordonnent l'action d'acteurs publics et associatifs. Une deuxième figure, plus classique dans ses formes, mais cependant originale dans ses modalités d'intervention, est apparue autour des démarches d'entrepreneur de cause assurées par des associations de protection de l'environnement et de consommation responsable dans le domaine de l'encadrement des pratiques de consommation durable individuelles. Il apparaît en effet que les démarches des associations environnementalistes ont largement contribué à la mise sur agenda, d'abord au niveau des instances de la gouvernance mondiale lors des sommets de la terre, puis dans le cas français, via le dispositif de concertation du Grenelle de l'Environnement, de la responsabilité des consommateurs dans les désordres écologiques. Cependant, si certaines associations plus radicales ont envisagé des modalités de mobilisation des consommateurs qui jouent sur leurs capacités à interpeler l'action publique, d'autres mouvements, plus réformistes, ont envisagé un encadrement des conduites des consommateurs passant directement par le marché. Ils ont notamment déployé des techniques d'intermédiation marchande via des guides pratiques qui visent à équiper les consommateurs pour l'évaluation des produits sur la base de leurs performances environnementales. Leur hypothèse est alors qu'un tel encadrement des conduites de consommation pourrait

inciter les entreprises à diminuer les impacts environnementaux de leurs produits pour tirer partie de ces nouvelles opportunités marchandes ouvertes par les organisations militantes. Enfin, la troisième figure de ce gouvernement des conduites hétérogène renvoie aux démarches lancées cette fois par des entreprises de la grande distribution en partenariat avec des bureaux d'études qui ont joué sur la connaissance qu'elles avaient des nouvelles préférences en matières environnementales des consommateurs pour tenter de réaménager leur contrôle de leurs fournisseurs et de leurs filières en amont. En développant ainsi de nouvelles techniques de la traçabilité des impacts environnementaux des produits, elles ont fourni aux acteurs publics l'opportunité de la construction d'un encadrement des conduites reposant sur le principe d'une information généralisée sur les impacts environnementaux des produits de grande consommation. Les pouvoirs publics se sont alors largement appuyés sur ces démarches pionnières pour légitimer le déploiement d'une action publique autour de l'affichage environnemental permettant d'orienter les pratiques en matière de consommation durable. Ces trois cas suggèrent que le gouvernement des conduites relève d'une action publique au sein de laquelle les frontières entre intervention publique, intérêts privés et démarches militantes sont particulièrement labiles. Ils indiquent également des formes d'articulations variées entre les interventions des acteurs publics et les autres types d'actions : les actions privées pouvant intervenir pour coordonner l'action publique en matière de gouvernement ou s'y substituer dans la poursuite de leurs intérêts, elles peuvent aussi être largement enclenchées par l'action militante en l'absence d'action publique.

Notre deuxième résultat vient compléter le premier en explicitant les leviers sur lesquels joue l'action publique en matière de gouvernement des conduites. Cette action publique, comme l'a déjà largement suggéré Foucault n'est pas de nature coercitive, elle va au contraire très largement s'appuyer sur des dynamiques sociales qui sont déjà présentes et qu'il s'agit d'accentuer pour orienter les choix des individus. Cependant, nos résultats de recherche soulignent que l'action sur ces dynamiques sociales se joue moins à l'échelon des individus eux-mêmes qu'à l'échelle plus collective des organisations qui sont en capacité de gouverner les conduites des individus. En d'autres termes, l'action publique en matière de gouvernement des conduites est d'abord une action publique sur ceux qui gouvernent les conduites. Les acteurs publics ont en effet parfaitement compris que les choix des individus étaient redevables à la diversité des formes de prescription qui pèsent sur eux. Si l'Etat ne s'interdit pas de son côté d'investir ce champ de la prescription en proposant régulièrement des messages à destination des individus, comme le fait l'INPES en matière de lutte contre l'obésité ou l'Ademe sur le terrain de la consommation durable, il sait aussi que ces messages rencontrent le risque d'être largement inaudibles dans un contexte où les consommateurs sont fortement soumis à ceux des acteurs économiques. Par conséquent une partie très importante de la politique publique en matière de gouvernement des conduites vise à encadrer les activités des acteurs principaux du gouvernement des conduites de consommation à savoir les acteurs économiques. Nous avons alors mis au jour d'une part les limites de cette capacité de l'Etat à encadrer ceux qui sont dépositaires de cette capacité à gouverner les conduites individuelles de consommateurs, d'autre part les modalités par lesquelles l'Etat semblerait y parvenir en prenant justement appui sur les modifications dans les conduites de consommation.

Si dans certaines circonstances, l'Etat ne s'interdit pas le recours à des instruments de régulation durs, comme l'indique la régulation au niveau européen de l'étiquetage nutritionnel ou encore les dispositions de la loi Grenelle en matière d'affichage environnemental, dans la plupart des cas ce sont des instruments contractuels qui sont privilégiés. L'examen en parallèle de deux de ces dispositions dans chacune des politiques publiques étudiées suggère que les instruments de contractualisation sont avant tout l'occasion pour les acteurs économiques de réinvestir les engagements qui leur sont demandés pour rappeler les limites de leur propre capacité à gouverner les conduites. Dans le domaine de la lutte contre l'obésité, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) prévoit la signature par des fabricants de produits alimentaires de chartes d'engagement volontaire visant à réduire la teneur en sucre ou en matière grasses de leurs produits mais aussi à accompagner les consommateurs pour davantage comprendre leurs produits et maîtriser leurs consommations. Face à ces encouragements, l'attitude des entreprises révèle d'importantes ressources tactiques pour remettre en cause les hypothèses sur les consommateurs faites par les pouvoirs publics : ils

montrent ainsi que les mauvaises conduites nutritionnelles ne relèvent pas d'un déficit informationnel mais bien d'un rapport à l'alimentation que l'action publique semble ignorer et qui se joue davantage sur le terrain du goût et du plaisir. Ils suggèrent alors que toute reformulation des produits prendrait alors le risque de se voir rejeter par des consommateurs d'abord en quête d'une relation hédonique à l'alimentation. C'est bien au nom de la connaissance qu'ils ont des consommateurs que les industriels se dénie toute capacité à les gouverner. Le même ressort est utilisé sur le terrain de la consommation durable par les professionnels de la communication soumis eux-aussi à des instruments contractuels d'engagement volontaire par l'Etat. La charte que le ministère de l'environnement a signée avec les professionnels du monde de la communication et de la publicité vise à mettre ces derniers face à leur responsabilité dans le gouvernement des conduites de consommateurs. Cependant, là aussi les acteurs économiques font valoir que la communication n'a pas les capacités manipulatoires qu'on lui prête car les consommateurs sont toujours capables de libre arbitre. Les exigences de responsabilité en matière environnementale adressées par l'Etat sont alors réinvesties comme une dimension supplémentaire de l'expression de communication par les agences, dans un contexte par ailleurs où la communication est précisément aussi un moyen largement utilisé par l'Etat lui-même pour promouvoir son action publique en matière environnementale. Les acteurs économiques se déroberont ainsi aux exigences que l'Etat tente de faire peser sur eux en matière de responsabilité sur le gouvernement des conduites en suggérant que toute velléité de gouverner les conduites procède d'une fiction.

Il apparaît donc que, lorsque l'Etat cherche à gouverner les conduites en gouvernant ceux qui les gouvernent, il rencontre d'importants écueils, précisément parce qu'il est devenu particulièrement difficile d'encadrer l'activité économique dans les économies néo-libérales. Toutefois, nous avons aussi observé qu'un tel encadrement des activités économiques pouvait être envisagé précisément à partir du gouvernement des conduites lui-même : dans ce cas le gouvernement des conduites n'est plus la fin visée par l'action publique c'est le moyen utilisé pour modifier les pratiques des acteurs économiques. La politique publique en matière de consommation durable repose ainsi sur une diversité d'instruments (contractuels, fiscaux, informationnels, marchands) qui contribuent tous et différemment à la mise au jour de modifications profondes dans les préférences des consommateurs, qui seraient notamment en partie le produit de cette action publique. L'Etat organise alors les conditions de mobilisation des acteurs économiques face à ces nouvelles préférences en donnant les moyens d'une concertation généralisée entre acteurs professionnels, privés et associatifs autour de la production d'un affichage environnemental. Il joue notamment sur la dynamique concurrentielle qu'il existe au sein des secteurs pour encourager les entreprises à faire des efforts environnementaux dont elles pourraient tirer un bénéfice économique. L'action publique s'appuie également largement sur les intérêts de certains acteurs privés, comme les cabinets de conseil en développement durable ou les bureaux d'études, qui vendent des prestations en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Dans le domaine de la politique publique de lutte contre l'obésité, l'action publique a aussi largement joué sur les formes de concurrence et les dynamiques réputationnelles qui existent entre les collectivités territoriales pour inciter les acteurs publics territoriaux à développer des politiques de gouvernement des conduites. Le label est alors apparu comme l'instrument privilégié de ce gouvernement des conduites qui s'appuie sur les dynamiques sociales en place pour organiser les conditions d'une modification des pratiques de ceux qui sont identifiés comme les acteurs du gouvernement des conduites.

Les deux premiers résultats ayant insisté sur le caractère hybride et hétérogène du gouvernement des conduites, ainsi que sur le jeu complexe qui se joue entre les différents acteurs de la régulation, la question des effets sur les individus gouvernés eux-mêmes ne pouvait être laissée de côté dans le projet. Comme nous l'avons indiqué plus haut, elle a été traitée avec beaucoup de prudence et de manière expérimentale à partir d'une démarche croisant perspectives qualitative et quantitative sur les conduites de consommation. Saisir les formes de gouvernement des conduites à partir des pratiques qu'elles visent à cadrer pose d'importants problèmes méthodologiques. Cela suppose notamment d'être en mesure de rattacher chaque pratique à une prescription qui la guide. La tâche est d'autant plus vaine que les acteurs eux-mêmes ne sont pas en mesure d'opérer une traçabilité et que celle-ci n'a qu'une faible pertinence pour eux. Les pratiques alimentaires sont

en effet réglées par de multiples effets de structuration au sein desquels il ne paraît pas possible d'isoler ceux qui sont liés à leur gouvernance. Pourtant, il serait faux de considérer que les pratiques alimentaires ne doivent rien à toutes les prescriptions qui pèsent sur elles ou même que les acteurs les ignorent. L'option analytique consistant à mettre au jour les conditions dans lesquelles les pratiques alimentaires pouvaient varier dans l'espace social nous est apparue envisageable, à partir d'une part de l'analyse quantitative des achats et des opinions déclarées autour de l'alimentation, d'autre part de l'étude qualitative des descriptions des pratiques alimentaires.

Un élément de variation particulièrement important est alors apparu, tant dans l'étude qualitative que dans l'analyse quantitative, autour du cycle de vie des individus : s'il reste difficile d'isoler d'autres effets pouvant jouer en même temps que le cycle de vie (effets de générations en particulier), il apparaît clairement que les individus font varier leurs pratiques alimentaires au fur et à mesure qu'ils avancent dans la vie et composent et recomposent leur situation familiale et sociale. Des moments spécifiques apparaissent comme des points charnières à l'occasion desquels les pratiques alimentaires peuvent être redéfinies : quand on part de chez ses parents, quand on se met en couple, quand des enfants arrivent au foyer, puis quand ceux-ci quittent le domicile parental et s'installent à leur tour, on est plus susceptible de changer ses pratiques alimentaires et les principes qui les règlent. Ce résultat tend à suggérer qu'à l'occasion de ces moments de bifurcation où se recomposent les ressources du foyer, se recomposent également les schémas prescriptifs, qui peuvent être saisis à leur tour comme des ressources et des contraintes. Cette renégociation des prescriptions ne se fait alors pas indépendamment de la négociation des ressources temporelles, financières et sociales. Il apparaît donc, contrairement aux hypothèses faites par l'action publique, que la question de la diffusion ou de l'efficacité des formes de gouvernement des conduites relève assez peu de la légitimité des autorités ou des contenus (prescriptions commerciales guidées par l'intérêt économique versus prescriptions publiques guidées par le bien-être collectif). Elle ne peut pas non plus être rabattue sur des problèmes de déficit informationnel des acteurs sociaux, puisque la connaissance d'une prescription ne fonde pas sa mise en œuvre : les familles des classes populaires ont plus tendance à disqualifier les normes nutritionnelles qu'à les ignorer. Mais elle n'est pas, comme voudraient le laisser entendre les acteurs économiques lorsqu'ils résistent aux injonctions d'une action publique qui voudrait en faire les dépositaires du gouvernement des conduites, du plein libre arbitre des individus. Cette capacité du gouvernement à cadrer les conduites en matière d'alimentation doit plutôt se comprendre à l'articulation de dispositions sociales de classe d'une part et de moments spécifiques du cycle de vie d'autre part.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Ouvrages (2+1 accepté)

- Bergeron H., Castel P. (dir.), 2010, *Regards disciplinaires croisés sur l'obésité*, Presses de Sciences Po-Editions de santé.
- Dubuisson-Quellier S., 2013, *Ethical Consumption (preface by Sarah Soule)*, Halifax and Winnipeg, Protest Series, Fernwood Publishing.
- Dubuisson-Quellier S. (dir.), accepté et en cours de révision, *Le gouvernement des conduites économiques*, Presses de Sciences Po.

Revue à comité de lecture Internationales (3)

- Dubuisson-Quellier S., 2013, "A market mediation strategy. How social movement seek to change firms' practices by promoting new principle of product valuation", *Organization Studies*, Vol 34, N° 5-6, pp. 683-703
- Plessz M., Dubuisson-Quellier S., Gojard S. & Barrey S., 2014 à paraître, « How consumption prescriptions

affect food practices: assessing the roles of households resources in life course events », *Journal of Consumer Culture*.

Plessz M. & Gojard S., 2012, « Do processed vegetables reduce the socio-economic differences in vegetable purchases? A study in France », *European Journal of Public Health*, Advance online publication 29, novembre 2012.

Revues à comité de lecture francophones (6)

Bergeron H., Castel P., Nouguez E., à paraître en 2013, « Eléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière Le succès improbable d'un programme ambigu de prévention de l'obésité infantile », *Revue française de sociologie*, vol.54, n°2, pp.263-302.

Bergeron H., Castel P., Nouguez E., 2011, « Un entrepreneur privé de politique publique : la lutte contre l'obésité, entre santé publique et intérêt privé », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 2, p. 201-229.

Canu, R., 2011, "Publiciser l'écologie sur les marchés. Ce que la dénomination d'un indice marchand nous dit des coulisses de sa conception", *Sciences de la société*, 80, pp.113-128.

Dubuisson-Quellier S., 2012, « Le consommateur responsable. La construction des capacités d'action des consommateurs par les mouvements militants », *Sciences de la Société*, N°82, 105-125.

Plessz, M., 2013, « Les légumes transformés : diversité des produits, diversité des usages sociaux », *Revue d'études en Agriculture et Environnement*, vol. 2013, N°1, pp. 13-37.

Séguy L., 2011, « La genèse de l'étiquetage nutritionnel européen », *Sciences de la Société*, n°80, juin, 28-43.

Chapitres d'ouvrage (3)

Canu, R. (2010), "Genèse d'un affichage environnemental, ou comment incarner une qualité écologique et son consommateur", in : Barrey, S. Kessous, E. (eds.), *Consommer et protéger l'environnement. Opposition ou convergence ?*, Paris, L'Harmattan, pp.91-112.

Dubuisson-Quellier Sophie, 2013, "Consommation responsable" dans N. Postel, R. Sobel et F. Chavy (dir.) *Dictionnaire critique de la RSE*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, pp. 77-82.

Dubuisson-Quellier Sophie, 2012, "Du consommateur éclairé au consommateur responsable", dans Michel Pigenet et Danielle Tartakowski (Dir.) *Histoire des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, pp. 708-715.

Le projet a également donné lieu à 12 communications dans des conférences internationales et 21 communications dans des conférences nationales

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

POLITIQUES PUBLIQUES, GOUVERNEMENT, CONSOMMATION, OBESITE, ENVIRONNEMENT

CONSORTIUM DU PROJET

COORDINATION :

CENTRE DE SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS (CNRS-SCIENCES PO) : SOPHIE DUBUISSON-QUELLIER

HENRI BERGERON, PATRICK CASTEL, LAURE GAERTNER, ETIENNE NOUGUEZ

PARTENAIRES :

ALISS (INRA) : SEVERINE GOJARD, MARIE PLESSZ

CERTOP (CNRS) : SANDRINE BARREY, ROLAND CANU, LAURE SEGUY

(SOIT 5 CHERCHEURS, 4 POST-DOCTORANTS ET 1 DOCTORANTE)



ACRONYME	JUST-INDIA
TITRE	GOVERNANCE ET JUSTICE DANS L'INDE CONTEMPORAINE
EDITION	2008

RESUME

De l'État colonial à la mondialisation du droit. Institution judiciaire, gouvernement, et société en Inde.

Les tribunaux sont le lieu où l'interprétation et l'application de la loi s'articulent à des rapports de pouvoir multiples (locaux, nationaux, internationaux), le lieu d'une pratique qui combine la norme au politique. Le multiculturalisme de l'Inde, son échelle démographique, ses inégalités sociales, son passé colonial, sa participation active à la mondialisation, font de ce pays démocratique un lieu privilégié pour l'analyse de la complexité actuelle des questions de gouvernance.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : DE L'ÉTAT COLONIAL A LA MONDIALISATION DU DROIT. INSTITUTION JUDICIAIRE, GOUVERNEMENT, ET SOCIÉTÉ EN INDE

INTERVENANT : DANIELA BERTI – GILLES TARABOUT

Le projet

Pour les anthropologues comme pour les historiens, les pratiques et les discours judiciaires constituent une porte d'entrée pour l'analyse des tensions pouvant exister entre idéaux élevés (neutralité, objectivité, égalité, sécularisme, etc.) et réalités des interactions quotidiennes marquées par des intérêts sociaux, économiques et politiques. Dans ce domaine, les évolutions ne résultent pas tant de l'idéologie ou de l'action d'un parti ou d'un leader politique que de décisions spécifiques prises dans le cadre de concepts, de catégories et de procédures dont la technicité n'est guère compréhensible en dehors des milieux professionnels concernés.

Un tel constat prend un relief particulier dans une société post-coloniale comme l'Inde, où la machine judiciaire, prise en charge par l'élite indienne, est devenue l'un des plus puissants instruments de gouvernance du pays. Elle cherche à réguler une société marquée par des contraintes de religion, de genre, d'âge, de statut de caste, par des solidarités de parenté, de résidence, et par des hiérarchies de pouvoir qui s'avèrent extrêmement coercitives, aujourd'hui encore. De ce fait, l'écart entre législation et institution judiciaire, d'une part, et résolution effective des conflits, d'autre part, peut s'avérer considérable. Plutôt que d'envisager cette question en termes de juxtaposition ou d'hybridation de droits, nous l'avons traitée, à la suite d'autres auteurs, comme la résultante d'interactions sociales et politiques. L'étude des décisions de justice, et des modalités de gouvernance qu'elles traduisent, gagne alors à être éclairée par l'ethnographie et l'histoire, ce qui implique, pour chaque cas traité, de prendre en considération de nombreux acteurs (professionnels ou non), des interactions officielles (ou non), et différents écrits légaux ou des récits oraux contrastés. Le détail de ces interactions ne peut être que révélateur de la façon dont le pouvoir de l'État est mis en œuvre concrètement.

Le projet *Governance and Justice in Contemporary India and South Asia* (« Just-India », ANR 08-GOUV-064) a été mis en œuvre dans cette perspective. Financé sur 4 ans, il a réuni une équipe internationale de 27 chercheurs, dont 15 français, avec la collaboration de plusieurs institutions comme la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, l'Institut des Hautes Études sur la Justice, l'Institut d'Études Avancées *Recht als Kultur* de Bonn, et le South Asian Studies Council de l'Université de Yale. Les participants étaient en majorité des anthropologues, associés à des politologues, juristes, géographes, historiens ou historiens des religions, tous spécialistes de l'Asie du Sud et ayant au préalable une solide connaissance de terrain.

Les multiples niveaux de la gouvernance

La situation actuelle en Inde prend ses racines dans la période coloniale, en particulier pour ce qui est de l'imbrication de processus diversifiés de règlement des conflits et de leur rôle déterminant dans le gouvernement du pays. Les historiens ont montré comment des visions pluralistes du droit ont contribué à l'édification même de l'État colonial, en général. Dans le cas de l'Inde, les Britanniques devaient contrôler des territoires immenses avec peu d'hommes. Il ne leur était pas possible d'importer un arsenal juridique tout fait ni un personnel européen compétent en nombre suffisant. La réforme de Hastings (1782) instaure alors un système judiciaire qui introduit des cours supérieures mais reconduit sensiblement l'ensemble des juridictions

de niveau inférieur développées par le pouvoir Moghol. Ces tribunaux sont présidés par un britannique, le Revenue Collector, mais l'ensemble du personnel est indien - musulmans et hindous. Le droit criminel suit largement le droit musulman, alors en vigueur, tandis que le droit personnel est pluriel et varie selon les confessions. En outre, l'arbitrage des affaires de moindre importance est délégué aux grands propriétaires fonciers. Il en est résulté un système judiciaire multiple, ce que Benton (2002) désigne comme un ordre légal multicentré (*multicentric legal orders*), où coexistent une pluralité de droits et où se prolonge ce qu'un auteur caractérise comme « une sorte de dissonance entre le pouvoir d'État et les formes d'autorité au sein de communautés » qui précède l'irruption du pouvoir colonial, et relève « autant de la structure du politique que d'un hiatus culturel » (Anderson 1990).

La Constitution de l'Inde indépendante (1950) a affirmé un certain nombre de Droits fondamentaux que l'État s'engage à faire appliquer, et a détaillé des « Principes directeurs de la politique de l'État » destinés à guider l'action de ce dernier dans le domaine social. L'essentiel des codes élaborés à l'époque coloniale (notamment le Code pénal) est conservé mais le système judiciaire est couronné par une Cour suprême qui peut être saisie directement ou en appel dans le cadre d'actions concernant l'intérêt général ou l'interprétation de la Constitution. Les juges indiens des cours supérieures (Cour suprême et Hautes Cours des États de la Fédération) se sont montrés particulièrement actifs dans leur volonté de faire appliquer ces droits fondamentaux garantis par la Constitution, avec des conséquences politiques importantes.

Ils ont en particulier eu recours à la procédure des *Public Interest Litigations* (inspirée des États-Unis mais développée dans des directions nouvelles), qui permet à tout membre de bonne foi du public de saisir la justice (y compris par simple lettre) lorsque « l'intérêt public » est en jeu – ce qui contourne la règle du *locus standi*. La Cour suprême a étendu, dans ce cadre, les droits fondamentaux, et introduit des innovations procédurales destinées à faciliter l'accès des groupes défavorisés aux institutions judiciaires. Elle a prononcé des jugements qui traduisent sa volonté d'accroître le recours à la justice afin de permettre au public d'exercer ses libertés pour manifester et faire entendre ses besoins et pour participer aux choix d'ordre social et aux décisions politiques qui le concernent directement. Ce faisant elle a sensiblement déplacé la ligne de démarcation entre pouvoir judiciaire et administration, et a validé sa propre autorité comme étant la garante supérieure du bien-être public, une démarche critiquée pour imposer les vues d'un corps professionnel non élu par-dessus celles des représentants élus du système politique.

Ces développements sont à lier à deux facteurs. L'un est le désenchantement, voire la défiance, vis-à-vis des institutions de l'État à la suite de l'imposition de l'état d'urgence par Indira Gandhi au milieu des années 1970 : les mouvements de la société civile se sont ensuite considérablement renforcés et ont cherché à agir dans d'autres arènes de contestation que la sphère politique, notamment les tribunaux – les juges se sont appuyés sur cette évolution pour affirmer leur rôle croissant dans les équilibres socio-politiques indiens, et ont de ce fait pénétré le champ des formulations politiques et des opérations administratives à un degré inconnu des sociétés occidentales.

L'autre est la volonté d'assumer pleinement la mission de mise en œuvre des principes fondamentaux qu'assigne aux juges la Constitution. Les PIL ne sont pas tant destinés à définir de nouvelles règles qu'à mieux faire appliquer, en particulier par l'administration, celles qui existent. En cela, les PIL constituent un outil élargissant les possibilités d'intervention des Cours supérieures, mais s'inscrivant en continuité avec les *Writ Petitions*, plus « traditionnelles » dans le droit d'origine britannique.

L'étude de procès menés dans le cadre de PIL ou de *Writ Petitions* a constitué une partie importante du travail de notre équipe, car ces situations explicitent des tensions majeures de la société indienne et un activisme judiciaire destiné à les résoudre, y compris en soumettant l'administration et les décisions politiques au contrôle des tribunaux, voire en prenant directement en charge la supervision de l'administration de certaines institutions. Nous avons plus particulièrement étudié deux domaines d'application : la gestion du religieux, et la protection de l'environnement.

La laïcité à l'indienne, garantie par la Constitution, conduit à des difficultés dans sa mise en œuvre. Son inspiration ouvertement occidentale n'est pas sans créer des tensions, compte tenu des caractéristiques de la société indienne et des crispations identitaires qui la parcourent dans le domaine religieux. De fait, l'État est directement impliqué dans l'administration de diverses institutions religieuses : de nombreux temples hindous sont gérés par l'administration des États régionaux ; les idoles hindoues possèdent la personnalité juridique ; l'État soutient les minorités religieuses en finançant certaines de leurs institutions, etc. Les tribunaux ont ainsi à juger d'un très grand nombre de litiges, allant de détails rituels à des décisions sociales et politiques majeures : la promotion de membres de catégories opprimées à des fonctions de prêtrise dont elles étaient auparavant exclues ; la régulation de l'administration des temples ; les droits respectifs de communautés religieuses différentes ; la définition même de ce qu'est une religion.

Dans certaines régions, champ religieux et défense de l'environnement se recoupent : les juges peuvent être appelés à décider sur des *Writ Petitions* (ou des PIL) adressées par des villageois contre les promoteurs de

grands travaux (projets hydro-électriques, barrages, stations touristiques, etc.), accusés de non seulement nuire à l'environnement, mais aussi de déranger ou détruire un endroit supposé appartenir à une divinité. Ainsi, la construction d'une station touristique dans une vallée himalayenne a été contestée par l'ensemble des divinités régionales (qui « s'expriment » par le biais de leurs médiums institutionnels). De telles plaintes concernent les promoteurs des projets - dans la plupart des cas ce sont des compagnies privées, indiennes ou étrangères - mais aussi l'État indien qui a approuvé le projet et dont il est parfois lui-même promoteur. L'ethnographie de ces affaires judiciaires met en lumière comment le tribunal gère cette tension entre politique de développement voulue par l'État et opposition d'une partie de la société au nom du respect de leurs sentiments religieux.

Plus largement, les conflits sur l'utilisation des terres, sur la gestion des ressources naturelles, et sur la protection de l'environnement ont été abordés en tenant compte de leur caractère multidimensionnel, car ils impliquent souvent différents niveaux de régulation ainsi que des acteurs qui vont de l'individu à des organismes internationaux en passant par les comités villageois, les ONG, et l'administration. Comme l'a remarqué l'anthropologue Shalini Randeria, dans l'une des interventions qu'elle a faites dans le cadre du projet, « le langage et les pratiques d'une gouvernance globalisée de l'environnement ont une généalogie coloniale complexe où les processus de fabrication de la nature sont inextricablement liés à ceux de la construction de l'État ». A partir, entre autre, des litiges portés devant les tribunaux concernant un parc naturel de l'ouest de l'Inde, elle montrait l'imbrication de normes et de valeurs opposées, à différentes échelles, qui pointait vers une fragmentation de la souveraineté et des droits.

Il est courant à l'heure actuelle de voir dans ce type d'action judiciaire une judiciarisation ou une « juridicisation » du social et du politique. Il faut voir cependant qu'il existe parfois un écart considérable entre la volonté, voire le volontarisme, des juges, et les réalités sociales. D'une part, le recours intensif aux tribunaux entraîne une surcharge extrême. S'agissant des seules PIL, certaines Hautes Cours reçoivent jusqu'à 50 demandes par jour, et la Cour Suprême a un tel arriéré d'affaires à traiter que, même en l'absence de tout nouveau dépôt, cela prendrait 15 ans à l'effectif actuel des juges pour régler les affaires en attente. La saturation du système judiciaire est telle, à tous les niveaux, qu'il s'écoule couramment plusieurs années entre le dépôt d'une plainte et la décision de justice, ce qui est un facteur poussant les parties à chercher un accord, parallèlement à l'instruction judiciaire.

Par ailleurs, sur certaines questions de société particulièrement sensibles en Inde, la question de l'intouchabilité, la question de la dot, la justice semble montrer une certaine inaptitude à faire appliquer l'arsenal législatif qui vise à combattre certaines pratiques que la loi, précisément, criminalise, mais qu'une partie importante de la société continue à défendre et pratiquer. Face à la tentation, dans de tels cas, de réifier une altérité de la loi par rapport à la société, l'apport de l'ethnologie consiste au contraire à analyser les processus concrets qui, dans les tribunaux et en dehors d'eux, conduisent à une forme d'inefficacité de la loi alors même qu'elle est prise en compte par l'ensemble des acteurs.

Justice, État, et société

Les anthropologues ont montré comment l'individualisation d'un champ judiciaire distinct du politique apparaît éminemment problématique (par exemple Comaroff et Roberts 1981). Ce n'est pas seulement que des modalités de résolution de disputes coexistent, tantôt plus « politiques », tantôt plus « juridiques » : c'est que ces modalités sont systématiquement reliées. Elles constituent ensemble les transformations d'une même et unique logique.

Dans les affaires criminelles en Inde, cette relation de continuité entre instances délibératives locales et procédures judiciaires étatiques, déjà présente à l'époque coloniale, n'est ni explicitée ni acceptée dans les milieux du tribunal car le discours officiel donne à l'État le monopole de la gestion du crime. Nombre de crimes (et notamment ceux qui ont une « connotation sociale » car liés à des discriminations de caste ou de genre) sont dits *Non compoundable* – ils ne peuvent pas être réglés à l'amiable par les parties. Néanmoins, dans la plupart de ces affaires criminelles, lorsque le procès commence (souvent un voire deux ans après que l'affaire a été enregistrée), les parties impliquées ont déjà conclu des tractations en dehors du tribunal. Nos enquêtes ont été donc menées en dehors du tribunal comme dans l'enceinte de celui-ci. À un niveau rural et villageois il s'agissait de voir comment la prise en charge de l'affaire par la police et la perspective du procès judiciaire déclenchent et influencent les tractations, lesquelles incluent souvent non seulement les parties directement concernées mais différentes instances locales de pouvoir et de médiation : le président du village, des chefs locaux ou des leaders politiques, les officiers de police, les avocats et aussi, selon les cas, des journalistes et des activistes. Les enquêtes menées à l'intérieur du tribunal (tribunaux de district, Hautes Cours) et auprès de services administratifs, pour leur part, visaient à étudier comment cette gestion locale des litiges se manifeste au moment même du procès.

Exemple de l'apport d'une recherche hors tribunal, une étude menée dans une région tribale du nord-ouest de l'Inde a montré comment, dans cette région, l'ensemble des agents de l'État – policiers, juges, personnel administratif – travaille en interaction avec les procédures coutumières d'arrangements entre lignages, dans un contexte fortement marqué par des relations de clientélisme et par des calculs électoralistes. Dans un cas de meurtre, l'aboutissement à un compromis au village avant le début du procès permet aux chefs coutumiers de donner pour instruction aux témoins de se rétracter au cours de l'audience, obligeant le juge à innocenter les meurtriers. Le procès est ainsi un moment de formation et de manifestation du pouvoir et de l'autorité des leaders locaux, entre eux et par rapport à l'appareil d'État. La « résolution » du conflit autour du meurtre apparaît alors comme l'une des façons de faire de la politique, le tribunal n'y étant qu'un acteur parmi d'autres. Ce n'est pas que la loi ou le juge soient ignorés : ils sont plutôt, dans ce cas, intégrés à - et en quelque sorte instrumentalisés pour - un ensemble plus large d'enjeux politiques et sociaux. Le recours à la police et l'emprisonnement des coupables pendant la période d'instruction est un moyen de pression dans ces marchandages, comme le sont d'autres moyens « traditionnels » d'intimidation.

Des enquêtes menées à l'intérieur des tribunaux de district ont permis de détailler comment ces dynamiques externes au tribunal se manifestent au cours du procès. Un effet régulier en est la rétractation des témoins du procureur (y compris, parfois, des victimes), qui nient ce qui a été déclaré à la police au moment de l'enquête et deviennent, selon le vocabulaire de la *Common Law*, des *Hostile witnesses* (témoins à charge qui se rétractent). La rétractation des témoins lors d'un procès est récurrente en Inde et provoque chez les procureurs et les juges une attitude de résignation et d'impuissance. Ceux-ci sont tellement habitués et conscients de l'impuissance qu'ils ont face à ces dynamiques locales - qui découle également du caractère contraignant de la procédure (les *First Information Reports* établis par la police n'ont pas valeur de preuve et seules les dépositions orales des témoins à la barre peuvent fonder le verdict) - qu'ils appliquent et ont presque théorisé un système de « punition sociale ». Cela consiste à renvoyer systématiquement en appel les affaires criminelles à la Haute Cour de l'État régional, même lorsque tous les témoins à charge se sont rétractés et qu'il existe des vices importants de procédure. L'idée, explicite, est que la procédure d'appel prendra quelques années et qu'il sera nécessaire d'engager à nouveau un avocat : c'est une façon de punir l'accusé même si celui-ci sera, en définitive, acquitté, car le fait de rester soumis à la procédure judiciaire a un impact sur sa réputation et le pouvoir qu'il peut avoir au niveau local. Par ailleurs, disent les juges, il est parfois important de répondre aux pressions de la société dans des cas sensibles où les villageois s'attendent à ce que le coupable soit puni et ne comprennent pas qu'il puisse être acquitté faute de preuves.

Conscientes des risques de cette situation, les familles influentes, lorsqu'elles sont concernées, peuvent tenter d'interférer dans l'instruction de l'appel. Le dossier est examiné par une multiplicité et une hiérarchie de services administratifs, qui fonctionnent plutôt indépendamment l'un de l'autre : l'administrateur de niveau supérieur découvre l'existence d'un dossier seulement lorsqu'il arrive sur son bureau, et le service de niveau inférieur ne suit plus le dossier une fois transmis. Le manque de communication entre bureaux rend alors possible qu'un dossier soit bloqué, ou « perdu », en raison de pressions extérieures.

Les professionnels de la justice développent une réflexion sur ces dysfonctionnements, que ce soit lors de discussions privées ou lors de colloques organisés par la Judicial Academy (il y en a une dans chaque État de la fédération). A ces colloques participent le Chief Justice de la Haute Cour au niveau de l'État, les juges, les procureurs des cours d'appel et de district, des officiers de police ou d'autre représentants de l'administration. Leur but est d'examiner comment faire appliquer la loi. Dans la région himalayenne, un thème fréquent de ces colloques est le contrôle des narcotiques. À la suite d'engagements internationaux pris par l'Inde, la législation prévoit des peines sévères pour la culture (répandue dans cette région), le transport, ou la possession de cannabis. Des brigades spécialisées de police mènent des raids et saisissent ou détruisent régulièrement d'importantes quantités. Mais les juges ne parviennent pratiquement jamais à condamner les cultivateurs, malgré les saisies opérées. Là aussi, les témoins à charge se rétractent et la police locale, dont les membres sont liés par de nombreuses solidarités personnelles aux villageois, commet systématiquement (voire, dit-on, volontairement) des erreurs de procédure au cours de l'enquête – comme cela ressort précisément de tels colloques où les juges ne ménagent pas leurs conseils aux responsables de la police.

On touche là à une difficulté importante, du point de vue des juges. Un juge d'une Haute Cour, invité à Paris dans le cadre du projet pour une série d'ateliers de réflexion, insistait ainsi sur le fait que le fonctionnement de la justice en Inde reposait sur la suspicion qui entoure les actions de la police : « vous devez partir de cette idée : tout ce que fait la police, nous le considérons avec soupçon ». Les policiers ont la réputation de pouvoir exercer des pressions considérables sur les témoins, si bien que, selon ce juge, « si nous devons trop nous fonder sur les policiers nous finirions par condamner de nombreux innocents, tandis que la police protégerait des coupables ».

Les études que nous avons menées tracent ainsi le tableau d'une institution judiciaire fortement impliquée à tous les niveaux de la gouvernance de la société indienne, et qui se positionne à l'articulation de la volonté politique du législateur, des incompétences supposées d'autres branches de l'État, et de la réalité des rapports locaux de pouvoir. Dans un monde post-colonial marqué par la pluralité des sources et des pratiques du droit, elle apparaît comme un lieu crucial où se joue la politique de l'État aussi bien que la politique de ceux qui détiennent localement une position de dominance.

RESULTATS DU PROJET

Les missions effectuées en Inde, au Népal et au Pakistan totalisent 25 mois de séjour. Une base de données d'archives a été créée (plus de 500 jugements complets).

La valorisation des travaux a été effectuée au travers de plus de 60 communications invitées, 6 ouvrages collectifs ou numéros de revue à comité de lecture (2 publiés, 2 sous presse, 2 prêts à soumission) et plus de 60 articles ou chapitres d'ouvrage (une partie en cours de publication). Le programme a été au cœur d'une animation internationale importante (8 événements scientifiques, dont une conférence à Yale et un panel de la 12e biennale de l'*European Association of Social Anthropologists*, ainsi qu'une trentaine de séminaires).

La forte visibilité du projet en France est liée à des collaborations avec des juristes et des professionnels de la justice ainsi qu'avec des institutions de recherche spécialisées (Institut des Hautes Études sur la Justice ; Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris ; Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud ; Institut d'Études Avancées Recht als Kultur, Bonn ; Centre for the Study of Law and Governance, New Delhi ; Réseau Law and Social Sciences Network, New Delhi). Deux partenariats financiers ont été développés : Fondation Maison des Sciences de l'Homme, South Asian Studies Council, Université de Yale.

Un site internet dédié (www.just-india.net), incluant un intranet, a été mis en place en juillet 2009. Il compte 250 pages, avec bibliothèque en ligne, des fichiers audio, vidéo, les rapports individuels d'activité. La fréquentation dépasse 1700 visiteurs uniques par mois.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Direction d'ouvrages / numéros thématiques

- Berti, Daniela & Devika Bordia, s.p. (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Berti, Daniela, Anthony Good & Gilles Tarabout, s.p. (dir.), *Of Doubt and Proof. Ritual and Legal practices of Judgment*. Ashgate Publishing (ISBN 978-1-4724-3451-7).
- Berti, Daniela & Gilles Tarabout 2013 (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogène*, n°239-240 (juillet-octobre 2012) [Lien](#)
- Holden, Livia, 2011 (dir.), *Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives*, London, Routledge, 238pp. (Paperback: 2012) [Lien](#)

+ 2 directions d'ouvrage en cours :

- Daniela Berti, Gilles Tarabout, Raphaël Voix (dir.), *Religion and the Courts (India, Nepal)*.
- Daniela Berti & Gilles Tarabout (dir.), *Through the Lens of Law: Power and Society in India*.

Articles dans des revues à comité de lecture

- Berti, Daniela 2010: "Hostile witnesses, judicial interactions and out-of-court narratives in a North Indian district court", *Contributions to Indian Sociology*, 44 (3): 235-263 [Lien](#)
- Berti, Daniela 2013: "Pouvoirs locaux et contraintes judiciaires dans une affaire de viol en Inde", in D. Berti et G. Tarabout (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogène*, n°239-240: 139-165.
- Berti, Daniela & Gilles Tarabout 2013: "Pratiques de justice. Catégories, procédures, stratégies", in D. Berti & G. Tarabout (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogène*, n°239-240: 3-15.
- Bordia, Devika 2013: " Coutume et politique. Prix du sang, chefferies et chefferies en Inde occidentale", in D. Berti & G. Tarabout (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogène*, n°239-240: 225-243.
- Bouillier, Véronique 2013: "Comment juger l'autre ? Justice et différence culturelle en cour d'assises", in D. Berti & G. Tarabout (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogène*, n°239-240: 109-125.

- Letizia, Chiara 2013: "The goddess Kumari at the Supreme Court: Divine kinship and secularism in Nepal", *Focaal, Journal of Global and Historical Anthropology*, 67: 32-46.
- Redding, Jeff 2010: "Institutional v. Liberal Contexts for Contemporary Non-State, Muslim Civil Dispute Resolution Systems", *Journal of Islamic State Practices in International Law*, 6 (1). [Lien](#)
- Redding, Jeff 2012: "What American Legal Theory Might Learn from Islamic Law: Some Lessons About 'The Rule of Law' from 'Shari'a Court' Practice in India". *University of Colorado Law Review*, Vol. 83, p. 1027, 2012. [Lien](#)
- Samaddar, Ranabir 2013: "Par-delà la raison pratique. L'*Indian Evidence Act* et sa nature performative", in D. Berti & G. Tarabout (dir.), "Les Frontières de la loi. Justice, pouvoirs et politique", *Diogenes*, n°239-240: 86-108.
- Toffin, Gérard & Shova Shakya 2011 "Women, Law and Democracy in Nepal. An Interview with Sapana Pradhan-Malla", *European Bulletin of Himalayan Research*, 39: 148-163. [Lien](#)

Chapitres d'ouvrage

- Baxi, Pratiksha s.p., "Pyar Kiya To Darna Kya: On Criminalising Love", in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press
- Berti, Daniela 2011: "Courts of Law and Legal Practice", in I. Clark-Decès (dir.), *A Companion to the Anthropology of India* (Blackwell Companion to Anthropology), Chichester (UK), Wiley-Blackwell: 355-370.
- Berti, Daniela 2011: "Trials, Witnesses and Local Stakes in a District Court of Himachal Pradesh", in J. Pfaff-Czarnecka and G. Toffin (dir.), *The Politics of Belonging in the Himalayas. Local Attachments and Boundary Dynamics*, Sage, New Delhi: 291-313
- Berti, Daniela 2012: "Ritual Faults, Sins, and Legal Offenses: A Discussion About Two Patterns of Justice in Contemporary India", in Ph. Granoff and K. Shinohara (dir.), *Sin and Expiation: Perspectives from Asian Religions*, Leiden, E.J.Brill: 153-172.
- Berti, Daniela s.p., "The technicalities of doubting: temple consultations and district courts in India", in D. Berti, A. Good & G. Tarabout (dir.), *Of Doubt and Proof. Ritual and Legal practices of Judgment*. Ashgate Publishing (ISBN 978-1-4724-3451-7).
- Berti, Daniela s.p., "Binding Fictions. Contradicting Facts and Judicial Constraints in a Narcotic Case", in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Berti, Daniela & Devika Bordia s.p., "Introduction", in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Berti, Daniela, Anthony Good & Gilles Tarabout s.p., "Introduction", in D. Berti, A. Good & G. Tarabout (dir.), *Of Doubt and Proof. Ritual and Legal practices of Judgment*. Farham, Ashgate Publishing (ISBN 978-1-4724-3451-7).
- Berti, Daniela & Gilles Tarabout 2012: "Criminal Proceedings in India and the Question of Culture. An Anthropological Perspective", in W. Gephart (dir.), *Rechtsanalyse als Kulturforschung*, Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, pp.193-206.
- Bordia, Devika s.p., "Cultures of Policing: Panchayat-Police Practices and the Making of a Criminal Case in Western India", in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press
- Bouillier, Véronique 2011: "French Law Courts and South Asian Litigants", in L. Holden (dir.), *Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives*, London, Routledge.
- Bouillier, Véronique 2011: "Interaction entre les institutions judiciaires françaises et les communautés Sri Lankaises : des affaires familiales aux cours d'assises en région parisienne", in A. Goreau-Ponceaud (dir.), *Hommes et Migrations. L'immigration sri-lankaise : regards croisés*.
- Bouillier, Véronique s.p., "The different times of doubt in French Assises Courts", in D. Berti, A. Good & G. Tarabout (dir.), *Of Doubt and Proof. Ritual and Legal practices of Judgment*. Ashgate Publishing (ISBN 978-1-4724-3451-7).
- Bouillier, Véronique s.p. "From a Comparative Perspective: Criminal Cases involving South Asian people in French Assize Courts", in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press
- Clémentin-Ojha, Catherine 2010: "L'Insertion des convictions religieuses dans les droits positifs contemporains: le cas de l'Union indienne", in *Convictions philosophiques et religieuses et droits positifs*, Textes présentés au colloque international de Moncton (24-27 août 2008), Bruxelles, Bruylant.

- Headley, Zoé s.p. ““The Devil’s Court!” The Trial of Caste Panchayats in South India”, in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Holden, Livia 2011: “Introduction: Reflexivity, Culture, and Ethics”, in L. Holden (dir.) *Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives*, London, Routledge (paperback 2012)
- Holden, Livia 2011: “Expert Report Writing: Professional Commitments and Legal Outcomes”, in L. Holden (dir.) *Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives*, London, Routledge (paperback 2012).
- Jaoul, Nicolas s.p. “Enforcing the Law in a Hostile Context. Dalit Access to Justice and its Mediations in Uttar Pradesh”, in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Letizia, Chiara s.p.: “The Secularism Case. Investigation and Prosecution of a High Profile Case in Biratnagar, Nepal”, in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Redding, Jeff s.p. “Transgender Rights in Pakistan. The criminal Law Origins of a Constitutional Petition”, in D. Berti and D. Bordia (dir.), *Anthropology of Criminal Cases in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press.
- Shah, Prakash 2011: “Inconvenient Marriages, or What happens when Ethnic Minorities marry trans-jurisdictionally according to their self-chosen norms”, in L. Holden (dir.), *Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives*, London, Routledge.
- Tarabout, Gilles s.p., “Religious uncertainty, astrology, and the courts. A case study from South India”, in D. Berti, A. Good & G. Tarabout (dir.), *Of Doubt and Proof. Ritual and Legal practices of Judgment*. Ashgate Publishing (ISBN 978-1-4724-3451-7).

Conférence enregistrée

- Tarabout, Gilles 2010 "Religion and the Courts. The Secular Management of Gods' Affairs in Some Kerala Cases", video en ligne du panel "Religion and Constitutionalism in India" (conférence Lassnet 2010 à Pune, Inde). Avec Arvind Narrain, Rohit De et Abhik Majumdar - [Lien](#)

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

Inde, gouvernance, justice, ethnographie des tribunaux, sécularisme, droits fondamentaux, protection de l’environnement, procès criminels, Cour suprême, Public Interest Litigation, rétractation des témoins

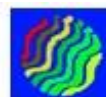
CONSORTIUM DU PROJET

Le projet a été porté par le Centre d’Études Himalayennes (CNRS, UPR 299). Des partenariats financiers ont été établis avec la Fondation Maison des Sciences de l’Homme, Paris, et le South Asian Studies Council de l’Université de Yale, New-Haven. Des collaborations scientifiques régulières ont été menées avec l’Institut des Hautes Études sur la Justice (Paris), le Centre d’Études de l’Inde et de l’Asie du Sud (EHESS-CNRS), l’Institut d’Études Avancées Recht als Kultur (Bonn), le Centre for the Study of Law and Governance (New Delhi), le réseau Law and Social Sciences Network (LASSNET, New Delhi).

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET

Porteur :

Centre
d’Études
Himalayennes



ACRONYME	LEGIPAR
TITRE	LEGITIMATION PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENT DEMOCRATIQUE EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPEENNE
EDITION	2008

RESUME

Le projet LEGIPAR : Comprendre la représentation parlementaire à l'échelle nationale et européenne

I. Comblent le déficit de recherche sur les parlementaires français, leurs profils, conceptions et activités

Le projet LEGIPAR est né du constat de la faiblesse de l'étude des phénomènes parlementaires, entendus au sens large, en France. Si le parlement français fait l'objet d'une attention jamais démentie de la part des spécialistes de droit parlementaire, des constitutionnalistes et des historiens, les travaux relatifs à la population des parlementaires français (nationaux ou européens) et aux activités des chambres et à la perception par les citoyens de leurs représentants faisaient défaut à l'époque de la conception du projet. La plupart des analyses menées souffraient de limites inhérentes aux méthodologies utilisées et ne permettaient d'envisager qu'un aspect restreint de la problématique.

C'est à ces carences que le projet LEGIPAR se proposait de remédier. L'objectif était d'appréhender la question de la représentation parlementaire de manière globale et systématique, en l'examinant sous trois angles complémentaires :

- celui des élus (identités, perceptions, activités à l'assemblée et en circonscription);
- celui des citoyens (conceptions de la représentation, visions des assemblées et des élus) ;
- celui des chambres (activités, contribution à la fabrication des politiques, influence, organisation).

II. Une approche qualitative et quantitative systématique

Le projet LEGIPAR avait pour ambition d'appréhender la question de la représentation parlementaire de manière globale et systématique : il s'agissait de se doter non seulement des éléments d'analyse habituellement disponibles pour cerner l'identité, les activités, les perceptions et les valeurs des parlementaires, mais aussi de proposer une démarche empirique innovante.

Trois types d'opérations de recherche ont été conduits :

1. une étude systématique de l'identité, des représentations et des valeurs des parlementaires, à travers le recueil de données socio-biographiques, la passation d'un questionnaire détaillé auprès des élus, l'organisation d'entretiens approfondis avec ceux-ci, et le recueil d'indicateurs socio-économiques et politiques sur les circonscriptions électorales.
2. un second ensemble d'opérations a porté sur l'analyse des activités des parlementaires, au sein de l'institution et en circonscription, grâce au recueil de données sur leur travail parlementaire.
3. la dernière opération de recherche a consisté en une étude du regard que les citoyens portent sur leurs députés (nationaux et européens) au moyen de l'organisation de groupes d'entretiens. Ces données permettent d'analyser la contribution de la représentation parlementaire à la légitimation et à la gouvernance des systèmes politiques français et européen.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : ETUDIER L'IDENTITE, LE COMPORTEMENT ET LES REPRESENTATIONS DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS

INTERVENANT : OLIVIER COSTA

LE PARADOXE DE LA REPRESENTATION PARLEMENTAIRE EN FRANCE

Le but de cette contribution est de comprendre, en utilisant certaines données du projet LEGIPAR, comment les députés concilient la doctrine française de la souveraineté nationale et leur investissement dans leur circonscription.

- Afin de mesurer la manière dont ils se positionnent face à la problématique de la représentation parlementaire en France, on s'intéresse, en premier lieu, à l'identité perçue de leurs mandants et aux tâches qu'ils estiment les plus importantes ;
- On adopte ensuite une autre approche classique de la conception qu'ont les députés de leur mandat en examinant leurs attitudes dans l'hypothèse d'une divergence entre leurs vues personnelles, celles de leur parti et celles des électeurs de leur circonscription ;
- On fait à nouveau varier l'angle d'analyse en prenant en compte le discours des élus, non pas sur les principes de la représentation, mais sur leurs activités concrètes et plus particulièrement sur la satisfaction qu'ils expriment dans leurs différentes activités.
- On s'aperçoit qu'il existe, en France, un fort tropisme local des députés, qui renvoie à diverses variables. Seule une minorité d'élus affirment ne pas apprécier le travail de circonscription. Les députés eux-mêmes semblent contribuer à la faiblesse du parlement en France.

RESULTATS DU PROJET

Comme on l'a indiqué, le projet LEGIPAR avait pour ambition d'appréhender la question de la représentation parlementaire de manière globale et systématique : il s'agissait de se doter non seulement des éléments d'analyse habituellement disponibles pour cerner l'identité, les activités, les perceptions et les valeurs des parlementaires, mais aussi de proposer une démarche empirique innovante, fondée sur des options méthodologiques et épistémologiques originales :

- le dépassement de la dichotomie entre les approches de la représentation par les acteurs, d'une part, et par les institutions ou les structures sociales, d'autre part ;
- le recours combiné et raisonné à des approches qualitatives et quantitatives ;
- l'étude de la représentation du double point de vue des élus et des citoyens ;
- l'analyse comparée des membres de l'Assemblée nationale et des élus français du Parlement européen.

Ces options ont été mises en œuvre à travers trois types d'opérations de recherche :

1. une étude systématique de l'identité, des représentations et des valeurs des parlementaires, à travers le recueil de données socio-biographiques, la passation d'un questionnaire détaillé auprès des élus, l'organisation d'entretiens approfondis avec ceux-ci, et le recueil d'indicateurs socio-économiques et politiques sur les circonscriptions électorales. Concrètement :

- nous disposons de données socio-biographiques exhaustives pour tous les députés de la V^e République (3500 cas) et pour tous les députés européens français depuis 1979. Ces données sont détaillées à l'extrême, et permettent notamment de reconstituer en détail les carrières politiques de ces élus ;
- nous avons passé un questionnaire fermé en face-à-face auprès de 230 députés français et 38 membres français du PE ;
- les 2/3 de ces élus ont aussi répondu à un questionnaire ouvert (entre 30 minutes et 1h30), dans le cadre d'entretiens qui ont été entièrement décriptés ;
- nous disposons d'une base de données exhaustive sur les caractéristiques de toutes les circonscriptions électorales, qui permettent de tester des hypothèses sur les déterminants de l'identité, du comportement et des perceptions des élus.

2. un second ensemble d'opérations a porté sur l'analyse des activités des parlementaires, au sein de l'institution et en circonscription, grâce au recueil de données sur leur travail parlementaire. Concrètement :

- après 'aspiration' informatique des données disponibles sur les sites de l'Assemblée nationale et du Parlement européen, nous disposons de bases de données exhaustives sur les activités des élus (questions, propositions de lois, amendements...) et des organes parlementaires (agenda des commissions, agenda de la plénière). Nous avons aussi élaboré une base de données de toutes les lois adoptées depuis 1991. Il s'agit de

bases immenses, dont certaines comportent des centaines de milliers d'items. Elles ont été intégralement vérifiées ;

- nous avons appliqué un codage thématique (issu du projet international Policy Agendas) à l'ensemble de ces données, de manière à pouvoir faire des analyses intégrant l'objet des questions, réunions ou actes.

3. La dernière opération de recherche a consisté en une étude du regard que les citoyens portent sur leurs députés (nationaux et européens) au moyen de l'organisation de groupes d'entretiens. Ces données permettent d'analyser la contribution de la représentation parlementaire à la légitimation et à la gouvernance des systèmes politiques français et européen. Concrètement :

- nous avons organisé 12 groupes d'entretiens, impliquant 8 citoyens à chaque fois, dans 6 circonscriptions, choisies selon divers critères (ancienneté de l' élu, situation de cumul ou non, genre) ;
- l'ensemble des échanges (2 heures à chaque fois) a été filmé et décrypté. Les comptes-rendus ont été encodés.

Toutes ces données feront l'objet d'une actualisation constante et de nouvelles opérations de codage. Ainsi, nous sommes en train d'introduire une variable territoriale dans les questions posées par les élus, pour déterminer le niveau territorial auquel elles se rapportent. Les entretiens décryptés font, pour leur part, l'objet d'un codage sous Atlas.ti, permettant de repérer les thématiques évoquées et les configurations qu'elles prennent au sein du discours des élus. La masse de documents est désormais trop importante pour pouvoir être appréhendée sans de tels outils.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

		Publications multipartenaires	Publications monopartenaires
International	Revue à comité de lecture	4	6
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	10	9
	Communications (conférence)	18	29
	Revue à comité de lecture	9	9
France	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	8	9
	Communications (conférence)	8	24
	Rapports	2	1
	Articles vulgarisation	2	
Actions de diffusion	Conférences vulgarisation	2	
	Manifestations scientifiques	5	8

SELECTION DE PUBLICATIONS ISSUES DU PROJET :

OUVRAGES DE RECHERCHE ET DE SYNTHESE, ETUDES PUBLIEES AVEC ISBN

- Olivier Costa, Tinette Schnatterer, Laure Squarcioni, *Peut-on revaloriser le Parlement français ?*, Paris, Editions Fondation Jean Jaurès, collection « Les essais », 2012, 125 p.
- Olivier Costa, Renaud Dehousse, Aneta Trakalova, « La Codécision et les 'accords précoces'. Progrès ou détournement de la procédure législative ? », *Notes de la Fondation Notre Europe*, n° 84, mars 2011, 47 p.
- Olivier Costa et Anne-Sophie Behm, *Les députés de la majorité connaissent-ils l'entreprise ?*, Paris, Cahiers de l'association En Temps Réel, n° 51, 2013, 50 p.
- Olivier Costa, Eric Kerrouche, Sylvain Brouard, *Etre député en France. Représentations, profils et activités des membres de l'Assemblée nationale*, Paris, Presses de Sciences Po, collection académique, à paraître en 2014, 400 p. env.

DIRECTION D'OUVRAGES ET DE NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

- Sylvain Brouard, Olivier Costa et Thomas König (dir.), *The Europeanization of domestic legislatures. The empirical implications of the Delors' Myth in nine countries*, New York, Springer, 2012, 244 p.
- Olivier Rozenberg et Éric Kerrouche, « Retour au Parlement », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°3, 2009, p. 397-400.
- Olivier Rozenberg, « Violence des échanges en milieu parlementaire », *Parlement[s]*, 14, 2010 (avec P.-Y. Baudot)
- Olivier Rozenberg, « Les élections européennes et le Parlement européen entre influence et indifférence », *Politique européenne*, 28, 2009.
- Claire Galember, Olivier Rozenberg et Cécile Vigour (dir.), *Faire parler le Parlement*, Paris, LGDJ, 2013.
- Nathalie Brack et Olivier Costa (dir.), "Diverging Views of Europe: The EU against itself?", numéro spécial du *Journal of European Integration*, vol. 34 n° 2, février 2012 (paru également chez Routledge, 2013)
- Olivier Costa, Jean-Benoît Pilet, André Freire (dir.), « Political representation in France, Belgium and Portugal », numéro spécial de *Representation*, vol. 48, n° 4, 2012, p. 351-477.
- Olivier Costa, "Parliamentary Representation in France", numéro spécial du *Journal of Legislative Studies* (19.2), juin 2013, p. 129-286 (paru également chez Routledge, 2013).

Table des matières:

- Olivier Costa, Introduction: Parliamentary Representation in France, pages 129-140
- Sylvain Brouard, Olivier Costa, Eric Kerrouche & Tinette Schnatterer, Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work?, pages 141-159
- Vincent Tiberj & Eric Kerrouche, Up and Down, Old and New: Values and Value Systems of MPs and Voters in France, pages 160-177
- Sylvain Brouard, Eric Kerrouche, Elisa Deiss-Helbig & Olivier Costa, From Theory to Practice: Citizens' Attitudes about Representation in France, pages 178-195
- Olivier Rozenberg, Wisdom or Indifference? The Principles of Representative Government in the Eyes of the French Voters, pages 196-218
- Cécile Vigour, French MPs and Law-making: Deputies' Activities and Citizens' Perceptions, pages 219-245
- Sylvain Brouard, MPs' Issue Attention in Parliament: Evidence of a Stick-Slip Process of Attention Allocation in the French National Assembly, pages 246-260
- Olivier Costa, Tinette Schnatterer & Laure Squarcioni, The French Constitutional Law of 23 July 2008 as seen by MPs: Working or Talking Parliament?, pages 261-277
- Olivier Costa, Conclusion: Challenging the Conventional Wisdoms about Parliamentary Representation in France, pages 278-283

ARTICLES DE REVUES A COMITE DE LECTURE

- Nathalie Brack, « S'opposer au Parlement européen : le cas des eurosceptiques », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.18, n°2, 2011 (à paraître)
- Sylvain Brouard et al. « Comparer les productions législatives : enjeux et méthodes », *Revue internationale de politique comparée* 3/2009, Vol. 16, p. 381-404.
- Olivier Costa, "Review Symposium Article: The state of legislative studies in France", *French Politics*, 2010, vol. 8, n° 1, p. 68-71.

- Olivier Costa et Clarissa Dri, « Projet de recherche LEGIPAR. Légitimation parlementaire et gouvernement démocratique en France et dans l'Union européenne (ANR – 2009-2011) », *Politique européenne*, 2010, n° 31, p. 173-181.
- Olivier Costa et Eric Kerrouche, « MPs under the 5th Republic. Professionalisation within a Weak Institution », *West European Politics*, vol. 32, n° 2, 2009.
- Olivier Costa et Eric Kerrouche, "Representative roles in the French National Assembly: The case for a dual typology?", *French Politics* (2009) 7, p. 219–242.
- Olivier Costa, Pierre Lefébure, Olivier Rozenberg, Tinette Schnatterer, Sylvain Brouard, Eric Kerrouche, « Schizophrenic representation? MPs and citizens in France », *Journal of Legislative Studies*, numéro spécial "Parliaments and Citizens", à paraître, 2012.
- Eric Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue Française de science politique*, vol. 59, n° 3, 2009, p. 429-454.
- Sébastien Lazard, "The evolution of the National Assembly's Oversight of the Executive under the Fifth Republic. Changing Role, Partisanship, and Intra-Majority Conflict", *West European Politics*, vol. 32, n° 2, 2009.
- Olivier Rozenberg, "Wisdom or Indifference? The Principles of Representative Government in the Eyes of the French voters", *Journal of Legislative Studies*, 2012, 19/2.
- Olivier Rozenberg, « Lasses d'Elias : des assemblées dé-pacifiées ? », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 14, 2010, pp. 6-17 (avec P.-Y. Baudot)

CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES DE RECHERCHE

- Olivier Costa et Nathalie Brack, « The Role(s) of the Eurosceptic MEPs », in D. Fuch, R. Magni-Berton, A. Roger (dir.), *Euroscepticism. Images of Europe among mass publics and political elites*, Opladen and Farmington Hills, MI, Barbara Budrich Publishers, 2009, p.253-272.
- Sylvain Brouard, *Systematic Institutional Advantage of Government in Lawmaking*, Bjørn Erik Rasch et George Tsebelis, (eds), *The Role of Governments in Legislative Agenda Setting*, Abingdon (Royaume-Uni), Routledge, coll. "ECPR Studies in European Political Science", 2010, p. 38-52.
- Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Yes They Can: An Experimental Approach to Eligibility of Ethnic Minority Candidates in France*, In Karen Bird, Thomas Saalfeld et Andreas M. Wüst (eds), *The Political Representation of Immigrants and Minorities: Voters, Parties and Parliaments in Liberal Democracies*, Abingdon (Royaume-Uni), Routledge, coll. "ECPR Studies in European Political Science", 2010, p. 144-180.
- Sylvain Brouard, Olivier Costa et Thomas König, "Delors' Myth: The scope and impact if the Europeanization of Law Production", in Sylvain Brouard, Olivier Costa et Thomas König (dir.), *The Europeanization of domestic legislatures. The empirical implications of the Delors' Myth in nine countries*, New York, Springer, 2012, p. 1-20.
- Sylvain Brouard, Olivier Costa et Eric Kerrouche, "Are French Laws Written in Brussels? The Limited Europeanization of Law-Making in France and Its Implications", in Sylvain Brouard, Olivier Costa et Thomas König (dir.), *The Europeanization of domestic legislatures. The empirical implications of the Delors' Myth in nine countries*, New York, Springer, 2012, p. 75-94.
- Éric Kerrouche, "Gone with the Wind? The National Assembly under the Fifth Republic", Sylvain Brouard, Andrew M. Appleton, Amy G. Mazur (eds), *The French Fifth Republic at Fifty: Beyond Stereotypes*, New-York, Palgrave Macmillan, "French Politics, Society and Culture Series", 2009, p. 59-78.
- Olivier Rozenberg, « Laissez parler le Parlement ! Les débats parlementaires comme réponses fragiles à des problèmes politiques majeurs », dans Galember (Claire), Rozenberg (Olivier) et Vigour Cecile (dir.), *Faire parler le Parlement*, Paris, LGDJ, 2013.

- Rozenberg (Olivier), Vigour Cécile (avec de Galember Claire), « Faire parler ou faire taire le parlement ? Les débats en assemblées politiques, des objets encore méconnus et paradoxaux », dans de Galember (Claire), Rozenberg (Olivier) et Vigour Cécile (dir.), *Faire parler le Parlement*, Paris, LGDJ, 2013.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

Députés – représentation parlementaire – élites – parlement - légitimation

CONSORTIUM DU PROJET

Le projet LEGIPAR associait le Centre Emile Durkheim (Sciences Po Bordeaux) et le Centre d'Etudes européennes (Sciences Po Paris).

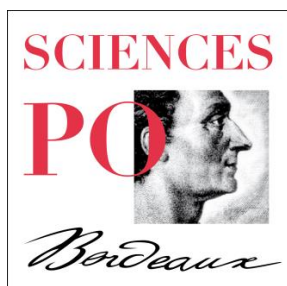
Chercheurs et enseignants chercheurs :

- Olivier COSTA, Directeur de recherche CNRS au Centre Emile Durkheim, porteur du projet
- Olivier ROZENBERG, Chargé de recherche FNSP au Centre d'études européennes de Sciences Po, co-responsable du projet
- Sylvain BROUARD, Chargé de recherche FNSP au Centre Emile Durkheim
- Isabelle GUINAUDEAU, ex-Doctorante au Centre Emile Durkheim, actuellement Chargée de recherche CNRS à PACTE
- Eric KERROUCHE, Directeur de recherche CNRS au Centre Emile Durkheim
- Pierre LEFEBURE, ex-Maître de conférences à Sciences Po Bordeaux, actuellement à Paris 13
- Cécile VIGOUR, Chargée de recherche CNRS au Centre Emile Durkheim

Membres associés :

- Nathalie BRACK, Post-Doctorante à Oxford
- Clarissa DRI, ex-Doctorante au Centre Emile Durkheim, Professeur de science politique à l'Université Fédérale de Florianópolis, Brésil.
- Sébastien LAZARDEUX, ex-Post-doc au Centre Emile Durkheim, Assistant Professor, St. John Fisher College, Rochester, NY, Etats-Unis
- Corentin POYET, Doctorant au Centre Emile Durkheim
- Laure SQUARCIONI, Doctorante au Centre Emile Durkheim
- Tinette SCHNATTERER, ex-assistante de recherche du projet LEGIPAR, Doctorante au Centre Emile Durkheim

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



SciencesPo.

CEE

Acronyme	MAJICE
Titre	MIEUX ADMINISTRER LA JUSTICE EN INTERNE ET DANS LES PAYS DU CONSEIL DE L'EUROPE
Edition	2008

RESUME

L'objectif du projet MAJICE (Mieux administrer la Justice en interne pour mieux juger) était d'étudier la notion d'administration de la justice dans une double perspective comparatiste : interne et internationale. L'équipe a donc procédé, non seulement à une comparaison de l'administration des justices administrative, civile et pénale françaises, mais aussi à une comparaison du fonctionnement de ces trois justices avec celui des justices administrative, civile et pénale dans d'autres systèmes dans lesquels la question d'une meilleure administration de la justice se pose de manière similaire, en l'espèce en Angleterre et au Pays de Galles, ainsi qu'aux Pays-Bas. Cette recherche avait notamment pour objet de s'interroger sur le point de savoir si d'une « meilleure administration de la justice » pourrait résulter un « mieux juger », la notion d'administration de la justice étant prise dans son sens strict et français : la gestion quotidienne du service public et non le fait de rendre des décisions juridictionnelles. Cette problématique s'est articulée autour de trois grands axes de réflexion : respectivement l'évaluation de l'efficacité de la justice, la contractualisation comme méthode d'administration de la justice et l'informatisation comme méthode d'administration de la justice.

Ces trois thèmes ont permis aux chercheurs d'analyser qui administre, avec quels moyens humains et financiers, selon quelles procédures ou processus et avec quels outils, mais aussi de s'intéresser aux objectifs poursuivis à travers les transformations de l'administration de la justice et aux résultats exposés. Ils ont également porté leur réflexion sur les limites, d'une part, de l'évaluation dans le domaine de la justice, et, d'autre part, des méthodes mises en place pour mieux administrer qui entraînent nombre de préoccupations et de crispations, notamment quant à la remise en cause de l'indépendance de la justice par la recherche d'efficacité et d'efficience.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : MIEUX ADMINISTRER LA JUSTICE EN INTERNE ET DANS LES PAYS DU CONSEIL DE L'EUROPE

INTERVENANT : HELENE PAULIAT

I. L'évaluation de l'efficacité de la justice : enjeux et bouleversements

- A. Enjeux
- B. Bouleversements
- C. Particularités de l'administration de la justice dans chaque pays

II. La contractualisation comme méthode d'administration de la justice

- A. Administration de la justice et contractualisation
- B. La relation ambiguë de la contractualisation et de l'administration

III. L'informatisation comme méthode d'administration de la justice

- A. Administration de la justice et informatisation
- B. Les limites de la dématérialisation

Résumé des résultats permettant d'apporter des éclaircissements sur la situation de l'administration de la justice en France:

L'évaluation du système judiciaire en France est totale : la justice est évaluée collectivement et individuellement. La pression des délais de jugement et la carence budgétaire ont conduit à mettre en place des méthodes d'accroissement de la productivité des magistrats. Les primes au rendement se veulent un instrument d'incitation. Les craintes vis-à-vis de l'indépendance des magistrats sont toutefois grandement exprimées, d'autant que les garanties semblent inexistantes. La seule solution proposée semble, en effet, se trouver dans l'incitation à adopter des règles de déontologie, ce que le Conseil supérieur de la magistrature et que le Conseil d'Etat ont fait. De plus, les réformes visant à améliorer les méthodes de travail, l'efficacité et la qualité de l'administration de la justice ne sont pas simplement internes aux juridictions ; elles sont aussi procédurales, qu'il s'agisse d'une simplification procédurale des contentieux dits de masse (et par contagion d'autres types de contentieux), ou d'une réorganisation des systèmes (la suppression des conclusions du rapporteur public dans certains domaines devant les TA et les CAA est un bouleversement majeur pour la justice administrative).

La contractualisation se manifeste bien alors comme une méthode essentielle d'administration de la justice, au service de la gestion comme de la décision. Toutefois, ces deux versants de la contractualisation se manifestent surtout dans les juridictions judiciaires. Pour les juridictions administratives, la contractualisation constitue un instrument de gestion, qui semble cependant être un système déjà dépassé au niveau national ; au niveau local, il a pris une place importante dans les initiatives individuelles des juridictions (développement du contrat entre juridictions et préfectures/juridictions et barreaux notamment en matière de dématérialisation ; calendriers de procédure aujourd'hui intégrés au CPC ; protocoles d'accord entre chefs de juridiction et partenaires habituels).

La mise en place d'une dématérialisation totale se révèle difficile pour des raisons juridiques, techniques et humaines. Les obstacles juridiques semblent aujourd'hui dépassés ; en tout cas, ils ne constituent pas un frein à la mise en place de la dématérialisation. Ce sont les obstacles techniques qui persistent, qu'ils soient issus de la justice elle-même et de ses problèmes d'équipement, ou des avocats dont l'accès au Réseau privé virtuel des avocats ne se fait pas sans contestation.

Des critiques sont adressées sur les trois aspects de l'informatisation de la justice : aide à la gestion, aide à l'évaluation et support du litige. En effet, la mise en place d'applications gestionnaires permet de suivre au niveau central la vie des dossiers de toutes les juridictions, et éventuellement d'en tirer des conséquences individuelles, tandis que la dématérialisation du dossier laisse envisager une fonction de juger plus limitée. L'informatisation peut être perçue comme le support d'un contrôle gestionnaire décomplexé et d'une standardisation implicite des décisions de justice.

Le lien entre informatisation et contractualisation peut ainsi être démontré, de même qu'entre informatisation et efficacité de la justice. L'efficacité de la mise en place de la dématérialisation a engendré le développement du contrat entre les acteurs du monde judiciaire (juridictions et préfectures, juridictions et barreaux). Incontestablement, l'informatisation joue un rôle dans le suivi

gestionnaire des juridictions, ne serait-ce que par la facilité qu'elle autorise en matière d'établissement de statistiques.

Les nouvelles formes d'administration de la justice constituent ainsi une ingérence du pouvoir exécutif qui affecte la vie interne des juridictions et au-delà même la fonction de juger. Les chefs de juridiction ne sont plus des juges indépendants mais des gestionnaires liés par des enjeux, des moyens et des décisions qui les dépassent.

Liste des résultats les plus importants du projet en dehors de l'analyse ci-dessus exposé :

Séminaire international de restitution du projet MAJICE, Université de Limoges, 25 mai 2012

A. Binet-Grosclaude, C. Foulquier, *Rapport sur l'administration de la justice aux Pays-Bas*, ANR, 14 juin 2012

A. Binet-Grosclaude, C. Foulquier, *Rapport sur l'administration de la justice au Royaume-Uni*, ANR, 14 juin 2012

CRJP (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), EPRED (Université de Poitiers), OMIJ (Université de Limoges), *Mieux administrer la justice en interne et dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Analyse comparée France, Pays-Bas et Royaume-Uni*, ANR, 14 juin 2012

Création d'un observatoire européen d'administration de la justice (2014)

Projet QUALIJUS (La prise en compte de la notion de qualité dans la mesure de la performance de la justice) coordonné par CERSA, DRJP, OMIJ et soutenu par le GIP Droit et justice (2014-2015)

Thèses soutenues en lien avec le projet :

L. Berthier, *La qualité de la justice*, Université de Limoges, 30 novembre 2011

S. Sontag, *Les droits de la défense face aux technologies de l'information et de la communication*, Université de Poitiers, 13 décembre 2013

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Une administration pour la justice, ouvrage collectif en cours de publication par IRJS Editions (2014)

S. Amrani-Mekki, « L'indépendance des juges à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication », *Revue internationale de droit processuel*, n° 3, 2012

G. Beaussonie, C. Foulquier, « Dématérialisation et droits fondamentaux devant les justices judiciaire et administrative », in *Actes du colloque 20-23 avril 2010, Limoges et Poitiers*, Lextenso, 2011

L. Berthier, H. Pauliat, in *Quality Management in courts and in the Judicial Organizations in 8 councils of Europe Member States*, "Etude sur la France", in P. Langbroek (dir.), CEPEJ, September 2010

J. Bossan, « La visioconférence dans le procès pénal : un outil à maîtriser », *Rev. sc. crim.*, n° 4, 2011, p. 801 et s.

J. Bossan, « La dématérialisation de la procédure pénale », *D.*, 2012, p. 627 et s.

L. Cadiet, *La justice face aux défis du nombre et de la complexité*, *Les Cahiers de la Justice*, 2010/1, ENM et Dalloz, pp. 13-35.

L. Cadiet, « La théorie du procès et le nouveau management de la justice : processus et procédure », in E. Jeuland (éd.), *Le nouveau management de la justice*, Paris, Dalloz, 2011, pp. 111-129.

L. Cadiet, « Les tendances contemporaines de la procédure civile en France », in *Mélanges en l'honneur du doyen Georges Wiederkehr*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 65-87

L. Cadiet, "Avenir des catégories, catégories de l'avenir: perspectives", *Rapport de clôture*, in *Common Law – Civil Law, The future of categories/Categories of the future, Looking ahead*, Toronto, 4-5 juin 2009, *The Supreme Court Review – Second series*, volume 49, 2010, pp. 635-655, ainsi que in J. Walker & O. G. Chase (eds), *Common Law, Civil Law, the Future of categories*, Toronto, LexisNexis, 2010, pp. 635-655.

L. Cadiet, « Procès civil et nouvelles technologies de l'information », in *Mélanges Tadeuz Erecinski, Aurea praxis, aurea theoria*, Warszawa, LexisNexis, 2011, pp. 1419-1437

L. Cadiet, Chapitre 6: « Le procès civil à l'épreuve des nouvelles technologies: quelques éléments d'actualisation en droit français », in A. De la Oliva Santos, F. Gascon Inchausti, M. Aguilera Morales (coord.), *La e-justicia en la Union Europea (Desarrollos en el Ambito Europeo y en los Ordenamientos Nacionales)*, Cizur Menor, Thomson Reuters Aranzadi, 2012, pp. 153-159

L. Cadiet, « Los acuerdos procesales en derecho francés. Situación actual de la contractualización del proceso y de la justicia en Francia », <http://www.civilprocedurereview.com>

L. Cadiet, « Liens d'obligation, liens du procès : une introduction », in *Obligations, procès et droit savant – Mélanges en hommage à Jean Beauchard*, LGDJ, 2013, pp. 25-41.

L. Cadiet, « Introduction à la notion de bonne administration de la justice », in *Justice & Cassation*, Dalloz, 2013, pp. 13-29

G. Deharo, « Les mesures d'administration judiciaire civiles », *Revue de jurisprudence commerciale*, n°3, avril 2012

C. Foulquier, « L'indépendance de la justice, une notion indépendante ? », JE du 19 novembre 2010, in *L'indépendance de la justice*, Presses universitaires de Sceaux, 2011.

C. GROULIER, « Remarques sur la notion de mesure d'administration de la justice », RDP n°2, 2011, p. 405.

J.-P. Jean, « Le contrôle et l'évaluation de la qualité du service public de la justice », in J. Monnet, E. Gojosso, *Actes du colloque Franco-Néerlandais Poitiers-Nimègue*, 5 juin 2010, LGDJ, 2012

Rapport J.-P. Jean, H. Jorry, *La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des Etats membres du Conseil de l'Europe*, CEPEJ (2010) 2

Rapport J.-P. Jean & H. Jorry, *Systèmes judiciaires des pays de l'Union européenne*, CEPEJ (juin 2013)

S. Sontag, « L'accès de l'avocat aux procédures dématérialisées », AJ pénal, n° 10, 2011, p. 455 et s.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

administrer – juger – gouverner – évaluation – contractualisation – informatisation – efficacité – efficience – qualité

CONSORTIUM DU PROJET

UNIVERSITE DE LIMOGES

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

UNIVERSITE DE POITIERS

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



OMIJ
Observatoire des Mutations
Institutionnelles et Juridiques



ACRONYME	MOSARE
TITRE	LA MOBILISATION DES SAVOIRS POUR LA REFORME CIRCULATION DES SAVOIRS DE GOUVERNEMENT ET TRANSFORMATIONS DE L’ACTION ADMINISTRATIVE (DIX-NEUVIEME-VINGTIEME SIECLES)
EDITION	2008

RESUME

Une socio-histoire de sciences de gouvernement attentive à l'autonomisation de l'administration

Le projet s’est penché sur le processus complexe d’autonomisation de l’administration. Ce phénomène d’autonomisation a été envisagé principalement à travers la mobilisation de savoirs par les administrateurs et leur contribution à la production de savoirs.

Ce processus d’autonomisation n’est toutefois pas envisagé de manière linéaire. Le projet s’articule autour de l’étude approfondie de trois moments (1815-1848 ; 1880-1914 ; 1950-1980) qui rendent compte d’une transformation des frontières entre administration et gouvernement.

Pour éclairer la mobilisation des savoirs favorisant une certaine autonomisation de l’administration, deux types d’enquêtes ont été proposés. D’abord repérer la production de savoirs prenant l’administration pour objet. Ces savoirs sont pour une grande partie des dix-neuvième et vingtième siècles produits par des administrateurs. Nous avons donc étudié la formation de ces sciences de l’administration et leur progressive académisation.

Ensuite, à travers un terrain circonscrit, nous avons cherché à saisir la mobilisation de savoirs par les administrations et les transformations du travail administratif que cette incorporation rend possible. Nous avons privilégié un objet : le dictionnaire de l’administration de Maurice Block publié entre 1856 et 1905 et, par un travail d’édition critique observé le lien entre pratiques administratives et savoirs mobilisés (dans le domaine de l’assistance, de la navigation, des prisons, des archives, etc.)

Une enquête archivistique sur la production des savoirs

L’enquête a consisté à repérer les principales production de savoirs administratifs au cours des dix-neuvième et vingtième siècle.

Nous avons fait des recherches sur les principaux auteurs de textes dédiés à l’étude de l’administration non seulement à partir des dictionnaires biographiques mais également à partir de divers fonds d’archives (archives d’éditeurs, archives de l’Institut, dossiers de légion d’honneur, archives privées)

La recherche nous a conduits à élaborer une base de données sur les producteurs de savoirs administratifs. Cette base donne lieu à la production de notices biographiques inédites. Elle permet également un traitement prosopographique. Des analyses de réseaux ont également été menées autour des différentes éditions du dictionnaire de Maurice Block.

L'administration entre science et action**Catégories, acteurs, savoirs en dictionnaires (1856-1913)**

Pour mieux éprouver l'hypothèse d'une autonomisation de l'administration rendue possible par la mobilisation de savoirs renouvelés, l'équipe Mosare s'est concentré sur un objet éditorial. Un marqueur clé de cette dynamique est la parution du Dictionnaire de l'administration française dirigé par Maurice Block, et plusieurs fois réédité dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Son étude – au centre du colloque conclusif du programme de recherche - permet de saisir à la fois les réseaux à l'œuvre dans la production des savoirs administratifs d'une part, et les dynamiques intellectuelles de conceptualisation, de classification et d'évolution de la matière administrative d'autre part. Elle se prête donc particulièrement bien à une démarche collective de bilan et de synthèse. En partant de la lecture critique (contexte de production, évolution des versions dans les différentes éditions) du dictionnaire, l'équipe de recherche a été invitée, à envisager la manière dont cet objet a été appréhendé depuis par les différentes sciences sociales de l'administration au XIX^{ème} et/ou au XX^{ème} siècle. L'enjeu visait ainsi à proposer un bilan des travaux historiques et sociologiques consacrés à l'administration autour d'une série de mots et de notions incarnant les savoirs administratifs, qui ont été réparties autour de trois axes : d'abord les catégories de l'action administrative et les transformations de la mise en administration de la société et du territoire français et de la délimitation ou re-configuration des compétences administratives. Le deuxième axe se concentrait davantage sur les formes et les agents de l'administration. Sur les mutations des pratiques et procédures administratives mais également sur le fonctionnement des services. Le troisième revenait enfin sur les instruments et les savoirs de l'administration. Quels savoirs ont pu être considérés comme légitimes pour bien administrer ? Comment ces savoirs sont-ils produits et mis à la disposition des agents ? Les entrées pourront traiter des enquêtes, des écoles, des concours, des bibliothèques, des formulaires, des moyens par lesquels le savoir est produit et utilisé par les administrations.

1/ Fonder une science de l'homme en société

La production de ces savoirs dédiés à l'administration a permis de mettre au jour une forme de configuration épistémologique. Cette configuration épistémologique et politique qui s'esquisse sous le Directoire, et se consolide à partir de la Restauration. Celle-ci est caractérisée au plan épistémologique par le projet de fonder une science de l'homme en société, propre à révoquer la vision développée d'un côté par les tenants de l'absolutisme, de l'autre par les tenants du « régime populaire ». Cette science est donc elle-même enracinée dans le projet libéral, porté au même moment par l'économie politique. L'économie politique au cœur du projet d'unification des sciences de l'homme en société. Science d'observation, puisque elle opère la synthèse entre la doctrine et les faits, appuyée sur la statistique pour certains, elle dégage les principes, les lois de reproduction des richesses dont les ressorts se situent à la fois dans la nature et dans l'homme. Elle fournit ainsi les matériaux et les enseignements, les règles propres à la transformer en science de gouvernement. Les règles établies par l'économie politique appliquée, elle-même édifiée d'après les principes et les lois dégagées dans la sphère de la science pure, sont traduites dans le langage du droit public. Economie et droit sont ainsi unifiés sous l'empire de la science administrative. C'est cet horizon intégrateur qui se brise dans les années 1890 pour aboutir à la formulation assez sèche et appauvrie de 1905. Il est difficile d'expliquer les ressorts de ce tournant. Au moins peut-on le rapporter à un contexte, et formuler quelques hypothèses à la lumière des apports de l'historiographie.

En premier lieu on ne peut qu'être frappé de la concomitance de la montée en puissance de la référence au droit administratif dans l'entrée « administration » du dictionnaire à partir de 1890 avec le grand mouvement

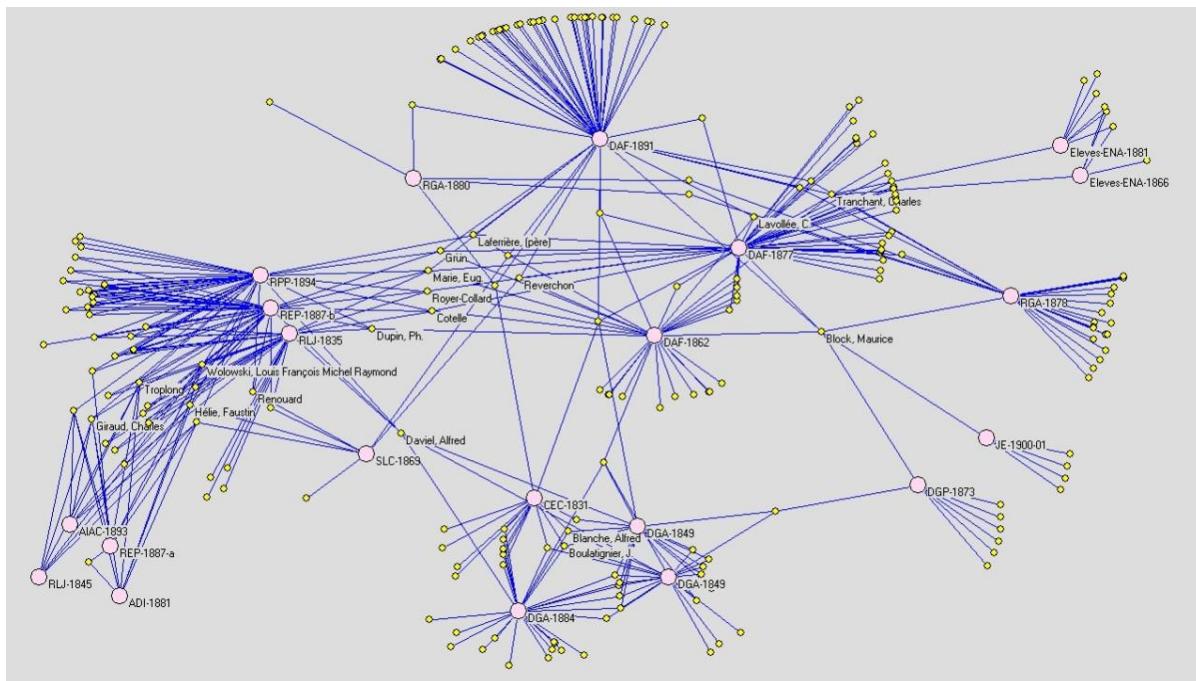
de redéfinition du droit administratif, qui souligne également les prétentions d'Hauriou ou Duguit à hausser la discipline à la hauteur d'une véritable théorie de l'État.

En second lieu les développements de la science économique elle-même poussent dans le sens d'une autonomisation, d'une distension des liens à l'égard de la politique, et d'un ancrage du côté des sciences de la nature au détriment des sciences de l'homme.

Mais c'est surtout, en dernier lieu, le développement de la sociologie et de ses prétentions à « embrasser et expliquer l'ensemble du mouvement social » qui contraint semble-t-il Maurice Block à se retrancher sur des positions défensives : « bornons-nous donc à étudier séparément les différentes sciences qui s'occupent de la société, et notamment le l'économie politique, qui est notre tâche particulière, car c'est la science qui dégage et formuler vérité les principes les lois, et abandonnons à l'art social le soin d'utiliser ce que la science aura pu constater ou découvrir. » (p.52) Le positivisme semble-t-il, a eu raison du projet d'édification d'une science administrative fondée sur l'économie politique comme il a brisé l'idéal d'unité des sciences de l'homme. De la république directoriale qui en inaugure le projet par la voie des Idéologues, à la république opportuniste, l'idée d'intégration des savoir sous l'empire de l'administration a fait long feu.

2/ Une sociologie des milieux administratifs

Le projet a mené une sociologie des ces milieux administratifs. Il apparaît qu'un milieu dédié à la production de savoirs propres à l'administration se structure à partir des années 1830. Son institutionnalisation s'opère à travers la publication de revues, de dictionnaires, l'organisation d'enseignements et enfin l'activité de sociétés. Une sociologie de ces réseaux a été produite (à partir de 400 acteurs). Ce milieu n'est pas homogène. Lorsqu'il s'agit d'évoquer les producteurs de savoirs administratifs des années 1850 aux années 1900, une première entrée pouvant être privilégiée est celle par les générations de producteurs. Nous avons ainsi distingué trois générations : celle née dans les années 1810, celle des années 1820 et celle enfin des années 1830-1840. Il s'agit d'un milieu fortement concurrentiel. Lors du colloque conclusif, nous avons pu insister sur les concurrences (commerciales mais aussi idéologiques et également sociales) entre les différentes publications notamment les dictionnaires. Cette sociologie des milieux a été rendu possible par l'élaboration d'une base de données. Notre souhait est de poursuivre collectivement son alimentation et d'en proposer un traitement sur le très long terme (XIXème-XXème siècles)



RESULTATS DU PROJET

Outre les ouvrages parus ou à paraître, le projet a permis de mettre en place une base de données collaborative. Deux interfaces ont été proposées :

- Un site biographique des producteurs de savoirs administratifs
- Une édition critique en ligne du dictionnaire de Block

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

OUVRAGES

Savoirs de Gouvernement, Paris, Economica, 2013.

Observer, normaliser et réformer la société du premier XIXe siècle. Joseph-Marie de Gérando (1772-1842) au carrefour des savoirs, Presses Universitaires de Rennes, collection Carnot, 2013. (à paraître)

L'administration entre science et action. Catégories, acteurs, savoirs en dictionnaires (1856-1913), Paris, CTHS (à paraître)

DIRECTION DE NUMERO SPECIAL :

P. Bongrand, J. Gervais et R. Payre, « Les savoirs de gouvernement à la frontière entre “administration” et “politique” », *Gouvernement & Action publique*, n°04, oct.-déc. 2012.

ARTICLES DANS DES REVUES SCIENTIFIQUES (A COMITE DE LECTURE)

P. Bongrand, « Savoirs et autonomisation de l'administration dans les réformes de l'Instruction publique sous Jules Ferry

(1879-1883) », *Gouvernement & Action publique*, I (4), 2012, p. 115-137.

J. Gervais, P. Bongrand et R. Payre, « Introduction : Les savoirs de gouvernement à la frontière entre "administration" et "politique" », *Gouvernement & Action publique*, n°04, octobre-décembre 2012, p.9-20.

CHAPITRES DANS OUVRAGES COLLECTIFS

D. Margairaz, « Les savoirs d'État à l'épreuve de la République » dans *Républiques sœurs, Le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009.

I. Moullier, « La société civile dans l'Etat : organismes consultatifs, expertise et représentation de la société civile sous le Consulat et l'Empire », *La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises*, Anne-Marie Saint-Gille et Jay Rowell (dir.), p. 261-274, Lille, Presses du Septentrion, 2010.

I. Moullier « Administration », *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, O. Christin (dir.), Métailié, 2010, p. 39-50.

I. Moullier « Administration et Öffentlichkeit. La reconfiguration des savoirs à l'époque napoléonienne », *Perspectivia.net*, http://www.perspectivia.net/content/publikationen/discussions/7-2012/moullier_administration, mis en ligne le 15 mai 2012.

R. Payre, "Governing Sciences", *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, NY and London : Palgrave MacMillan, 2009.

R. Payre, « Les institutionnalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement. », F. Buton, N. Mariot, *Les usages de l'histoire en science politique*, Paris, PUF, 2009.

R. Payre, « Les savoirs de science politique : des savoirs pour l'action politique », J. Le Marec (dir.), *Les études de sciences : pour une réflexivité institutionnelle*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2010, pp.43-63 [avec G. Pollet]

R. Payre, « L'espace des circulations. Réseaux d'acteurs et fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », F. Audren, P. Laborier, P. Napoli, J. Vogel, *Les sciences camérales : activités pratiques et dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011.

R. Payre, M. Kaluszynski, « **Des savoirs de gouvernement en circulation(s)** », *Savoirs de gouvernement, Paris, Economica, 2013*

Y. Potin, - "Gérando et les bénédictins. Du ministère de l'Intérieur à l'école des chartes. Retour sur un dossier de Fondation", à paraître dans les actes du colloque *Observer, normaliser et réformer la Société du Premier XIXe siècle: Joseph-Marie Gérando (1772-1842) au carrefour des savoirs*. (avec B. Delmas)

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

SCIENCES DE L'HOMME, SCIENCE ADMINISTRATIVE, ECONOMIE POLITIQUE, SAVOIRS DE GOUVERNEMENT MILIEU ADMINISTRATIF, REFORME ADMINISTRATIVE, RESEAUX, SOCIO-HISTOIRE



ACRONYME	MUTORG-ADMI
TITRE	LES MUTATIONS ORGANISATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE. HIERARCHIES, DIVISION DU TRAVAIL ET COORDINATION
EDITION	2008

RESUME

L'objectif du projet est d'analyser les profondes transformations organisationnelles qu'a connues l'administration française depuis 2007. Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP, 2007), la division du travail, des tâches et des fonctions des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat a été bouleversée par un grand nombre de réorganisations, particulièrement caractérisées par le modèle de la fusion et la création de larges organisations. La réforme de l'Etat territorial (RéATE) a notamment débouché sur une vague de fusions sans précédent des services déconcentrés de l'Etat, aussi bien au niveau régional que départemental. Ce projet étudie les rationalités et les conceptions au cœur des ces réorganisations ; leurs mises en œuvre à travers l'examen des nouvelles régulations et des modes de coordination au sein des ministères et entre les niveaux d'administration (centrale, régionale, départementale) ; les effets sur le travail ordinaire des agents, leurs pratiques, leur savoir-faire et leurs identités professionnelles. Les transformations organisationnelles de l'administration française ont été étudiées à partir d'un dispositif méthodologique reposant sur huit enquêtes complémentaires qui couvrent six ministères différents à travers des terrains réalisés à l'échelle nationale ou locale : le développement durable, la santé à travers les agences régionales de santé, les finances publiques, le développement économique, l'emploi et le travail, les préfetures, les universités. Au total, 693 entretiens semi-directifs ont été réalisés et les enquêtes menées en dehors des administrations centrales parisiennes ont porté sur six régions différentes. Les enquêtes ont également reposé sur l'exploitation de sources écrites constituées de multiples documents internes et publics.

Les enquêtes mettent en évidence la tension entre l'existence de « mythes organisationnels » valorisant la fusion comme modèle et l'entremêlement de rationalités contradictoires (politiques, budgétaires, de politiques publiques) qui alimentent les conflits de pouvoir et des conflits corporatifs à travers lesquelles se fabriquent les nouvelles formes organisationnelles. Ces dernières résultent donc de compromis. Les réorganisations ont généré des ruptures importantes avec certains traits du modèle historique d'administration française : le choix de la régionalisation avec la création de grands services régionaux intersectoriels et la nouvelle position de commandement de l'échelon régional ; la transformation interministérielle du niveau départemental et la « hiérarchisation » des préfets. Les restructurations de l'Etat sont toutefois marquées par des compromis d'où découle de l'ambiguïté institutionnelle. Les rôles et les régulations ne sont pas toujours stabilisés ; les nouvelles règles font l'objet d'appropriations différentes selon les positions, les ressources et les trajectoires des fonctionnaires qui les endossent. Enfin, les enquêtes sur les réorganisations de l'Etat territorial ont montré que la stratégie de changement choisie (rapidité, équipes d'audits ramassées et travaillant sans concertation, absence d'interrogation sur les finalités de l'action publique) a eu des effets déstabilisateurs importants sur bon nombre de personnels de ces structures : perte de sens, fragilisations des identités professionnelles et collectives (surtout au niveau départemental), tensions dans l'exercice des missions (au regard des moyens), difficultés à tirer profit d'un travail plus transversal (alors que l'objectif des fusions était de le favoriser afin de renforcer la capacité d'action de l'Etat local). De façon globale, les réorganisations ont créé des gagnants et des perdants et ont favorisé la diffusion d'un malaise dans les organisations publiques.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : GOUVERNER EN FUSIONNANT. NOUVELLES FORMES ORGANISATIONNELLES, REDISTRIBUTION DES POUVOIRS, REAGENCEMENT DES VALEURS ET DES IDENTITES PROFESSIONNELLES. LES RESULTATS DE MUTORG-ADMI ET LE CAS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES
INTERVENANTS : PHILIPPE BEZES – ALEXIS SPIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET MUTORG-ADMI

OBJECTIFS – DESIGN DES ENQUETES

II. PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET MUTORG-ADMI

1. LE PARADOXE DES PROCESSUS DE FABRICATION DES NOUVELLES FORMES ORGANISATIONNELLES
2. UNE TENSION ENTRE TROIS EFFETS DES REORGANISATIONS
3. ROLES ET IDENTITES PROFESSIONNELLES DES FONCTIONNAIRES DANS LES ORGANISATIONS FUSIONNEES

III GOUVERNER EN FUSIONNANT : LE REAGENCEMENT DES VALEURS ET DES PRIORITES DANS L'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES

CONCLUSION EN GUISE D'OUVERTURE

RESULTATS DU PROJET

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET MUTORG-ADMI

I.1. Les objectifs

L'objectif du projet était d'analyser les profondes transformations organisationnelles qu'a connues l'administration française sur la période 2007-2012. Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP, 2007), la division du travail, des tâches et des fonctions des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat a été bouleversée par un grand nombre de réorganisations, particulièrement caractérisées par le modèle de la fusion et la création de larges organisations. La réforme de l'Etat territorial (RéATE) a notamment débouché sur une vague de fusions sans précédent des services déconcentrés de l'Etat, aussi bien au niveau régional que départemental.

Le projet MUTORG-ADMI a été structuré autour de trois dimensions correspondant à trois niveaux et échelles d'analyse : les rationalités et les conceptions au cœur des ces réformes de structure (niveau 1) ; la mise en œuvre de ces réorganisations à travers l'examen des nouveaux systèmes d'action collective et des modes de coordination qui en résultent (niveau 2) ; les effets sur le travail ordinaire des agents, leurs savoir-faire, leur identités et leurs rôles professionnels (niveau 3).

Il s'agissait de montrer tout l'intérêt d'étudier ces réorganisations par intégration et fusion à partir de perspectives de sociologie et de science politique qui mettent en évidence les enjeux et rationalités politiques, administratives, économique-gestionnaires ou de politiques (publiques) en leur sein, qui identifient la manière dont elles s'entremêlent et s'agencent mais examinent aussi leurs effets. La conviction de l'équipe MUTORG-ADMI a toujours été qu'il fallait prendre au sérieux l'idée de fabrication de formes organisationnelles en approfondissant les enjeux de reconstruction de la division du travail et, corrélativement, leurs effets sur les formes de contrôle et de coordination, sur la production de politiques publiques et sur les agents publics.

I.2. Le design des enquêtes

Les transformations organisationnelles de l'administration française ont été étudiées à partir d'un dispositif d'enquête constitué d'une enquête transversale et de sept enquêtes sectorielles portant sur six ministères différents.

- **Enquête n°1 (NIV 1) :** Le processus de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat dans le cadre de la RGPP – Analyse du processus global d'élaboration de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat au niveau régional (en 8 DR) et départemental (en 2/3 DDI) – Mise en perspective historique depuis le début des années 1990 et surtout depuis les décrets 2004. Responsable : Philippe Bezes et Patrick Le

Lidec (CNRS, CERSA, Université Paris 2)

- **Enquête n°2 (NIV 1 et NIV 2) :** Le corps préfectoral et son adaptation dans les mutations de l'Etat territorial. Les transformations de la fonction préfectorale. Les nouveaux pouvoirs de coordination des préfets et la gouvernance territoriale. Responsable : Patrick Le Lidec (CNRS, CERSA, Université Paris 2 puis CEE, Sciences Po)
- **Enquête n°3 (NIV 1, 2 et 3) :** La création des DIRECCTE (ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et ministère du travail) et les effets de la fusion sur la division du travail, les coordinations et les identités professionnelles - Responsable : Philippe Bezes (CNRS, CERSA)
- **Enquête n° 4 (NIV 1 et 3) :** La fusion Direction Générale des Impôts / Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGI-DGCP) et l'émergence d'une nouvelle direction (la direction générale des Finances Publiques) – Etude du processus de fusion en moyenne durée (2002-2007) – Les transformations des identités professionnelles des agents des impôts. – Sous réserve d'accord avec la DGFIP - Responsable : Alexis Spire (CNRS, CERAPS, Université Lille 2)
- **Enquête n°5 (NIV 1, 2 et 3) :** La création d'un grand ministère intégré. Les transformations organisationnelles du MEEDDAT (nouvellement ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer dit MEEDDM) au niveau central et au niveau régional (les DREAL) - Responsables : Pierre Lascoumes (CNRS, Sciences Po, CEE) et Laure Bonnaud (TSV, INRA)
- **Enquête n°6 (NIV 2 et 3) :** L'Etat territorial en chantier. La mise en place des nouvelles Directions départementales interministérielles (DDi) i.e. DDT et DDPCS, directions départementales des territoires et directions départementales de la population et de la cohésion sociale – Enquête sur deux départements portant sur le processus de négociation des nouvelles organisations et sur la mise en œuvre concrète de la réorganisation - Responsable : François-Matthieu Poupeau (CNRS, LATTIS, Université Paris Est Marne La Vallée)
- **Enquête n°7 (NIV 1 et 2) :** La réforme du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – La réorganisation des administrations centrales – Fusionner les universités (le cas des Universités de Strasbourg et de Nancy-Metz) - Responsable : Christine Musselin (CNRS, CSO, Sciences Po)
- **Enquête n°8 (NIV 1, 2 et 3) :** L'invention des Agences régionales de Santé (ARS) – Analyse de la genèse des ARS en perspective longue des années 1990 à la loi HPST. Analyse des enjeux d'organisation et de fonctionnement des ARS. Responsable : Frédéric Pierru (CNRS, IRISSO, Université Paris Dauphine puis CERAPS, Lille 2)

La méthode commune aux huit enquêtes a reposé sur des campagnes d'entretiens semi-directifs auprès de deux groupes d'acteurs : des acteurs parties prenantes des processus de décision des réorganisations ; des acteurs de terrain mettant en œuvre les réorganisations et étant directement affectés par les fusions dans leurs pratiques ordinaires. Les acteurs de terrain appartenaient aux trois catégories de fonctionnaires (A, B et C). Les terrains ont été réalisés dans plusieurs régions selon les opportunités d'accès et l'intérêt des zones sélectionnées. Les enquêtes spécifiques dans les services territoriaux de l'Etat et les fusions universitaires ont ainsi eu lieu dans les régions Alsace, Aquitaine, Lorraine, Midi-Pyrénées, Picardie et Basse-Normandie et les départements (Calvados, Gironde, Manche, Nord, Orne, Pyrénées-Atlantique, Seine-Maritime, Somme). Au total, 693 entretiens ont été réalisés. En plus des entretiens, les enquêtes se sont parfois appuyées sur l'observation de réunions. Enfin, les huit enquêtes ont reposé sur l'exploitation de sources écrites constituées de documents internes (notes, rapports d'activité, rapports d'audit, comptes rendus, powerpoints, organigrammes), de documents publics (communications sur des sites web, documents syndicaux, revues de presse) et de débats parlementaires (dans certains cas comme les ARS).

II. PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET MUTORG-ADMI

Nos résultats correspondent aux trois niveaux d'analyse du projet.

1. Le premier ensemble de résultats concerne les processus de fabrication des nouvelles formes organisationnelles. Les travaux convergent autour d'un paradoxe.

D'un côté, la période 2007-2012 est marquée par la domination d'un modèle organisationnel global de réorganisation qui est la fusion et qui s'est largement diffusé dans l'administration française à la manière d'un « instrument », ici un format organisationnel. Dans chacun des secteurs étudiés, il est possible de mettre l'accent sur la dimension culturelle et symbolique des formes organisationnelles imaginées. La « fusion » relève, avec des justifications différentes, de « mythes rationnels » ou de « modèles » portés par de petits

groupes de réformateurs : croyance dans les vertus d'un grand ministère du développement durable intégrant les dimensions écologique, économique et sociale ; croyance dans le paradigme de l'université complète et compétitive pour le classement de Shangai ; conception d'un Etat territorial entièrement piloté par les préfets ; vision très intégratrice des agences régionales de santé au service d'une maîtrise des coûts, etc. Ces modèles reflètent les conceptions idéales de petits groupes d'acteurs au cœur du processus de réforme mais peuvent être « enrichis » dans les champs transnationaux propres à chaque secteur : s'y mêlent standards légitimes d'organisations internationales, recettes des cabinets de conseil et modèles de réorganisation circulant entre secteurs public et privé. Toutefois, l'étude des processus de fusion montre que les décisions s'appuient généralement sur des esquisses ambiguës de modèles organisationnels et sur des logiques d'opportunité plus que sur un benchmark systématique et global.

D'un autre côté, les formes organisationnelles ne sont jamais le produit du choix univoque d'un seul acteur, notamment politique, ni le résultat d'une seule rationalité. Les enquêtes insistent au contraire sur les luttes de pouvoir entre différents groupes internes à l'Etat et sur les compromis qui en découlent. Un point commun à la plupart des réorganisations étudiées est l'existence de petits groupes de réformateurs (au niveau national, proches de l'exécutif présidentiel ; au niveau local proches des présidents d'université par exemple) et porteurs d'une conception intellectuelle d'ensemble de la réorganisation à conduire. Toutefois, les processus de création des formes fusionnées sont ensuite majoritairement structurés par des conflits de pouvoir multiples au sein de l'Etat qui mettent en cause la place « centrale » de ce groupe initial : luttes de pouvoir entre acteurs et ministères centralistes, d'une part (Elysée, Matignon, Intérieur, Finances) mais aussi, plus globalement, d'autre part, entre ces acteurs centraux et les ministères sectoriels en ce qui concerne la RéATE ; conflits entre segments administratifs et groupes professionnels dans l'Etat pour les réorganisations sectorielles ; conflits corporatistes entre corps.

2. Le deuxième ensemble de résultats examine les transformations de la « gouvernance » dans les nouvelles organisations fusionnées c'est-à-dire les enjeux de redistribution des pouvoirs entre niveaux et les modes de régulation, d'arbitrage et de coordination dans l'Etat entre acteurs ministériels et interministériels et entre niveaux (central, régional, départemental). D'une manière générale, les enquêtes mettent en évidence une tension entre trois grands effets des réorganisations.

Premièrement, les réformes par fusions ont bouleversé de nombreuses composantes structurantes du modèle français d'administration, partiellement redistribué les ressources et les positions et généré ainsi une nouvelle cartographie. En ce qui concerne la réforme globale de l'administration territoriale de l'Etat, plusieurs dimensions de la réforme remettent en cause des règles ou des modes de structuration historiques : la création de larges services déconcentrés intersectoriels au niveau régional, le principe de régionalisation de l'Etat territorial avec transformation de l'échelon régional en échelon décisionnel, la transformation interministérielle du niveau départemental de l'Etat, l'introduction d'une « hiérarchisation » des préfets, etc. Ces nouvelles dimensions transforment assurément les modalités de gouvernance entre administrations centrales et niveaux territoriaux de l'Etat. Plusieurs nouvelles régulations semblent robustes. Dans l'Etat territorial, l'échelon régional est passé d'une fonction de coordination et d'appui à une fonction de commandement vis-à-vis de l'échelon départemental. Le niveau régional est désormais le niveau de pilotage resserré sur lequel s'appuient les administrations centrales. Il maîtrise les ressources humaines, matérielles et budgétaires et les principales orientations de politiques publiques. L'un des problèmes, toutefois, est que, si les directions régionales ont été fusionnées et donc inter-sectorialisées, les administrations centrales restent, elles, largement fragmentées et organisées en silos. L'enquête sur le MEDAT montre, par exemple, comment le développement durable sert à intégrer des points de vue divergents ou à rationaliser des choix d'aménagement dans un horizon temporel élargi. Au sein des universités fusionnées, on observe également l'émergence de nouveaux rôles et de nouveaux échelons, en l'occurrence l'émergence de cadres intermédiaires, porteurs de réformes dans les services administratifs des universités, qui en transforment la gouvernance.

Deuxièmement, l'entremêlement des rationalités concurrentes et parfois contradictoires dans ces réorganisations s'est traduit par des compromis et des solutions ambiguës. Certaines composantes historiques de l'Etat ont été réaffirmées mais aussi, simultanément, redirigées et transformées de sorte que les manières de « construire et de jouer les rôles » ainsi que les régulations restent encore incertaines et génératrices de nombreuses tensions et incertitudes. Ainsi, l'enquête sur les préfets montre que la régionalisation et la « hiérarchisation » entre préfets de région et préfets de département est génératrice d'incertitudes qui touchent au cœur du métier de préfet. De même, les manières qu'ont les directeurs régionaux, d'une part, et

les préfets de région, d'autre part, de construire leurs rôles et leurs partitions ne sont pas stabilisées et peuvent varier d'une région à l'autre, selon les trajectoires antérieures des intéressés mais aussi selon les réseaux relationnels locaux et la nature des enjeux de politiques publiques. Le travail des agences régionales de santé se caractérise par une « autonomie paradoxale et contrôlée » dans la mesure où si l'État central a énoncé, dans le texte de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST), des règles et des missions précises, il a laissé les modalités de réalisation de celles-ci dans une certaine ambiguïté. Autrement dit, du point de vue des agences, l'autonomie peut être parfois vécue comme un fardeau et non comme une opportunité à saisir dans la mesure où leur sont imputées la charge et la responsabilité de la réalisation de missions élargies de service public sans que les moyens ni la latitude d'action effective ne suivent. Dans le même sens, la place et les rôles des unités territoriales au niveau départemental, par exemple celles des DIRECCTE, restent encore incertains : les agents sont placés sous l'autorité hiérarchique renforcée du niveau régional mais se vivent beaucoup plus proches du terrain et du niveau départemental. Les fonctions remplies par le niveau régional sont souvent objets de critiques. La tension entre l'échelon régional et l'échelon départemental est vive.

Troisièmement, les résultats communs aux enquêtes montrent qu'un certain nombre d'évolutions liées aux réorganisations sont susceptibles de générer des conflits dans l'administration française. Nous en mentionnerons deux. La régionalisation de l'Etat territorial s'est indéniablement traduite par un allongement des chaînes verticales hiérarchiques, au sein des directions régionales parce qu'elles sont devenues de grosses administrations, et entre les administrations centrales et les directions départementales qui vivent les réformes comme une dynamique de coupure du niveau le plus proche du terrain avec les niveaux supérieurs (régionaux et centraux), jugés inaccessibles. Le second sujet conflictuel est le sentiment et le risque de déclassement pour certaines administrations au niveau départemental, dont les moyens ont été drastiquement restreints et qui ont l'impression de devoir endosser des missions moins nobles avec des moindres perspectives de carrière. C'est le cas par exemple des unités territoriales des DIRECCTE ou des directions départementales interministérielles (notamment celles en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations). Ce n'est pas le cas, en revanche, du niveau départemental de la DGFIP ou des UT des DREAL.

3. Le troisième ensemble de résultats concerne les effets des réorganisations sur le travail, les rôles et les identités professionnelles des fonctionnaires de ces organisations fusionnées.

D'une manière générale, la stratégie de changement choisie (rapidité, équipes d'audits ramassées et travaillant sans concertation, absence d'interrogation sur les finalités de l'action publique) a eu des effets déstabilisateurs importants sur les personnels de ces structures, qui posent la question de leur capacité à rester dans le jeu politico-administratif local : perte de sens chez les agents, absence d'identité collective (surtout au niveau départemental), tensions dans l'exercice des missions (au regard des moyens), difficultés à tirer profit d'un travail plus transversal. De façon globale, les réorganisations ont créé des gagnants et des perdants et ont favorisé la diffusion d'un malaise dans les organisations publiques. Cette troisième dimension a particulièrement été étudiée dans le cas des DRFIP, des ARS, des DIRECCTE et des directions départementales.

Sans entrer dans le détail des différences entre ces organisations, on peut pointer un certain nombre de résultats communs.

Dans les services départementaux ou dans les unités territoriales, la mise en œuvre ordinaire des politiques publiques (accueils « au guichet », activités d'inspections, etc.) se traduit par un surcroît de travail en grande partie lié aux suppressions d'emplois à ce niveau.

Dans les organisations fusionnées, on note aussi le sentiment d'un alourdissement et d'une bureaucratisation du travail liés à trois facteurs : l'organisation ministérielle nationale est restée en tuyaux d'orgue de sorte que les directions régionales dépendent de plusieurs administrations centrales « donneuses d'ordres » (jusqu'à sept dans les DIRECCTE) ; les directions régionales sont devenues de grosses organisations dans lesquelles des strates hiérarchiques ont été ajoutées ; les procédures internes s'y sont alourdies, à la fois sous l'effet de l'accroissement de la taille et en raison des usages renforcés d'objectifs et d'indicateurs chiffrés (avec des variations selon les administrations quant à cette intensification).

La conséquence de ces réorganisations est d'avoir remis en cause les positions mais aussi les identités et les cultures professionnelles. Dans la hiérarchie des positions, tout d'abord, les réorganisations se traduisent par ce que Christine Rolland, travaillant avec Frédéric Pierru à l'enquête ARS, a appelé des « troubles de la place ». Certaines positions sont remises en cause. Le plus évident est l'effet mécanique de la fusion qui est le repyramidage et donc la réduction du nombre de directions régionales : on passe d'environ 25 directions régionales à 8. De même, des anciennes directions départementales deviennent des unités territoriales (UT)

sous l'autorité hiérarchique des directions régionales. Ce réagencement se traduit par la perte de un voire deux niveaux hiérarchiques pour certains anciens directeurs régionaux ou départementaux.

Par ailleurs, certaines activités sont valorisées et deviennent structurantes là où d'autres sont seulement maintenues inchangées, voire marginalisées. En résultent la valorisation ou au contraire la fragilisation des identités professionnelles. Dans les DIRECCTE, par exemple, les agents ingénieurs des Mines, issus des Directions régionales de l'Industrie, de la recherche et de l'Environnement (DRIRE) et porteurs de politiques de « développement économique » occupent une place centrale et structurante dans la nouvelle organisation. Par contraste, l'inspection du Travail se vit comme « assiégée » par des orientations nouvelles qui valorisent l'entreprise ou les politiques d'emploi, plus que le respect du droit du travail. Les agents des anciennes directions régionales du commerce extérieur ou des délégations régionales au Tourisme ont le sentiment d'une perte totale d'identité, la spécificité de leurs métiers étant largement diluée dans les nouvelles entités.

Transversalement, on peut dire que les fusions soulèvent de nombreux problèmes de coopération entre agents issus de corps, de formation et de culture professionnelle différentes.

III GOUVERNER EN FUSIONNANT : LE REAGENCEMENT DES VALEURS ET DES PRIORITES DANS L'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES

La Direction Générale des finances publiques qui regroupe deux administrations séparées depuis 1805, l'une chargée du calcul de l'impôt (la Direction générale des impôts) et l'autre du recouvrement (le Trésor), constitue un cas à la fois symbolique et atypique des réorganisations par fusion au sein de l'Etat. Symbolique pour le pouvoir de l'époque car le processus engagé dans l'une des plus importantes administrations a affecté 125 000 agents, répartis sur 5 000 sites ; de surcroît, il s'est accompli sans conflit majeur. Mais cette réforme est également atypique, au moins pour deux raisons. Tout d'abord, la DGFIP échappe à la RÉATE car ses missions ne relèvent pas du préfet, notamment le contrôle fiscal et la tenue des comptes. Le Directeur départemental des finances publiques garde une totale indépendance par rapport au préfet. En outre, le niveau départemental coexiste avec le niveau régional mais toutes les missions (ou presque) des nouvelles entités fusionnées sont placées sous l'autorité du directeur départemental, ce qui confère à ce haut fonctionnaire un poids considérable dans le département. L'échelon départemental conserve une fonction de commandement : il maîtrise les ressources matérielles et humaines, alors que l'échelon régional est cantonné à une fonction de représentation. De plus, à la différence de beaucoup de réformes qui interviennent dans le cadre de la RGPP, la fusion de la DGFIP a été totalement gérée en interne : il n'a jamais été fait appel à des intervenants extérieurs (aucun cabinet de consultants n'a été sollicité, si ce n'est pour organiser la consultation des agents par le biais d'ateliers sur une période courte de quelques mois). Même les questions de management, relativement nouvelles, n'ont pas été déléguées à des tiers mais ont été gérées en interne.

Au-delà de ces caractéristiques générales, la fusion au sein de l'administration des finances publiques n'est pas un processus apaisé dont il existerait une approche consensuelle. Plus d'un an après son achèvement, elle demeure encore aujourd'hui un enjeu de luttes, entre organisations syndicales et hauts fonctionnaires. Non pas qu'elle puisse être remise en question : tous les agents de l'administration la considèrent comme irréversible. Ce qui fait débat et conflit concerne notamment les effets de la fusion. Le statut accordé à la fusion engage la conception du service public, le rôle de la Direction des finances publiques et des principes qui doivent être au cœur des réformes. Au-delà des considérations sur les gagnants et les perdants de la fusion, il s'agit de montrer qu'elle induit des modifications qui sont le produit de rapports de forces entre différentes conceptions de l'administration des finances publiques.

Le processus de fusion s'est traduit par un accroissement de la centralisation qui a pris deux formes bien distinctes. La première forme, très relative, touche les relations entre l'administration centrale et les directeurs régionaux qui sont en fait les directeurs départementaux des chefs-lieux de région. Plusieurs exemples peuvent illustrer ce processus. Avant la fusion, les directeurs des services fiscaux et les trésoriers payeurs généraux pouvaient profiler tel ou tel poste par le biais de fiches parfois très individualisées tandis que depuis la fusion, les « patrons locaux » ne peuvent plus recruter d'équipe à leur main et dépendent davantage de l'échelon central. En outre, l'administration de la DGFIP dispose désormais de représentants sur l'ensemble du territoire, par le biais de neuf délégués du directeur général placés chacun à la tête d'une délégation interrégionale. Cette organisation, inspirée de celle qui prévalait à la Direction générale des impôts, offre à l'administration centrale un certain droit de regard sur l'activité des directeurs départementaux. La seconde forme de centralisation, beaucoup plus tangible, concerne la tutelle exercée par le niveau départemental sur les cadres intermédiaires responsables d'unités territoriales. En introduisant de nouvelles règles, tant en

matière d'unification des logiciels informatiques que de gestion des fournitures, la fusion a permis aux directions départementales de reprendre le contrôle des marges de manœuvre laissées jusque-là aux échelons locaux. La fusion a également renforcé le poids des directeurs en leur confiant la responsabilité de la répartition des emplois, dans un contexte de suppression continue des postes. Or, comme la modification des organigrammes a brouillé la lisibilité des chaînes de décision, les directeurs ont tendance à vouloir s'entourer au maximum de compétences pour les aider à piloter leur département et à s'adjoindre les services des agents les plus compétents. Ce redéploiement des cadres intermédiaires les plus performants au service des directeurs départementaux amplifie la recentralisation des instances de décision départementales sur les unités territoriales.

Au-delà des changements dans l'architecture générale de l'administration, la fusion contribue également à produire de nouvelles hiérarchies et de nouveaux principes qui sous-tendent les réorganisations qu'elle instaure. Or elle intervient dans un contexte de bouleversement des règles de la comptabilité publique suite à l'instauration de LOLF qui fait des comptables publics les garants de la qualité des comptes de l'Etat (art. 31). Ces mesures qui rapprochent les règles de la comptabilité publique de celles des entreprises, revalorisent considérablement la position des comptables comme acteurs incontournables. Au sein de l'administration fusionnée des finances publiques, ce réagencement a d'importantes conséquences sur la hiérarchie des tâches et des missions.

Tandis que le contrôle fiscal a toujours constitué la marque de fabrique de l'administration des impôts, la fusion accélère l'assujettissement de cette mission à l'objectif de recouvrement. Avant la fusion, il y avait seulement 500 postes comptables à la DGI contre 3 000 à la DGCP¹. Avec la création de la DGFIP, la fonction comptable a été généralisée, notamment suite à la création de 600 Services des impôts des particuliers à la tête desquels sont placés (dans 80 % des cas), des inspecteurs de l'administration fiscale ayant désormais des fonctions de comptable. La création des pôles de recouvrement spécialisés s'inscrit également dans ce contexte. Du fait de la responsabilité pécuniaire et personnelle, ces postes comptables sont mieux rémunérés et ont constitué d'importants débouchés pour d'anciens vérificateurs. Par le biais du pastillage, les trois quarts des SIP ont été réservés pour des anciens de la DGI et un quart pour ceux de la CP, étant entendu que les plus gros postes revenaient aux comptables de la DGCP et les postes moyens aux anciens de la DGI.

Cette montée en puissance de la fonction comptable se mesure à plusieurs évolutions caractéristiques. Au niveau du discours tenu par les hauts fonctionnaires sur le rôle joué par leur administration au sein de l'appareil d'Etat. A la faveur de la fusion, la fonction comptable déjà renforcée par l'exigence de traçabilité des comptes introduite par la Lolf, est progressivement devenue la marque de fabrique de la nouvelle administration. La revalorisation de la fonction comptable est plus perceptible encore au niveau de la hiérarchie des postes. L'instauration d'un guichet fiscal unique a impliqué la transformation de chaque centre des impôts en poste comptable². Dès lors, toutes les structures accueillant des contribuables sont amenées à gérer des fonds publics et doivent donc être dirigées par un cadre qui est à la fois comptable et chef de service. Avec l'achèvement du processus de fusion, ces emplois apparaissent mieux rémunérés et plus prestigieux que ceux de contrôleurs.

La fusion a également contribué à fortement valoriser toutes les tâches et les missions relatives au contrôle interne. Le mouvement avait déjà été engagé suite à l'adoption de la LOLF qui prévoit que la Comptabilité générale de l'Etat soit certifiée par la Cour des comptes. Or pour que les comptes soient certifiés, ils ne doivent pas comporter d'anomalie, ce qui implique des procédures de contrôle interne destinées à corriger les erreurs comptables. Cette exigence de qualité des comptes de l'Etat a conduit la DGFIP à développer, en plus du traditionnel contrôle interne qui porte sur des points très ciblés, ponctuels et relève de l'autodiagnostic, trois types de dispositif de surveillance des activités de ses agents : le contrôle de gestion, l'audit et la maîtrise des risques. Ces trois missions sont assurées par trois unités différentes ayant toutes des missions de vérification interne. Une telle démultiplication des instances de contrôle interne a néanmoins contribué à accentuer les fractures et les dissensions au sein des unités déconcentrées, entre d'une part les agents investis dans des missions de réalisation et d'autre part des auditeurs impliqués dans des actions d'évaluation.

¹ Rapport, cour des comptes, p. 27.

² Certes, pour la fiscalité des entreprises, l'administration fiscale exerçait déjà des missions de recouvrement en matière de TVA mais la fonction comptable demeurait relativement marginale par rapport à celle du contrôle.

CONCLUSION EN FORME D'OUVERTURE

Le projet débouche sur une mise en perspective comparative des mutations de l'administration française. Les réorganisations par fusion ne sont pas une spécificité française : au contraire, elles ont été observées dans d'autres pays européens (Grande-Bretagne, Norvège, Allemagne) ou anglo-saxons (Nouvelle-Zélande, Australie) depuis les années 2000. Pour certains auteurs, elles sont considérées comme relevant d'une « seconde génération de réforme », faisant suite à l'influence du modèle du *New Public Management* dans les années 1980-1990 et marquant un retour des réflexions sur le « gouvernement intégré » et des enjeux de coordination. Le projet mené sur la France a permis de dresser un panorama des travaux internationaux existants sur les fusions, de nouer de nombreux contacts avec des collègues étrangers et de développer des perspectives comparées. Il permet aussi de relativiser l'opposition entre les réformes néo-managériales et les restructurations par fusion pour montrer comment, au contraire, elles s'articulent, parfois en se renforçant l'une l'autre, parfois, en s'opposant : d'un côté, les fusions favorisent la diffusion d'instruments néo-managériaux mais aussi, de l'autre, les réformes de l'Etat territorial réaffirment des enjeux de coordination là où les réformes néo-managériales comme la Lolf renforçaient la spécialisation gestionnaire.

Il reste évidemment plusieurs pistes de recherche à approfondir. Nous en citerons trois. La première porte sur le travail de comparaison plus systématique des enquêtes entre elles afin de produire des articles comparatifs (inter-secteurs) et de renforcer l'intégration de l'ouvrage collectif en préparation. Une première entreprise systématique de ce type a été essayée pour la comparaison entre le processus de fusion des ARS et celui des DIRECCTE. La deuxième voie de recherche à poursuivre porte sur les transformations des régulations et des modes de coordination au sein des organisations fusionnées et plus largement dans l'Etat territorial. Ce chantier d'analyse est à renforcer pour deux raisons : d'une part parce que les spécificités sectorielles sont importantes – les régulations des politiques de santé sont historiquement bien différentes de celles des politiques du développement durable ou du travail – mais aussi, d'autre part, parce que les nouvelles régulations et modalités de coordination ne sont pas toujours stabilisées en raison du caractère récent des réformes. La troisième dynamique de recherche à accentuer porte sur la montée en généralité et la réponse à la question « où va l'administration française ? ». Dans le cadre de l'ouvrage collectif en préparation et d'articles proposant des comparaisons entre secteurs, nous développons plus avant notre interprétation d'ensemble des mutations de l'administration française.

Compte tenu du caractère récent des réformes, les enquêtes sur la mise en œuvre, tant celles qui analysent les régulations que celles qui portent sur les agents et les identités professionnelles, peuvent être reproduites et prolongées. Le projet MUTORG-ADMI a d'ores et déjà débouché sur un approfondissement bienvenu de nature quantitative dans le cadre du projet européen, COCOPS (*Coordinating for Cohesion in the Public Sector of the Future*), financé par le septième programme-cadre de la Commission européenne en tant que projet collaboratif. Une enquête par questionnaire a été menée auprès d'une population représentative de hauts fonctionnaires dans dix Etats européens et porte sur les perceptions des effets des réformes néo-managériales. L'enquête en France est conduite par Philippe Bezes et Gilles Jeannot (LATTS, Université Paris-Est Marne-la-Vallée) et elle offre quelques perspectives quantitatives complémentaires et confirment certains résultats.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Revues à comité de lecture et chapitres d'ouvrages

Bezes (Philippe), Fimreite (Anne Lise), Le Lidec (Patrick), Laegreid (Per), "Understanding Organizational Reforms in the Modern State: Specialization and Integration in France", *Governance*, vol. 26, 1, 2013, pp. 147-175. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/gove.2013.26.issue-1/issuetoc>

Bezes (Philippe), « Morphologie de la Révision générale des politiques publiques. Une mise en perspective historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, 4, 2010, p. 769-796. <http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2010-4-page-775.htm>

Bezes (Philippe), « Les politiques de réforme de l'Etat sous Sarkozy. Rhétorique de rupture, réformes de structures et désorganisations », dans Jacques de Maillard et Yves Surel, *Politiques publiques 3. Les politiques*

publiques sous Sarkozy, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, pp. 211-236

Bezes (Philippe), Le Lidec (Patrick), « L'hybridation du modèle territorial français. La réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat et la Révision générale des politiques publiques », *Revue française d'administration publique*, 4, 2010, pp. 881-904. <http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2010-4-page-919.htm>

Bezes (Philippe), Le Lidec (Patrick), "Steering from the Centre in France in the 2000s. When Reorganizations meet Politicization" in Dahlstrom (Carl), Pierre (Jon), Peters (B.Guy), eds., *Steering from the Centre. Strengthening Political Control in Western Democracies*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, pp. 27-53.

Musselin (Christine), Dif-Pradalier (M.), « Quand la fusion s'impose : la (re)naissance de l'Université de Strasbourg », *Revue Française de Sociologie*, accepté, à paraître en 2014

Pierru (F.), Rolland (C.), « Les ARS : agences ou services déconcentrés de l'État ? », *Revue générale de droit médical*, n° 46, mars 2013, pp. 39 - 47.

Pierru (Frédéric), « Le mandarin, le gestionnaire et le consultant. Le tournant néolibéral de la politique hospitalière », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 194, 2012.

Pierru (Frédéric), « Le difficile accouchement des ARS au forceps institutionnel », dans Castaing (C.) (dir.), *Les territorialisations de la politique de santé*, Paris, Editions Hospitalières, 2012.

Poupeau (François-Mathieu), « (Con)fusion dans l'Etat départemental. La mise en place des Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) », *Revue française d'administration publique*, n°137, 2011, pages 517-535
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFAP_139_0517&DocId=131702&Index=%2Fcairn2Idx%2Fcairn&TypeID=226&BAL=anMaPIV0SWeZ2&HitCount=2&hits=2b4a+16+0&fileext=html#hit1

Poupeau (François-Mathieu), L'émergence d'un Etat régional pilote. La recomposition des jeux administratif autour du ministère de l'écologie et du développement durable dans une région française, *Gouvernement & action publique*, 2013, 2 (2), pp. 249-277
<http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2013-2-page-249.htm>

Rolland (C.), Pierru (F.), « Les ARS deux ans après : une autonomie de façade », *Santé Publique*, n° 4, vol.25, 2013, pp. 411 – 419
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SPUB_134_0411

Ouvrages et numéros spéciaux en préparation

- Ouvrage collectif tiré du projet est en préparation.

- Bonnaud (Laure), Lascombes (Pierre), Le Bourhis (Jean-Pierre), Martinais (Emmanuel), *Le développement durable, nouvelle affaire d'Etat*, Paris, PUF, à paraître en 2014

- Bezes (Philippe), Le Lidec (Patrick), dir., *Politiques de l'organisation*. Le principe d'un numéro spécial de la *Revue française de science politique* (RFSP) a été accepté. Il comprendra plusieurs articles tirés du programme MUTORG-ADMI.

REORGANISATIONS – FUSIONS – FORME ORGANISATIONNELLE – MYTHES RATIONNELS – CONFLITS DE RATIONALITES - ETAT
TERRITORIAL – REGIONALISATION – NOUVELLES REGULATIONS - AMBIGUITE – RECENTRALISATION – RE-BUREAUCRATISATION -
IDENTITES PROFESSIONNELLES – MALAISE – LUTTES ET CONFLITS – NOUVELLE DIVISION DU TRAVAIL

- CERSA (Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques, UMR 7106 - CNRS, Université Paris 2) – Philippe Bezes (CERSA), Alexis Spire (CERAPS), Frédéric Pierru (CERAPS)
- LATTS (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, UMR 8134 CNRS, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Université de Marne-la-Vallée) – François Matthieu Poupeau
- RiTME (Risques, Travail, Marchés, Etat, INRA, ex. TSV) – Laure Bonnaud
- CSO (Centre de Sociologie des Organisations, UMR 7116 CNRS Sciences Po) – Christine Musselin
- CEE (Centre d'Etudes européennes de Sciences Po, CNRS, Sciences Po, transfert du CEVIPOF) – Pierre Lascoumes, Patrick Le Lidec (ex CERSA)

Acronyme	SOLITER
Titre	Négocier la solidarité territoriale dans les intercommunalités
Edition	2008

RESUME

La loi française fixe aux intercommunalités la responsabilité « d'élaborer un projet de développement et d'aménagement au sein d'un périmètre de solidarité », mais une grande liberté est laissée aux communes pour développer collectivement cet « espace de solidarité ». Par conséquent, l'appropriation locale des objectifs de la coopération est extrêmement hétérogène. L'ambition du projet SOLITER était d'analyser les modalités de construction négociée de cet « espace de solidarité ».

Sur cette question, des travaux français relevant de l'économie et des finances locales tendent à montrer qu'une péréquation financière significative est assurée à l'échelle intercommunale, sans pour autant identifier les variables explicatives des différences intercommunales à l'œuvre¹. Parallèlement, les travaux français relevant de la science politique sont, eux, globalement critiques : qu'il s'agisse du processus de construction nationale des réformes² ou du fonctionnement politique local des institutions³, la démocratie intercommunale est si tributaire des intérêts communaux et des revendications corporatistes de leur représentants, les maires, qu'il ne faut pas en attendre grand-chose du point de vue de la solidarité territoriale⁴.

Partant de cette divergence de résultats entre les sciences économiques et les sciences politiques, le projet SOLITER a cherché à déplacer les lignes de controverses disciplinaires. Pour cela, le projet SOLITER a pris le contrepied d'une posture fréquente, spécialement en sciences économiques, qui privilégie l'analyse de l'intercommunalité sous l'angle de l'efficacité (économies d'échelle, rationalisation des politiques publiques communales, réduction des effets pervers de la concurrence fiscale, etc.) en faisant de la motivation de la solidarité entre communes l'objet central du projet de recherche. Le projet SOLITER est également une contribution française à une controverse internationale forte, ancrée dans les *Urban Studies*, selon laquelle les gouvernements urbains, loin de produire des politiques publiques à visées redistributives tendraient à exacerber la concurrence entre territoires, à soutenir les avantages comparatifs locaux « déjà là » et ce faisant, à alimenter la dualisation des espaces⁵. Autrement dit, la question pour le projet SOLITER n'était plus tant de

¹ Guengant A., Leprince M. et D. Ferreira, 2006, « Les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire », rapport pour la DGCL (Direction générale des collectivités locales) du Ministère de l'Intérieur (France) ; Gilbert G. et A. Guengant, 2008, « Le rôle péréquateur de l'intercommunalité : Effets redistributifs entre communes au sein des communautés. Étude sur un échantillon diversifié de douze communautés ». Rapport pour l'Association des communautés de France ; 20 pages, octobre.

² Le Lidec P., 1997, « L'Etat, les associations d'élus et la réforme des structures communales sous la Vème République : rapports de force et compromis », in Le Saout R., (dir.), *L'intercommunalité, logiques nationales et enjeux locaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

³ Desage F., Guéranger D., 2010, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant.

⁴ Desage F., 2006, « La vocation redistributive contrariée d'une institution fédérative infranationale. Les faux-semblants du « consensus » partisan à la communauté urbaine de Lille », *Lien social et politiques*, 56, p. 149-163.

⁵ Brenner N., Theodore N., (eds.), 2002, *Spaces of Neoliberalism. Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Oxford, Blackwell. ; Jessop B., 1993, « Towards a Schumpeterian workfare state ? Preliminary remarks on Post-fordist political economy », *Studies in Political Economy*, n° 40, p. 7-39 ; Smith N., 1996, *The New Urban Frontier : Gentrification and the Revanchist City*, London, Routledge.

savoir si les gouvernements intercommunaux disposent d'une capacité politique⁶, que d'identifier ce que sert cette capacité politique.

Tirant parti de la nature négociée de la coopération intercommunale, le projet SOLITER était centré sur l'objectif de solidarité territoriale assigné aux communes membres de leur intercommunalité. L'enjeu a été d'analyser comment les communautés, et spécialement leurs élus, se représentent, conçoivent et mettent effectivement en œuvre l'« espace de solidarité » annoncé par les termes de la loi. Ce faisant, il s'agissait d'identifier des facteurs explicatifs ou des configurations typiques en vue d'expliquer la différenciation intercommunale maintes fois soulignée, mais encore mal comprise. Le projet SOLITER a analysé en particulier trois dimensions interdépendantes de la coopération dans lesquelles l'objectif de solidarité peut jouer un rôle clé : tout d'abord, la répartition du pouvoir de décision entre les communes membres de l'intercommunalité, avec, principalement, une analyse des logiques locales de répartition (entre les communes regroupées) des sièges du conseil communautaire ; ensuite, la mutualisation des moyens et les politiques publiques communautaires, avec une analyse des compétences mises en commun et du degré d'intégration financière qui en résulte ; enfin, la redistribution des ressources, avec une analyse des objectifs et des modalités de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la communauté aux communes.

Les travaux menés au sein de SOLITER ont permis de montrer que l'intercommunalité est à la croisée de logiques de domination comme de péréquation qui la font émerger comme un vecteur de solidarité loin d'être réductible aux seules pratiques prédatrices des communes. Nous avons montré que si les institutions intercommunales sont juridiquement le produit des volontés communales, des mécanismes d'intégration communautaire exercent également un puissant effet, ce qui nuance les thèses dominantes, en science politique, sur l'assujettissement de l'ordre communautaire aux logiques communalistes. Ce faisant, le projet ouvre des pistes pour dépasser une analyse de l'intercommunalité sous le prisme unique de l'opposition entre intérêts communaux et intérêts communautaires. Autrement dit, les intercommunalités sont au croisement de logiques de défense d'avantages acquis et de projets de solidarité permettant parfois une réelle péréquation financière et le développement d'une logique communautaire dans l'offre de services publics.

Souvent, la spécialisation socio-économique des communes est apparue comme une variable déterminante dans les conflits et les coalitions d'intérêts. A l'occasion du colloque de clôture du programme « Gouverner, administrer », nous proposons d'en fournir deux illustrations permettant de mieux comprendre ce qu'est un gouvernement intercommunal aujourd'hui.

D'une part, en matière de répartition des sièges du conseil communautaire, la loi laisse une grande liberté aux communes pour déterminer leur « poids » au sein de l'assemblée communautaire. Quelle peut être la contribution des spécialisations socio-économiques communales à l'explication des différences observées en matière de répartition des sièges du conseil communautaire ?

D'autre part, dans le cas de la répartition des subventions versées par la communauté aux communes, l'enjeu principal réside dans la captation de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Sur quelles bases se nouent les coalitions de communes pour influencer l'arbitrage communautaire ? Quel est le poids de la variable partisane ? Les gouvernements intercommunaux sont-ils dépolitisés ?

⁶ Le Galès P., 2003, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po ; Pinson G., 2009, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : QU'EST-CE QU'UN GOUVERNEMENT INTERCOMMUNAL AUJOURD'HUI ?

INTERVENANTS : MATTHIEU LEPRINCE – HELENE REIGNER

- I. « SOLIDARITE POLITIQUE » : EQUITÉ, MODE DE REPARTITION DES SIEGES DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE ET PROFILS SOCIO-ECONOMIQUES DES COMMUNES
- II. « SOLIDARITE FINANCIERE » : REGISTRES DE JUSTIFICATION, NATURE DES COALITIONS ET PROFILS SOCIO-ECONOMIQUES DES COMMUNES

RESULTATS DU PROJET

Le projet SOLITER défend l'idée que la thèse de la domestication des intercommunalités par leurs communes membres, souvent mobilisée en science politique, doit être largement discutée : les pratiques prédatrices de maires soucieux de préserver les intérêts de leur commune, au risque de porter atteinte à la légitimité et l'autonomie politique et financière des intercommunalités, sont fortement contrebalancées par des logiques de mutualisation financière et de redistribution intercommunales, articulées à une montée en puissance de l'intégration communautaire.

Ainsi, s'il existe bien des conflits d'intérêt dans le partage des sièges de l'assemblée, des compétences ou des dotations de solidarité communautaire (DSC), dans la définition et les objectifs des politiques communautaires, le clivage entre intérêts communaux et intérêt communautaire s'avère peu opératoire pour en rendre compte : il revient à sous-estimer les processus d'apprentissage et de socialisation (différenciée) à l'intercommunalité auxquels sont exposés des élus multi-positionnés, qui peuvent successivement ou même simultanément se comporter en défenseurs de leur commune ou en promoteur de l'ordre intercommunal. En réalité, ce sont bien plus les clivages socio-économiques spatialisés (notamment les différentiels de taille démographique et de richesse fiscale des communes) qui structurent les négociations itératives dans les intercommunalités. Dans ces conditions, la construction collective de l'« espace de solidarité » que la loi fixe comme horizon aux communes regroupées relève d'un processus complexe où les représentations et les conceptions de la solidarité territoriale évoluent constamment.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

Barthélémy F., D. Lepelley et M. Martin, (2013), "On the Likelihood of Dummy Players in Weighted Majority Games", **Social Choice and Welfare**, 41, PP. 263–279;

Carbonnier C. (2013), "Decentralization and Tax Competition Between Asymmetrical Local Governments : Theoretical and Empirical Evidence", **Public Finance Review**, vol. 41, pp. 391 - 420

Faure A., décembre 2010, "Lectures critiques: les métropoles et les agglomérations en politique", **Revue Française de Science Politique**, Vol 60 n° 6, p. 1189-1192

Frère Q., Leprince M. et S. Paty (2014, à paraître), "The impact of inter-municipal cooperation on local public spending", **Urban Studies**;

<http://usj.sagepub.com/content/early/2013/08/19/0042098013499080>

T. Frinault, R. Le Saout (2011), « Communes, intercommunalité et action sociale. Les contraintes d'un changement d'échelle territoriale », **Revue Française des affaires sociales**, n°4, oct/déc 2011.

Le Saout R., Ségas S. (2011), "La domination politique par les dispositifs financiers", in **Politix**, n°93, 2011.

Le Saout R. (2012, dir.), « **Réformer l'intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales** », Rennes, PUR, 2012.

Leprince M. (2011), « Intégration fiscale et « financière » : d'où viennent les différences entre intercommunalités à fiscalité propre ? », **Pouvoirs locaux**, 2011, n°88, pp. 43-46.

Leprince M. (2012), « Deux options du volet intercommunal de la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 : unifier les taux d'impôts et mutualiser les dotations entre communes d'une même communauté », chapitre 7, pp. 163-178 ; in **Réformer l'intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales**, ouvrage dirigé par Rémy Le Saout (2012) aux Presses Universitaires de Rennes, 256 pages.

Reigner H., Frinault T., Guy C. (2010), « Construire la solidarité intercommunale. Les ressorts de l'intégration au prisme du partage de la Dotation de Solidarité Communautaire », **Politiques et Management Public**, vol 27, n°3, 3-30.

Reigner H. (2011), « A propos de Desage et Géranger (2011), *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales* », **Métropoles**, n°9.

Reigner H. (2012), « La démocratie intercommunale dans la réforme des collectivités territoriales : quels cadres d'analyse pour la recherche ? », in Le Saout R., (dir.), **Réformer l'Intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales**, Collection Res Publica, Presses Universitaires de Rennes, 65-84.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

COOPERATION INTERCOMMUNALE ; GOUVERNEMENTS URBAINS ; INTERETS COMMUNAUX ; COALITION ; SOLIDARITE ; EQUITÉ ; PEREQUATION FINANCIERE ; REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ; INTEGRATION COMMUNAUTAIRE ; DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

CONSORTIUM DU PROJET

Le projet ANR-08-GOUV-054 SOLITER (pour « Négocier la solidarité territoriale dans les intercommunalités ») est un projet de recherche fondamentale et appliquée coordonné par Matthieu Leprince, maître de conférences en économie à l'université de Rennes 1. Le pilotage scientifique de SOLITER était partagé entre Matthieu Leprince et Hélène Reigner, politiste, chargée de recherches IFSTTAR.

Le projet associait 4 partenaires rassemblant une vingtaine de chercheurs :

- le CREM (UMR 6211 CNRS-université de Rennes 1, coordonné par M. Leprince),
- l'IFSTTAR (coordonné par H. Reigner),
- la MSH Bretagne (coordonnée par C. Guy)
- le THEMA (UMR CNRS 8184, université de Cergy, coordonné par M. Martin).

Le projet a commencé en décembre 2008 et s'est achevé le 30 juin 2012 (durée : 42 mois).



: UMR 6211 CNRS-Université de Rennes 1 et Université de Caen Basse Normandie



: USR CNRS 3549



: UMR 8184 CNRS – Université de Cergy-Pontoise

Acronyme	TRANSTUR
Titre	Ordonner et transiger : modalités de gouvernement et d'administration en Turquie et dans l'Empire ottoman, du XIXe siècle à nos jours
Edition	2008

RESUME

L'État ottoman puis turc est généralement considéré comme fort, unifié, clairement différencié par rapport au reste de la société et largement imperméable aux demandes sociales. Cette vision ne résiste pourtant pas à la confrontation avec des réflexions théoriques ni avec des observations qualitatives sur la Turquie - l'important décalage entre discours et pratiques, l'existence de clivages saillants au sein des institutions, et la « porosité » entre administration et société. Pour proposer une sociologie renouvelée des modes d'administration et de gouvernement, le projet a pris le double parti d'une part, de considérer l'Etat comme un ensemble d'acteurs individuels et collectifs, qu'on a tenté de saisir à travers ses pratiques, figures et usages concrets, et en interrogeant ses frontières internes et externes ; d'autre part, d'analyser la puissance publique en action, en décentrant le regard par rapport aux institutions étatiques pour intégrer à l'analyse d'autres acteurs. L'action publique apparaît alors sous ses deux facettes indissociables : d'une part, elle ordonne ; d'autre part, elle transige et négocie. Ces manières de gouverner et d'administrer considérées dans leur historicité font apparaître une temporalité révisée, différente des grandes césures institutionnelles de l'histoire politique turque.

PLAN DE L'INTERVENTION

TITRE DE L'INTERVENTION : ARRANGEMENTS DE L'ACTION PUBLIQUE. REFLEXIONS AUTOUR DE L'AUTONOMIE DES SAVOIRS ET PRATIQUES DE GOUVERNEMENT, A PARTIR DU CAS OTTOMANO – TURC
INTERVENANTS : ELISE MASSICARD – MARC AYMES – BENJAMIN GOURISSE

L'intervention cherchera à éclairer la question de l'autonomie (relative) des savoirs et pratiques de gouvernement observés dans l'Empire ottoman et en Turquie, à partir de quelques cas empiriques précis. Elle s'attachera ainsi à décrire deux facettes de ce phénomène :

- D'une part, l'institutionnalisation d'intermédiaires de gouvernement (tels les maires de quartier), caractérisés par la prise qu'ils laissent aux logiques sociales
- D'autre part, la non-différenciation de certains savoirs de gouvernement par rapport aux représentations sociales, à partir de l'invisibilisation des femmes par l'Etat civil, ou de la circulation des savoirs autour de la production et de la domestication de faux administratifs.

L'intervention tentera donc d'éclairer la combinatoire de l'ordonner et du transiger, en éclairant ces formes d'arrangements spécifiques ainsi que leur historicité.

RESULTATS DU PROJET

Ce projet avait pour objectif de proposer un nouveau modèle de compréhension de l'action publique en Turquie, interactionniste et relationnelle, intégrant les apports de la sociologie de l'État, de la socio-histoire du politique et de la sociologie de l'action publique. L'analyse de l'État au concret montre combien la dichotomie « État fort-État faible » s'avère peu efficace dans la compréhension des interpénétrations des sphères étatiques et sociales. Davantage qu'un acteur susceptible d'imposer son ordre et ses monopoles de violence légitime à la société, il est d'abord un champ de pouvoir, dont les acteurs dominants doivent transiger avec une multiplicité de forces sociales pour se voir reconnaître la légitimité à gouverner et administrer le pays.

Notre travail a renouvelé la compréhension des pratiques de gouvernement, et ce de plusieurs manières. En premier lieu, il met en scène la manière dont des objets sociaux et symboliques sont ordonnés, mais en même temps fait l'épreuve de leur défaillance. À cette fin, il pense ensemble les deux faces de la puissance publique en action, qui à la fois, et indissociablement, ordonne et transige (Aymes, Gourisse, Massicard 2013) - à la différence de la lecture dominante qui s'attarde sur le premier aspect et ignore le second. Le premier versant (ordonner) a pour point focal le « faire État » comme articulation de la légalité et de la légitimité ; travail d'homologation, effets de programmation, projections de l'ordre sur la distance et la durée ; production de d'espaces et de temps ; conversion d'une force en droit ou réciproquement ; processus de sociation ; opération conjointe d'objectivation et de subjectivation, pensée à partir d'une capacité discrétionnaire. Le second versant (Transiger) a pour point focal le « faire État » comme jeu de transactions, d'associations et de chevauchements entre domaines privé et public. Se pose ici la question de l'indécision des périmètres ou des négociations dont la chose publique est la cause, mais aussi celle de l'intégrité de la puissance publique, et des atteintes qui lui sont portées. S'est ainsi dégagé au cours du travail un sous-groupe travaillant sur la réforme du nom de famille (1934), largement considérée comme radicale et imposée par le haut. Notre travail, novateur, a permis de fortement relativiser cette lecture en mettant à jour la multiplicité de transactions, falsifications et jeux ayant entouré mais aussi permis cette réforme et ses applications (voir Aymes 2013, Bouquet 2013, Fliche 2013, Massicard 2013, Szurek 2013).

En second lieu, notre travail a mis en lumière la très forte imbrication des modes de gouvernement et d'administration avec les logiques sociales. Au cours du travail, nous avons dépassé une vision des « frontières » de l'État qui était notre point de départ (pensée en termes de porosité, qui suppose justement une frontière) pour adopter une vision plus relationnelle et interactionnelle.

A l'inverse, notre travail montre la relative autonomie des modes de gouvernement par rapport aux changements institutionnels. De ce point de vue, le cadrage temporel choisi - depuis la phase de réformes tardives de l'Empire - s'est avéré décisif. S'il peut sembler évident, il est loin de l'être, tant les études sur l'Empire ottoman et celles sur la Turquie républicaine sont en général dissociées et communiquent peu, ce qui empêche de saisir les continuités et ruptures sur la moyenne durée. Faire travailler ensemble tant ces traditions de recherche et corpus qui sont en général dissociés a permis de poser véritablement la question de la diachronie. Un pari du projet était de proposer une chronologie révisée des modes d'administration et de gouvernement, peut-être différente des grandes césures institutionnelles de l'histoire politique classique qui sont en général considérés *ipso facto* comme des ruptures en termes de modes de gouvernement. Ainsi, le brutal coup d'État de 1980 est largement considéré comme ayant entraîné un retour au monopole de la violence légitime et une reprise en main de nombreuses prérogatives par l'État. Or, une étude plus poussée montre que se mettent en place dans les années 1980 des formes de décharge massives ; de ce point de vue ces modes d'articulation entre intérêts privés et sphère publique ne sont peut-être pas si différents qu'il n'y paraît de ce qu'on observe dans les années 1970 avec des formes d'infiltration des institutions par les acteurs sociaux.

Ces résultats permettent en quelque sorte de « normaliser » l'expérience turque par rapport à la littérature théorique sur les modes de gouvernement. Cependant il ne s'est pas seulement agi de réintégrer le domaine turc à une histoire déjà écrite ailleurs, et ainsi de combler un « retard » ou de résorber un différentiel : l'enjeu est bel est bien de proposer une resynchronisation globale entre les débats sur l'État dont l'Occident a été le foyer et la perspective que les « aires culturelles » permettent de définir. En somme, il ne s'est pas seulement agi de faire connaître de nouveaux objets d'étude, mais bien aussi de produire d'autres sujets de savoir. Ainsi ce dialogue doit-il se faire à double sens : la littérature internationale sur l'État régulateur fait remonter les phénomènes de décharge aux dernières décennies du XX^{ème} siècle. Or, si ce type de phénomène est également observable en Turquie, les replacer dans une chronologie plus longue permet d'en relativiser, voire d'en questionner la nouveauté. Le gouvernement par intermédiaire est en effet la règle au point d'être institutionnalisé durant l'Empire et une bonne partie de la période républicaine - durant laquelle il est parfois occulté car illégitime, mais n'en reste pas moins prégnant.

Note : les publications internationales sont signalées par un *

Ouvrages collectifs :

Marc Aymes, Elise Massicard, Benjamin Gourisse (dir.), *L'Art de l'Etat. Arrangements de l'action publique en Turquie et dans l'Empire ottoman*, Paris, Karthala, coll. Meydan, 2013.

Table des matières

Benjamin Gourisse, « Pour une analyse de l'Etat comme arène de transactions. Regard critique sur l'historiographie de l'Etat en Turquie »

Marc Aymes, « Agence par défaut »

Olivier Bouquet, « Faut-il encore parler de modernisation ottomane ? »

Nicolas Camelio, « La rédaction de la Constitution de 1961 : conception de l'Etat et espace du pouvoir sous une junte militaire »

Nathalie Clayer, « Un laiklik imposé ou négocié ? L'administration de l'enseignement de l'islam dans la Turquie du parti unique »

Anouck Corte-Real, « La domination militaire par les dons »

Berna Ekal, « Les centres d'hébergement en Turquie et les politiques publiques sur les violences faites aux femmes »

Benoît Fliche, « Une femme anatolienne disparaît : ethnographie d'une exfoliation »

Benjamin Gourisse, « De l'Etat "transcendant" à l'Etat-en-société »

Sümbül Kaya, « Le service militaire en Turquie : une entreprise de politisation et de moralisation aux effets limités »

Noémi Lévy, « Quand la police s'aventure sur le terrain de la justice : deux institutions en transaction au tournant des XIXe et XXe siècles »

Élise Massicard, « La rationalisation inachevée? La figure du maire de quartier en Turquie »

Jean-François Pérouse, « L'Etat sans le Public: quelques conjectures à propos de l'Administration du logement collectif »

Emmanuel Szurek, « Le linguiste et le politique. La *Türk Dil Kurumu* et le champ du pouvoir dans la Turquie du parti unique »

Clémence Scalbert-Yücel et Muriel Girard, « Action publique et production de catégories patrimoniales dans la région du sud-est anatolien »

Claire Visier, « Gouverner par projet. Bienvenue chez les Européens »

Marc Aymes, « Agence par des faux »

*La traduction de cet ouvrage est prévue en anglais (avec une publication probable chez Brill, Leiden à l'horizon 2014) et *en turc (avec une publication chez İletişim, Istanbul à l'horizon 2014).

Articles dans des revues à comité de lecture :

1. Aymes Marc, « Prêts-Noms. Politique du métonyme », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dossier « Nommer et ordonner » (O. Bouquet, B. Fliche, dir.), 2013.
2. Bouquet Olivier, « Onomasticon Ottomanicum : identification administrative et désignation sociale dans l'Etat ottoman du XIXe siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 127, 2010, p. 213-234.
3. Bouquet Olivier, « Généalogies impériales en République : le cas de la Turquie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 58-2, 2011, p. 146-179.

4. Bouquet Olivier, « Famille, familles, grandes familles : une introduction », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 82, juin 2011, p. 199-2011.
5. Bouquet Olivier, « Comment les grandes familles ottomanes ont découvert la généalogie », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 82, juin 2011, p. 297-324.
6. Bouquet Olivier, « Onomasticon Ottomanicum III : Köprülü, un joli nom d'emprunt » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dossier « Nommer et ordonner » (O. Bouquet, B. Fliche, dir.), 2013.
7. *Dündar Fuat, « Empire of Taxonomy: Ethnic and Religious identities in the Ottoman Surveys and Censuses », *International Journal of Middle East Studies*, à paraître en 2014.
8. Ekal Berna, « Women's Shelters and Municipalities in Turkey : Between Solidarity and Benevolence », *EchoGéo*, numéro 16 (2011), mis en ligne le 04 juillet 2011. URL: <http://echogeo.revues.org/12509>
9. Fliche Benoît, « "Bizim Mehmet" : loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dossier « Nommer et ordonner » (O. Bouquet, B. Fliche, dir.), 2013.
10. Gourisse Benjamin, « Le triptyque 'participation électorale – pénétration de l'Etat – violence armée' dans la crise politique turque de la seconde moitié des années 1970. Contribution à l'analyse des crises politiques longues », *Politix*, 98, 2012.
11. Gourisse Benjamin, « Variation des ressources collectives et organisation des activités de violence au sein du Mouvement nationaliste en Turquie (1975-1980) », *Cultures & Conflits*, 81-82, Printemps/Été 2011, <http://conflits.revues.org/index18104.html>.
12. Gourisse Benjamin, « Penser les relations entre politisation et passage par l'université : le cas turc (1971-1980) », *Critique Internationale*, n° 50, janvier-mars 2011, dossier « Politisation des individus et des groupes » (M. Aït-Aoudia, M. Bennani Chraïbi, J.-G. Contamin, dir.).
13. Hersant Jeanne, « Souveraineté et gouvernementalité : la rivalité gréco-turque en Thrace occidentale », *Critique Internationale*, 2009, 45 : 141-62.
14. Kaya Sümbül, « De la violence illégale à la violence légitime, la socialisation à la violence dans les casernes turques », soumis à la revue *Sociologie du travail*.
15. Massicard Elise, « Post-hérité. Un retour du patronyme en Turquie contemporaine ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dossier « Nommer et ordonner » (O. Bouquet, B. Fliche, dir.), 2013.
16. Szurek Emmanuel, « Le recteur, le professeur et le *Büyük Önder*. La théorie de la Langue-Soleil sous l'œil de Jean Deny », *Turcica*, 42, 2010, p. 279-303.
17. Szurek Emmanuel (éd.), « Jean Deny. Rapport au recteur Charléty sur le 3^e kurultay de la langue (1936) », *Turcica*, 42, 2010, p. 305-328.
18. Szurek Emmanuel, « Appeler les Turcs par leur nom. Le nationalisme patronymique dans la Turquie des années 1930 » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dossier « Nommer et ordonner » (O. Bouquet, B. Fliche, dir.), 2013.

Articles dans des ouvrages collectifs :

1. *Aymes Marc, « Changeur d'empire », dans N. Clayer, E. Kaynar (dir.), *Penser, agir et vivre dans l'Empire ottoman et en Turquie*, Paris / Leuven, Peeters, 2013, p. 261-282.
2. *Ekal Berna, « Yerel Yönetimler ve Sığınma Evleri: Kadına Yönelik Şiddetle Mücadele Politikalarında 'Kurumsallaşma', 'Yardım' ve 'Kontrol' » (Les gouvernements locaux et les centres d'hébergement : institutionnalisation, aide sociale et politiques publiques de contrôle des violences faites aux femmes), in Cenk Özbay, Ayşecan Terzioğlu, Neşeriz Yeşim Yasin (dir.), *Neoliberalizm ve Mahremiyet: Türkiye'de Beden, Sağlık ve Cinsellik (Néolibéralisme et intimité: Le corps, la santé et la sexualité en Turquie)*, İstanbul: Metis, 2011, pp. 244-265.
3. *Hersant Jeanne, « Mobilizations for Western Thrace and Cyprus in Contemporary Turkey: From the Far Right to the Lexicon of Human Rights » in Joel Beinin & Frédérique Vairel (eds) *Social Movements, Mobilization and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford: Stanford University Press, 2011.

4. *Kaya Sümbül, « The Return of the Conscripts—A Vector for the Construction of a National Security Regime in Turkey? », in Nathalie Duclos (ed.), *War Veterans in Postwar Situations, Chechnyna, Serbia, Turkey, Peru, and Côte d'Ivoire*, Palgrave Macmillan, 2012.
5. *Szurek Emmanuel, « *Dil bayramı*. Une lecture somatique de la fête politique dans la Turquie du parti unique », dans N. Clayer, E. Kaynar (dir.), *Penser, agir et vivre dans l'Empire ottoman et en Turquie*, Paris / Leuven, Peeters, 2013, p. 497-523.

Articles dans des revues de vulgarisation :

1. Fliche Benoît, « Le mauvais oeil, l'angoisse et l'autre », *La Célibataire*, 24, 2012.
2. *Gourisse Benjamin, « Türkiye'de devlet kadrolaşma (1) (La pénétration de l'Etat en Turquie (1). La banalité historique des activités de pénétration de l'Etat), *Toplumsal Tarih* (Histoire sociale), n°211, juillet 2011.
3. *Gourisse Benjamin, « Türkiye'de devlet kadrolaşma (2). 1970'lerde ülkücülerin kadrolaşma faaliyeti » (La pénétration de l'Etat en Turquie (2). Les spécificités de la pénétration de l'Etat menée par les idéalistes pendant les années 1970), *Toplumsal Tarih* (Histoire sociale), n°212, août 2011.
4. *Massicard Elise "Çağdaş Türkiye'de soyadı değiştirme: Sonradan edinilen isimler", *Toplumsal Tarih* (Histoire sociale) n°219, mars 2012.

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

ORDONNER, TRANSIGER, ARRANGEMENTS, ACTION PUBLIQUE, DELEGATION, DECHARGE, TURQUIE, EMPIRE OTTOMAN, SOCIO HISTOIRE

CONSORTIUM DU PROJET

CENTRE D'ETUDES TURQUES, OTTOMANES, BALKANIQUES ET CENTRASATIQUES
CNRS/EHES/COLLEGE DE FRANCE
UMR 8032

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



Acronyme	GÉCOPE
Titre	Gouverner des espaces potentiellement conflictuels : ports et communautés portuaires d'Europe à l'heure de la mondialisation
Edition	2008

RESUME

Le port est un espace technique dédié à l'organisation de la discontinuité terre/mer, synapse indispensable au système-monde. Le métabolisme portuaire définit un ensemble de relations qui permet à la fois l'organisation, c'est à dire la coordination des activités, et la décision, lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies de développement. Sous l'effet du libéralisme contemporain, les ports de commerce enregistrent de profondes mutations de leur mode de gouvernance, vers une plus grande participation des acteurs privés dans les instances de décision, selon un modèle de gestion dominant dit du Landlord port. Cette remise en cause partielle de l'État, comme entrepreneur portuaire, nourrit de la conflictualité. La situation oblige à repenser les relations partenariales entre autorités publiques et secteur privé, constitué dans la plupart des ports en communautés interprofessionnelles, soucieuses d'établir et de défendre une position entrepreneuriale locale. Le programme GÉCOPE propose une exploration de ces réseaux socio-techniques localisés à l'heure de la mondialisation. Ces communautés portuaires peuvent-elles incarner à plus ou moins long terme l'espace pertinent de gouvernement des ports ?

Le programme de recherche s'appuie sur la technique de l'entretien d'acteurs en ce qui concerne l'appréhension du fait communautaire et l'analyse lexicale de revues de presse pour ce qui est de la mesure de la conflictualité. La priorité est clairement l'acquisition de données qualitatives afin de s'affranchir de la traditionnelle approche quantitative du fait portuaire. L'idée est de saisir la personnalité organisationnelle du port, son identité collective, comme facteur d'explication de sa performance logistique que l'outil infrastructurel ne saurait expliquer à lui seul.

Le programme Gécope a permis de mettre en évidence la diversité de la conflictualité portuaire, souvent perçue selon sa seule expression sociale. La variété des sources de conflits identifiée mène au cœur du fonctionnement portuaire. De la qualité du dialogue entre les parties prenantes et de leur capacité à opérer des médiations ou à élaborer des stratégies collectives dépend la performance de l'organisation. Observer les communautés portuaires dans 7 ports différents (Nantes-Saint-Nazaire, Rochefort, Sète, Gênes, Naples, Bilbao, Vigo) a permis de mettre en évidence des pratiques singulières en la matière et d'établir l'existence de « cultures » portuaires du point de vue de la gouvernance. Cette approche par le lien social, à travers l'exploration des notions de conflictualité et de communauté, autorise une géographie portuaire fondée sur la compréhension des identités territoriales et rappelle le principe d'altérité dans la diffusion des modèles de gestion.

TITRE : LA NOTION DE COMMUNAUTE PORTUAIRE FACE A LA REDEFINITION DU ROLE DE L'ETAT
DEFINIR LA COMMUNAUTE PORTUAIRE
LES FORMES DE COMMUNALISATION PORTUAIRE
UNE TYPOLOGIE DES COMMUNAUTES PORTUAIRES
DE LA COMMUNAUTE A LA PLACE PORTUAIRE

RESULTATS DU PROJET

Le programme GeCOPE se termine par la publication d'un ouvrage à paraître aux éditions du CNRS. Durant son exécution, le programme a donné lieu à de nombreuses communications lors d'événements scientifiques et les membres du projet se sont investis dans la publication d'articles. Les données qualitatives accumulées (plus d'une centaine d'entretiens collectés, constitution de corpus documentaires) sont actuellement exploitées pour la production d'études de cas. Il faut enfin souligner que la restitution auprès des acteurs sollicités pendant cette recherche constitue une forme de valorisation des travaux à laquelle l'équipe s'est particulièrement employée. La diffusion systématique des publications auprès de ce réseau d'acteurs représente pour l'heure le principal vecteur d'exploitation des résultats obtenus. La publication et l'animation d'un blog « communautés portuaires » sur la plateforme Hypothèses.org offre un prolongement interactif potentiellement fécond à cette recherche.

L'objectif premier est atteint : l'acquisition de données qualitatives sur le processus de communalisation portuaire. Ces données ont largement contribué à l'objectivation de la notion de communauté portuaire. L'hypothèse centrale a été infirmée : dans leur forme actuelle, les communautés portuaires ne sauraient constituer des alternatives crédibles à la figure institutionnelle de l'Autorité Portuaire dans le gouvernement des ports. En revanche, la propension de ces réseaux socio-techniques à s'ouvrir au territoire, sous la forme de clusters par exemple, laisse à penser que le phénomène de communalisation connaît actuellement une transition. Si certains auteurs ont récemment mis en évidence le principe de coopétition, nous formulons l'hypothèse que c'est à travers le concept de place portuaire qu'il trouvera son expression la plus aboutie en matière de gouvernance libérale. Cette transition portuaire marque de notre point de vue l'émergence d'un archipel urbano-portuaire mondial, paraphrase de l'expression de Pierre Veltz, dans lequel certains territoires portuaires pourraient s'affranchir de la tutelle de l'État.

Le second objectif était d'établir un lien entre communalisation et performance portuaire. L'analyse de la conflictualité a permis de démontrer que l'évaluation de la performance ne pouvait se limiter aux seuls indicateurs quantitatifs (infrastructure, foncier, réticularité ...). La normalisation de la gouvernance ne suffit pas davantage à établir une telle corrélation. L'apport du programme GeCOPE de ce point de vue repose probablement sur la caractérisation d'identités organisationnelles. Chaque port présente des conditions différentes de communalisation que l'étude de la conflictualité met en évidence. D'un point de vue méthodologique, l'approche du conflit portuaire reste fragile et surtout particulièrement chronophage. L'observation participante, menée dans des sites différents et sur le temps long, reste sans aucun doute l'outil le mieux adapté pour mener à bien l'exploration de ces réseaux socio-techniques, véritables laboratoires de la construction de l'identité portuaire. Le dispositif de recherche mis en place dans GéCOPE n'était pas adapté à ce genre de démarche.

La notion de conflictualité mène à celle de communalisation. Les deux participent d'une écologie

humaine de l'espace portuaire conçu comme un métabolisme. Leur appréhension repose sur l'acquisition de données qualitatives et tend à révéler le port et sa performance organisationnelle dans une dimension identitaire. Ce mode d'exploration d'un objet géographique, selon sa profondeur sociale voire culturelle, aspire à participer au renouvellement des approches du fait portuaire. Elle tente ainsi de proposer une géographie qui s'affranchisse, au moins partiellement, d'une lecture quantitative et ce faisant, lui apporte un complément opportun. Cette approche de la gouvernance diffère également des analyses des politiques publiques, souvent et utilement proposées sous le mode comparatif.

La communalisation portuaire s'exprime actuellement selon deux réalités organisationnelles distinctes. L'Union Maritime, le club, la Fédération d'utilisateurs, proposent un premier niveau d'inclusion, interprofessionnelle certes, mais limité à l'exercice des fonctions maritimes et portuaires. Ces réseaux socio-techniques localisés, plus ou moins actifs, incarnent sans l'épuiser le concept de communauté portuaire. La notion de place portuaire tend à le dépasser. Loin de proposer un nouvel imaginaire organisationnel, le recours à l'idée de place témoigne de la prise de conscience d'une partie des décideurs d'une forme de vacuité de l'entre-soi portuaire à l'heure de la mondialisation. Elle rappelle le port à sa participation dans la ville productive et territorialise le périmètre de la communauté portuaire, au-delà de sa définition fonctionnelle. Le processus de « clusterisation », observé dans les ports les plus avancés dans cette réflexion, tels Marseille, Le Havre, Bilbao, voire Gênes dans une bien moindre mesure toutefois, illustre cet élargissement des horizons socio-économiques de l'espace portuaire sous l'effet de la redéfinition du rôle de l'État central.

L'émergence de la place portuaire ne s'inscrit pas en rupture mais, comme la conséquence logique des politiques publiques menées. Le libéralisme consacre l'individu. La libéralisation des activités conduit à l'individuation des destinées portuaires. Une fragmentation pourrait-on dire. Le modèle du Landlord port rappelle en quelque sorte le port à son identité locale. De ce point de vue, conflictualité et communalisation construisent une grille pertinente pour l'analyse de la nouvelle gouvernance portuaire sous l'ère libérale.

PUBLICATIONS LIEES AU PROJET

ARTICLES DE REVUES

CADORET A., 2011. Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 9, Juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, URL : <http://vertigo.revues.org/10946> ; DOI : 10.4000/vertigo.10946

CHAUMETTE P., 2011. Du marin étranger en escale dans un port français, CAA Marseille, 15 mars 2011, *Droit Maritime Français 2011*, Wolters Kluwer, n° 731, pp. 980-991

DEBRIE J., LAVAUD-LETILLEUL V., PAROLA F., 2012. Shaping port governance: the territorial trajectories of reform, *Journal of Transport Geography*, 08-2012, DOI <http://dx.doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2012.07.007> (<http://0-www.sciencedirect.com/precise.petronas.com.my/science/article/pii/S0966692312001731>)

FOULQUIER E. (coord.), 2012. Politique(s) de l'espace portuaire, *L'Espace Politique* [En ligne], 16 | 2012 <http://espacepolitique.revues.org/2200>

FOULQUIER E., MAUGERI S., 2012. The port as a territory: an exceptional space or a common good?

Discussing deficiency in port governance, *Investigación & Desarrollo, Revista Latinoamericana de Ciencias Sociales y Desarrollo Humano*, Vol 20, N°1: Ene - Jun (2012), Colombie, pp. 32-53
<http://rcientificas.uninorte.edu.co/index.php/investigacion/article/view/3856>

GUILLAUME J., 2011. La politique portuaire européenne entre ouverture au marché unique et développement durable, *Annales de géographie* 1/2011 (n°677), pp. 50-64 URL: www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2011-1-page-50.htm / DOI : 10.3917/ag.677.0050

GUILLAUME J., 2012. Les mutations récentes de la gouvernance des ports français sous la pression des contraintes internationales, *L'Espace Politique* [En ligne], 16 | 2012-1, mis en ligne le 21 mars 2012. URL : [/index2202.html](http://index2202.html) ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2202

GUILLAUME J., 2012. Réorganisation maritimo-portuaire et développement des territoires d'une périphérie intégrée : l'exemple de l'Europe nordique, *Noréis*, n° 223, pp. 105-121.

LACOSTE R., GALLAIS-BOUCHET A., 2012. Analyse qualitative des outils de coordination et de coopération dans le cadre de la politique portuaire française : le cas des grands ports maritimes, *L'Espace Politique* [En ligne], 16 | 2012-1, mis en ligne le 02 avril 2012. URL : [/index2224.html](http://index2224.html) ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2224

NOYER M., PATILLON C., 2012. Les dockers de Loire-Atlantique et la réforme de 1992, *Vingtième siècle*, Presses Sciences Po, 116, 10-2012, pp. 109-120

ARTICLES DE VULGARISATION

FOULQUIER E., LAMBERTS C., 2011. Aires métropolitaines et entreprenariat portuaire : Bilbao –Nantes, des productions spatiales distinctes, *Atlas Permanent de la Mer et du Littoral Golfe de Gascogne* n°6, Géolittomer-LETG CNRS, 2 p.

GALLAIS-BOUCHET A., MAUGERI S., FOULQUIER E., 2011. L'organisation sociale de la manutention : exemples européens, *Note de Synthèse 139, ISEMAR*

LACOSTE R., GALLAIS-BOUCHET A., 2010. La réforme des Grands Ports Maritimes en 2008. Premier bilan, *Note de Synthèse 121, ISEMAR*

LACOSTE R., GALLAIS-BOUCHET A., 2012. Le concept de « cooperative gateway », un mode coopération entre autorités portuaires au sein d'une méga-région – Les ports de l'axe Seine dans la desserte du Bassin Parisien, *Note de perspective conjointe Fondation Sefacil, ISEMAR et IFSTTAR*, Juillet 2012

PATILLON C. et NOYER M., 2011. Dockers, la fin d'un monde, *Place Publique* n°26, Mars-Avril 2011, pp. 128-132

TOURRET P., 2010. L'Italie maritime, *Note de Synthèse 122, ISEMAR*

OUVRAGES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

CHAUMETTE P. (coord.), 2013. *Annuaire de Droit Maritime et Océanique 2013*, CDMO, Nantes, T. XXXI.

CHAUMETTE P., 2011. Aspects généraux sur les réformes portuaires en Europe. Espaces, gouvernances et professions. In : Fotinopoulou Basurko O. (coord.), *Gobernanza portuaria*, Eusko Jaurlaritzaren

Arjitalpen Zerbitzu Nagusia, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, pp. 15-21

CHAUMETTE P., 2011. Conflit au remorquage au Havre (1999-2011). La stratégie globale d'un prédateur ? In *Annuaire de Droit Maritime et Océanique 2011*, CDMO, Nantes, T. XXIX, pp. 409-455

FOTINOPOULOU BASURKO O. (coord.), 2011. *Gobernanza portuaria*, Eusko Jaurlaritzaren Arjitalpen Zerbitzu Nagusia, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, 204 p.

FOULQUIER E., 2013. Les ports : un nouvel équilibre entre sphère privée et secteur public, in : *Lecoq T (coord) Enseigner la mer. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation*, CRDP, collection Trait d'union, Rennes, pp. 46-55.

FOULQUIER E., 2013. Le transport maritime, de l'international au global, in : *Lecoq T (coord) Enseigner la mer. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation* CRDP, collection Trait d'union, Rennes, pp. 36-46.

GALLAIS-BOUCHET A., LACOSTE R., La coopération interportuaire, un levier de la politique portuaire française – L'exemple des conseils de coordination interportuaire. In *Annuaire de Droit Maritime et Océanique 2012*, CDMO, Nantes, T. XXX, pp. 167-185

GUEGUEN-HALLOUET G., 2011. Les ports maritimes français à l'épreuve du Droit européen. Entre intérêt général et marché. In : Fotinopoulou Basurko O. (coord.), *Gobernanza portuaria*, Eusko Jaurlaritzaren Arjitalpen Zerbitzu Nagusia, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, pp. 55-73

GUEGUEN-HALLOUET G., 2012. L'évolution de la gouvernance dans les ports français, italiens et espagnols : Unité et diversité. In *Annuaire de Droit Maritime et Océanique 2012*, CDMO, Nantes, T. XXX, pp. 153-165

LAVAUD-LETILLEUL V., PAROLA F., 2011. La réorganisation des acteurs publics dans les ports de commerce. In : Fotinopoulou Basurko O. (coord.), *Gobernanza portuaria*, Eusko Jaurlaritzaren Arjitalpen Zerbitzu Nagusia, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, pp. 145-166

MAUGERI S., FOULQUIER E., 2011. Le territoire portuaire : entre espace d'exception et bien commun. De la complexité de la gouvernance portuaire. In : Fotinopoulou Basurko O. (coord.), *Gobernanza portuaria*, Eusko Jaurlaritzaren Arjitalpen Zerbitzu Nagusia, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, pp. 169-183

MOTS CLES DES RESULTATS DU PROJET

COMMUNAUTE PORTUAIRE – CONFLICTUALITE PORTUAIRE – GOUVERNANCE PORTUAIRE- EUROPE DU SUD -

CONSORTIUM DU PROJET

Le programme est coordonné par Eric FOULQUIER, géographe, enseignant-chercheur à l'Université de Brest, membre de l'UMR LETG 6554, et Christine LAMBERTS, Ingénieur d'Etudes CNRS au laboratoire Géolittomer-Nantes de l'UMR LETG 6554.

Il repose sur une équipe de recherche, composée de géographes, d'historiens, de juristes, d'économistes et de sociologues, issus de laboratoires et de structures en France, en Italie et en Espagne.

Corinne BAGOULLA, économiste, EA 4272 LEMNA, Nantes

Anne CADORET, géographe, UMR TELEMME, Aix Marseille

Patrick CHAUMETTE, juriste, EA 1165 CDMO, Nantes

Alexandre CHARBONNEAU, juriste, EA 1165 CDMO, Nantes

Olga FOTINOPOULOU, juriste, Département de Droit, Université Pays Basque, Vitoria, Espagne

Anne GALLAIS-BOUCHET, juriste, ISEMAR, Saint-Nazaire

Gaëlle GUEGUEN-HALLOUET, juriste, UMR AMURE, Brest

Jacques GUILLAUME, géographe, UMR LETG Géolittomer Nantes

Thierry GUINEBERTEAU, géographe, UMR LETG Géolittomer Nantes

Romuald LACOSTE, géographe, CETE OUEST – MEDDED, Nantes

Valérie LAVAUD-LETILLEUL, géographe, Art-DEV UMR CNRS, Montpellier 3

Salvatore MAUGERI, sociologue, Vallorem, Université d'Orléans –

Amélie NICOLAS, sociologue, Post-Doc à l'UMR LETG Géolittomer-Nantes

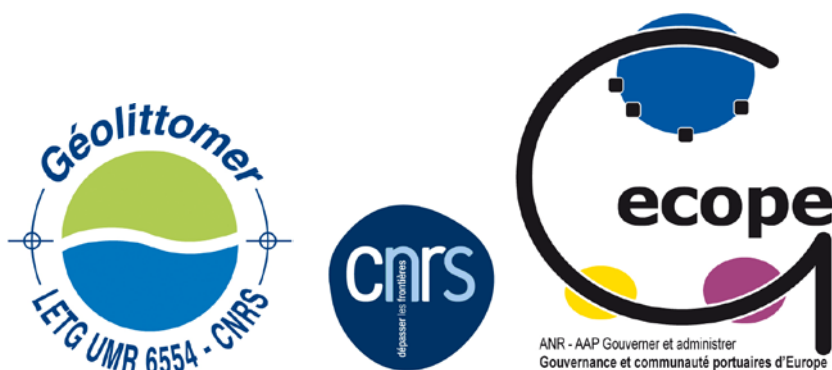
Manuela NOYER, historienne, Centre d'Histoire du Travail, Nantes

Francesco PAROLA, économiste, Université de Naples Parthenope, Italie

Christophe PATILLON, historien, Centre d'Histoire du Travail, Nantes

Paul TOURET, géographe, ISEMAR, Saint-Nazaire

LOGOS DES MEMBRES DU PROJET



COMITE D'ORGANISATION

ANR

Marie-Ange Moreau, Responsable scientifique du programme « Gouverner / Administrer »

Zoé Ancion, chargée de mission scientifique

Marie-Laure Daniel, Chargée de communication événementielle

Sciences Po

Nathalie Massoni, Directrice de la communication

Hélène Naudet, Chargée de communication

COMITE SCIENTIFIQUE

Membres du comité de suivi du programme ANR « Gouverner / Administrer »

Jacques Chevallier, Université Panthéon-Assas

Frédéric Sawicki, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

Anne Verjus, CNRS Triangle,



212 rue de Bercy - 75012 Paris France
Tél. : +33 (0)1 78 09 80 00
www.agence-nationale-recherche.fr